



Centre de recherche interuniversitaire  
sur la formation et la profession enseignante

## **Portrait socioprofessionnel du personnel des commissions scolaires en 1998**

**Projet de recherche : La main d'œuvre en Éducation  
et sa mobilité 1998-2008**

Mylène Larochelle

Julie Grondin

Claude Lessard

**Chaire de recherche du Canada sur le personnel  
et les métiers de l'Éducation**

Février 2006

**CRIFPE-Montréal**



## Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON.....</b>	<b>4</b>
<b>1. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....</b>	<b>6</b>
LE SEXE DU PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES.....	9
L'ÂGE .....	9
LA LANGUE MATERNELLE.....	12
LA LANGUE DE TRAVAIL.....	12
LES TABLEAUX CORRESPONDANTS .....	14
<i>Le sexe</i> .....	14
<i>L'âge</i> .....	14
<i>La langue maternelle</i> .....	22
<i>La langue de travail</i> .....	23
<b>2. LA FORMATION .....</b>	<b>25</b>
LA SCOLARITÉ.....	25
LA FORMATION INITIALE .....	27
LE PERMIS D'ENSEIGNEMENT.....	28
LES TABLEAUX CORRESPONDANTS .....	33
<i>La scolarité</i> .....	33
<i>La formation initiale</i> .....	41
<i>Le permis d'enseignement</i> .....	51
<b>3. LES CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>63</b>
LA CATÉGORIE D'EMPLOI ET LA FONCTION .....	63
LE SECTEUR ET L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT .....	65
LE CHAMP D'ENSEIGNEMENT .....	67
LES TABLEAUX CORRESPONDANTS .....	68
<i>La catégorie d'emploi et la fonction</i> .....	68
<i>Le secteur et l'ordre d'enseignement</i> .....	91
<i>Le champ d'enseignement</i> .....	95
<b>4. LE STATUT PROFESSIONNEL .....</b>	<b>103</b>
LE STATUT D'EMPLOI .....	103
LA PERMANENCE.....	106
L'EXPÉRIENCE.....	109
LES TABLEAUX CORRESPONDANTS .....	112
<i>Le statut d'emploi</i> .....	112
<i>La permanence</i> .....	121
<i>L'expérience</i> .....	130
<b>5. LA CESSATION D'EMPLOI.....</b>	<b>140</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>142</b>

<b>ANNEXE A</b> .....	<b>144</b>
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES .....	144
<b>ANNEXE B</b> .....	<b>147</b>
DONNÉES DE L'ÉTUDE .....	147
<i>Bases de données (enseignants et non-enseignants)</i> .....	147
<i>Échantillonnage</i> .....	148
<i>Description des variables des fichiers pour l'étude de la mobilité         de la main-d'œuvre en éducation</i> .....	149
<b>APPENDICE</b> .....	<b>153</b>
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES DU MEQ .....	153
<i>Liste des commissions scolaires du MEQ</i> .....	153
<i>Liste des langues maternelles du MEQ</i> .....	154
<i>Liste des fonctions du MEQ</i> .....	157
<i>Liste des champs d'enseignement du MEQ</i> .....	163
<i>Liste des formations initiales du MEQ</i> .....	164

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Résumé des variables de l'étude .....	3
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi .....	4
Tableau 3 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le sexe.....	14
Tableau 4 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge.....	14
Tableau 5 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et le sexe .....	15
Tableau 6 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la langue de travail.....	15
Tableau 7 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la catégorie d'emploi .	16
Tableau 8 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et le sexe.....	17
Tableau 9 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre, la langue de travail et le sexe .....	18
Tableau 10 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe .....	20
Tableau 11 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe .....	21
Tableau 12 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue maternelle .....	22
Tableau 13 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue maternelle et le sexe.....	23
Tableau 14 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail.....	23
Tableau 15 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail et la langue maternelle .....	23
Tableau 16 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail et le sexe.....	24
Tableau 17 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité .....	33
Tableau 18 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et le sexe .....	34
Tableau 19 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et la langue de travail .....	34
Tableau 20 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et l'ordre d'enseignement.....	35
Tableau 21 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et l'âge.....	36
Tableau 22 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe .....	37

Tableau 23 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe.....	39
Tableau 24 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe .....	40
Tableau 25 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la formation initiale et le sexe.....	41
Tableau 26 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la formation initiale et la langue de travail.....	46
Tableau 27 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement .....	51
Tableau 28 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement et le sexe .....	52
Tableau 29 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement et la langue de travail .....	53
Tableau 30 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement du personnel et l'ordre d'enseignement .....	54
Tableau 31 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la langue de travail et le sexe .....	55
Tableau 32 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe .....	57
Tableau 33 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe.....	59
Tableau 34 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon la permanence, la langue de travail et le sexe .....	60
Tableau 35 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon la scolarité, la langue de travail et le sexe.....	61
Tableau 36 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et le sexe.....	68
Tableau 37 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la fonction et le sexe .....	69
Tableau 38 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et la langue de travail.....	79
Tableau 39 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la fonction et la langue de travail .....	80
Tableau 40 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et l'ordre d'enseignement.....	90
Tableau 41 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement.....	91
Tableau 42 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et le sexe .....	91

Tableau 43 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et la langue de travail.....	92
Tableau 44 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et la langue maternelle.....	93
Tableau 45 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et l'âge.....	94
Tableau 46 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le champ d'enseignement et le sexe.....	95
Tableau 47 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le champ d'enseignement et la langue de travail.....	99
Tableau 48 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi .....	112
Tableau 49 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et le sexe.....	112
Tableau 50 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la catégorie d'emploi et le sexe .....	113
Tableau 51 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et la langue de travail.....	114
Tableau 52 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la catégorie d'emploi et la langue de travail .....	115
Tableau 53 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'ordre d'enseignement.....	117
Tableau 54 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'âge.....	117
Tableau 55 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et la scolarité.....	118
Tableau 56 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'année d'obtention du permis d'enseignement.....	119
Tableau 57 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'expérience .....	120
Tableau 58 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence .....	121
Tableau 59 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et le sexe.....	121
Tableau 60 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la catégorie d'emploi et le sexe .....	122
Tableau 61 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et la langue de travail.....	123
Tableau 62 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la catégorie d'emploi et la langue de travail .....	124
Tableau 63 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'ordre d'enseignement.....	126

---

Tableau 64 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'âge.....	126
Tableau 65 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et la scolarité.....	127
Tableau 66 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'année d'obtention du permis d'enseignement.....	128
Tableau 67 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'expérience .....	129
Tableau 68 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience .....	130
Tableau 69 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et le sexe.....	131
Tableau 70 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et la langue de travail.....	132
Tableau 71 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et l'ordre d'enseignement.....	133
Tableau 72 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe.....	134
Tableau 73 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe.....	136
Tableau 74 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe .....	137
Tableau 75 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon la scolarité, la langue de travail et le sexe .....	138
Tableau 76 : Cessation d'emploi du personnel des commissions scolaires.....	141
Tableau 77 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe .....	144
Tableau 78 : Représentativité de l'échantillon selon le statut d'emploi .....	144
Tableau 79 : Représentativité de l'échantillon selon l'âge .....	145
Tableau 80 : Représentativité de l'échantillon selon le statut d'emploi en fonction de la scolarité et de l'expérience.....	145
Tableau 81 : Représentativité de l'échantillon d'enseignants selon la fonction.....	146

## Introduction

Le but du présent travail est d'offrir un ensemble de résultats statistiques permettant de tracer un portrait socioprofessionnel du personnel des commissions scolaires au Québec. Les données utilisées pour cette étude proviennent de la base de données PERCOS<sup>1</sup> pour l'année scolaire 1998-1999. Un résumé<sup>2</sup> de ces variables est présenté dans le tableau 1 de la page 10.

Afin de vérifier si les résultats obtenus grâce à ces données peuvent être généralisés à l'ensemble du personnel des commissions scolaires, la première partie de ce travail est consacrée à l'analyse de la représentativité de l'échantillon utilisé. Cela nous permet de nous assurer que le portrait réalisé est fidèle à la réalité. Le reste du travail est ensuite divisé en cinq sections principales.

La première de ces sections porte sur les données démographiques du personnel des commissions scolaires au Québec. Nous amorçons donc ce travail par une description du personnel par rapport à un groupe de caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la langue maternelle et la langue de travail.

La section suivante traite de la formation de base du personnel. Ainsi, nous brossons le portrait du personnel des commissions scolaires en fonction de variables telles que la scolarité, la formation initiale et l'année d'obtention du permis d'enseignement.

Ensuite, nous étudions les caractéristiques professionnelles du personnel des commissions scolaires. Nous nous intéressons donc à des variables telles que la catégorie d'emploi du personnel, leur fonction au sein des commissions scolaires, l'ordre, le secteur et le champ d'enseignement.

La quatrième section examine la situation professionnelle du personnel des commissions scolaires au Québec. Ainsi, nous traitons du statut d'emploi du personnel, de leur permanence et de leur expérience.

Enfin, la dernière de ces sections est consacrée à l'étude de la nature de la cessation d'emploi du personnel des commissions scolaires au Québec. Ainsi, nous examinons les différentes raisons pour lesquelles une personne cesse d'être employée par une commission scolaire.

Finalement, la conclusion revient sur les principaux résultats trouvés afin de dégager les éléments importants de ce travail et de parachever ce portrait socioprofessionnel.

---

<sup>1</sup> PERCOS est le système d'information sur le personnel des commissions scolaires utilisé par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

<sup>2</sup> Pour une description plus complète, un document est offert en annexe (Annexe B). Ce dernier présente la base de données, les caractéristiques des différentes variables de l'étude ainsi que les restrictions qui s'appliquent à celles-ci.

Il est à noter que l'application utilisée pour le traitement des données est le logiciel SPSS. Soulignons également que, chaque fois qu'ils s'appliquaient, les tests de signification appropriés ont été effectués entre les différentes variables étudiées. Bien que les résultats de ces tests ne soient pas rapportés dans ce travail, ils ont tout de même été calculés afin de déterminer si la corrélation entre les variables était statistiquement significative ou non.

Cependant, en raison du nombre élevé de sujets prélevés dans l'échantillon (19 000 personnes), tous les tests effectués étaient statistiquement « significatifs ». En effet, les résultats des tests statistiques sont généralement dépendants de la taille de l'échantillon. Ainsi, les tests de signification ne nous fournissaient aucune information sur l'ampleur du lien entre les variables. Par conséquent, nous avons choisi d'utiliser la force d'association afin de vérifier si le lien entre les variables était important ou non. Par exemple, nous avons travaillé avec le V de Cramer pour les tests du khi-deux, le d de Cohen pour les tests T indépendants et l'éta-carré pour l'ANOVA. Enfin, les indices que nous présentons dans ce travail sont les valeurs arrondies des résultats obtenus.

Tableau 1 : Résumé des variables de l'étude

Variable	Description
id	Numéro d'identification des sujets (matricule unique).
catago	Catégorie de personnel : directeur de commission scolaire, directeur d'école, personnel non-enseignant, enseignant, personnel de soutien technique et paratechnique.
echan	Année scolaire de laquelle l'échantillon a été tiré.
suivie	Année scolaire des données présentées.
cs	Identification de la commission scolaire (code MEQ).
fct	Fonction principale exercée par la personne.
statut	Statut d'emploi de la personne : régulier à temps complet, régulier à temps partiel, personnel d'appoint.
ordre	Ordre ou niveau d'enseignement : préscolaire-primaire, formation générale des jeunes, formation générale des adultes, formation professionnelle (j et a).
lantra	Langue de travail.
sect	Secteur d'enseignement : jeunes, adultes, les deux (j et a).
ancien	Ancienneté à une commission scolaire (période d'emploi).
perma	Indicateur de permanence : personne permanente, 1 <sup>re</sup> année du processus, 2 <sup>e</sup> année du processus.
champ	Champ d'enseignement (discipline).
age	Âge de la personne au 30 septembre de l'année d'échantillonnage.
sexe	Sexe.
lanmat	Langue maternelle de la personne.
scola	Nombre d'années de scolarité reconnues : <b>avant 2000</b> – les valeurs possibles étaient entre 14 et 20 ans; <b>à partir de 2000</b> – ces valeurs sont entre 16 et 20 ans.
exp	Nombre d'années d'expérience dans l'enseignement.
forma	Formation initiale (discipline).
permis	Année d'obtention du permis d'enseignement (1 <sup>re</sup> autorisation légale d'enseigner décernée à la personne).
cessation	Raison pour laquelle une personne a cessé d'être employée par une commission scolaire.

## Représentativité de l'échantillon

Depuis 1998, le nombre de commissions scolaires au Québec est passé de 150 à 72. Parmi ces 72 commissions scolaires, 60 sont francophones, 9 sont anglophones, 3 sont à statut particulier et desservent les élèves autochtones. Compte tenu de leurs particularités, les trois commissions scolaires à statut particulier, c'est-à-dire la Commission Scolaire Crie, la Commission Scolaire Kativik et la Commission Scolaire du Littoral, sont exclues de l'étude<sup>3</sup>. Ainsi, pour la présente recherche, le personnel étudié provient des 69 commissions scolaires francophones et anglophones.

L'échantillon utilisé pour cette étude comprend 19 000 personnes et a été prélevé en fonction des cinq grandes catégories d'emploi du personnel des commissions scolaires. Ainsi, la catégorie la plus importante de l'échantillon est celle des enseignants et comprend 15 000 personnes. Le reste de l'échantillon provient des quatre autres catégories d'emploi qui réfèrent au personnel non-enseignant des commissions scolaires. Par conséquent, l'échantillon comporte 975 personnes dans la catégorie des directeurs de commission scolaire, 1025 personnes dans la catégorie des directeurs d'école, 1000 personnes dans la catégorie des professionnels non-enseignants et finalement, 1000 personnes dans la catégorie du personnel de soutien technique et paratechnique<sup>4</sup>. Le tableau suivant résume la composition de cet échantillon.

**Tableau 2 : Répartition de l'échantillon du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi**

Catégorie d'emploi	Nombre d'employés dans les CS	Pourcentage	Nombre de sujets prélevés	Pourcentage	Proportion de sujets prélevés
1 Direction CS	1 121	1 %	975	5 %	87 %
2 Direction École	3 728	3 %	1 025	5 %	27 %
3 Pers. Non-enseignant	4 413	3 %	1 000	5 %	23 %
4 Enseignants	91 417	69 %	15 000	79 %	16 %
6 Soutien	32 115	24 %	1 000	5 %	3 %
<b>Total</b>	<b>132 794</b>	<b>100 %</b>	<b>19 000</b>	<b>100 %</b>	

Les tableaux de l'annexe A nous permettent de vérifier que l'échantillon de cette étude est représentatif de l'ensemble du personnel des commissions scolaires. En effet, nous n'avons constaté aucune

<sup>3</sup> Ces commissions scolaires peuvent apparaître dans les données de suivi.

<sup>4</sup> Une erreur s'est produite lors de l'échantillonnage, initialement les catégories Direction de commission scolaire et Direction d'école devaient inclure également 1 000 employés.

différence significative ou substantielle entre l'échantillon et l'ensemble du personnel et ce, relativement à six variables différentes.

Tout d'abord, le tableau 77 montre que les proportions d'hommes et de femmes prélevés dans l'échantillon pour chacune des catégories d'emploi correspondent, à 1 % près, aux proportions trouvées auprès de l'ensemble du personnel des commissions scolaires. Ainsi, l'échantillon est représentatif par rapport au sexe du personnel.

Ensuite, le tableau 78 présente le statut d'emploi du personnel pour chacune des catégories d'emploi. Encore une fois, les proportions de l'échantillon correspondent aux proportions trouvées auprès du personnel en général. En effet, les proportions trouvées varient d'au maximum 3 % ce que nous considérons comme une différence négligeable. L'échantillon est donc représentatif par rapport au statut d'emploi.

Le tableau 79 nous laisse entrevoir que l'âge moyen de l'échantillon est très similaire à celui de l'ensemble du personnel des commissions scolaires et ce, pour chacune des catégories d'emploi. Encore une fois, les différences sont négligeables et nous pouvons considérer l'échantillon comme étant représentatif de la population par rapport à l'âge.

Le tableau suivant révèle que la scolarité moyenne de l'échantillon est équivalente à celle de l'ensemble du personnel et ce, autant pour le personnel dont le statut d'emploi est régulier à temps complet que pour celui dont le statut est régulier à temps partiel. Il en est de même pour l'expérience moyenne. Par conséquent, l'échantillon est représentatif de la population par rapport à la scolarité et à l'expérience.

Finalement, le tableau 81 montre que l'échantillon d'enseignants choisis est représentatif de l'ensemble des enseignants par rapport à la fonction qu'ils exercent. En effet, les proportions entre l'échantillon et la population sont très similaires et les faibles variations trouvées sont négligeables.

Les résultats obtenus grâce à cet échantillon peuvent donc s'appliquer à l'ensemble du personnel des commissions scolaires. Le portrait que ce travail souhaite brosser est suffisamment caractéristique pour être fidèle à la réalité.

# 1. Portrait sociodémographique

La section qui suit porte sur les données démographiques du personnel des commissions scolaires au Québec. Afin que ce portrait sociodémographique soit le plus explicite possible, nous allons commencer cette section en définissant les différentes catégories d'emploi à partir desquelles notre échantillon a été prélevé. Ensuite, nous allons étudier le personnel des commissions scolaires en fonction de caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la langue maternelle et la langue de travail.

La plupart des variables qui sont étudiées dans cette section vont ensuite revenir dans les sections subséquentes sous forme de variables indépendantes. Néanmoins, il nous apparaît pertinent de débiter en les analysant afin d'en faire une description complète.

Le personnel des commissions scolaires se divise selon deux types d'emploi. Le premier type d'emploi est formé par le personnel enseignant. Le second, par le personnel non-enseignant. Le personnel enseignant est la catégorie la plus populeuse parmi les cinq catégories d'emploi représentées dans cette étude et elle se sous-divise selon quatre ordres d'enseignement : l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, et au secondaire : la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle (jeunes et adultes). Le personnel non-enseignant est formé des directeurs de commission scolaire, des directeurs d'école, des professionnels non-enseignants et du personnel de soutien technique et paratechnique.

Tout d'abord, **les enseignants à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire** occupent des postes d'enseignement en adaptation scolaire au préscolaire-primaire, titulaire au préscolaire, titulaire au primaire, langue seconde au primaire, éducation physique au primaire, musique au primaire, arts plastiques au primaire, accueil au préscolaire-primaire, suppléants réguliers au préscolaire-primaire, suppléants occasionnels au préscolaire-primaire, autre et non classé au préscolaire-primaire.

**À l'enseignement en formation générale des jeunes**, les fonctions occupées au secondaire sont en adaptation scolaire, langue seconde, éducation physique, musique, arts plastiques, langue d'enseignement, mathématiques et sciences, religion, morale, FPS, économie familiale, initiation à la technologie, sciences humaines, informatique, autre formation générale, accueil, suppléants réguliers, suppléants occasionnels, non-classé.

**À l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes)**, les enseignants occupent des fonctions en administration, commerce et secrétariat, agro-technique, foresterie, sciage et papier, travaux génie et mines, pêches, santé et services sociaux, bois et matériaux connexes, construction, électricité,

électronique, mécanique du bâtiment, métallurgie, chimie appliquée et environnement, dessin technique, équipement motorisé, transport, fabrication mécanique, mécanique d'entretien industriel, alimentation, hôtellerie et restauration, soins esthétiques, coiffure, production textile et habillement, protection civile, arts appliqués, imprimerie, opération machinerie lourde, mécanique véhicules lourds, montage de lignes, conduite de camion lourd, autres spécialités de formation professionnelle.

**Au niveau de l'enseignement en formation générale des adultes**, ils enseignent en langue seconde, langue maternelle, mathématiques et sciences, religion, morale et FPS, sciences humaines, informatique, alphabétisation, insertion à la vie communautaire, autre formation générale, éducation populaire.

D'autre part, **le personnel non-enseignant qui est à la direction des commissions scolaires** occupe divers postes de directeur général, directeur général adjoint, conseiller cadre auprès du directeur, directeur général (CSDM, English Montreal), directeur général adjoint (CSDM, English Montreal), directeur du service de l'enseignement, directeur du service de l'enseignement primaire, directeur du service de l'enseignement secondaire, directeur du service aux étudiants, directeur des services financiers, directeur du service de l'équipement, directeur du service du personnel, secrétaire général, directeur de l'informatique, directeur (CSDM ou English Montreal), autre directeur, coordonnateur de l'enseignement général, coordonnateur de l'enseignement professionnel, coordonnateur de l'enseignement primaire, coordonnateur à l'adaptation scolaire, coordonnateur en mesure et évaluation, coordonnateur (moyens d'enseignement A ou B), coordonnateur du service du personnel, coordonnateur des services financiers, coordonnateur du service de l'équipement, coordonnateur de l'informatique, coordonnateur des services complémentaires, coordonnateur du service du transport, conseiller en gestion de personnel, coordonnateur au secrétariat général, vérificateur interne, coordonnateur en recherche et développement, coordonnateur (CSDM ou English Montreal), directeur des services à l'éducation des adultes, coordonnateur des services à l'éducation des adultes, directeur des services à l'enseignement professionnel, coordonnateur de la formation professionnelle (jeune-adulte), directeur des services de formation professionnelle, coordonnateur des services de formation professionnelle.

**Les membres du personnel non-enseignant qui sont à la direction des écoles** sont : directeur de centre à l'éducation des adultes, directeur adjoint de centre à l'éducation des adultes, directeur d'école primaire, directeur d'école secondaire, directeur adjoint d'école primaire, directeur adjoint d'école secondaire, directeur adjoint d'école secondaire DA1 ou DA2, directeur de centre de formation professionnelle, directeur adjoint de centre de formation professionnelle.

**Les professionnels non-enseignants**<sup>5</sup> peuvent être bibliothécaire, conseiller en mesure et évaluation, conseiller pédagogique, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, agent de réadaptation, psychoéducateur ou orthopédagogue, animateur de vie étudiante, animateur de pastorale, conseiller d'orientation ou conseiller en formation scolaire, conseiller en éducation chrétienne, travailleur social ou agent de service social, orthophoniste, audiologiste ou agent de correction du langage, psychologue ou conseiller en rééducation, conseiller en information scolaire et professionnelle, ergothérapeute, physiothérapeute ou agent en réhabilitation.

Finalement, **le personnel de soutien technique et paratechnique**<sup>6</sup> peut occuper divers emplois comme celui de secrétaire d'école, technicien en informatique, technicien en documentation, technicien en éducation spécialisée, technicien en travail social, technicien en travaux pratiques, technicien en administration, technicien en audiovisuel, technicien en loisirs, technicien en organisation scolaire, infirmier auxiliaire, appariteur, surveillant d'élèves, surveillant-sauveteur, technicien en écriture braille, technicien en formation professionnelle, éducatrice en service de garde, responsable d'un service de garde, préposé aux élèves handicapés.

Pour faire suite à la description complète du personnel des commissions scolaires que nous venons de faire, nous allons approfondir notre étude en nous intéressant à des caractéristiques précises telles que le sexe, l'âge, la langue maternelle et la langue de travail.

---

<sup>5</sup> Cette catégorie de personnel regroupe du personnel affecté soit à des services administratifs, soit à des services éducatifs ou soit à des services complémentaires. Pour les besoins de l'étude, seules les personnes affectées aux services éducatifs et aux services complémentaires sont retenues.

<sup>6</sup> Parmi les différents types d'emploi de cette catégorie de personnel, seul le personnel technique et paratechnique qui travaille avec les enseignants ou auprès des jeunes élèves est retenu.

## **Le sexe du personnel des commissions scolaires**

Le tableau 3<sup>7</sup> présente la répartition du personnel des commissions scolaires selon le sexe. Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 66,1 % des membres du personnel des commissions scolaires contre 33,9 % pour les hommes.

## **L'âge**

Le tableau 4 illustre la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge<sup>8</sup>. Pour faciliter notre exploration, les données ont été regroupées par tranches d'âge. Ainsi, 27,9 % du personnel a entre 40 et 49 ans. Suivant de près, les gens entre 50 et 59 ans représentent 27,2 % du personnel des commissions scolaires. Ensuite, les gens de 30 à 39 ans constituent 23,4 % du personnel et ceux de moins de 30 ans 20,4 %. Finalement, les gens de 60 ans et plus ne représentent que 1,1 % du personnel des commissions scolaires.

Le tableau suivant décrit la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et le sexe<sup>9</sup>. Dans l'ensemble, les femmes sont plus jeunes que les hommes. Chez les hommes, c'est le groupe de 50 à 59 ans qui est au premier rang avec une proportion de 36,8 %. Ensuite suivent les groupes de 40 à 49 ans et celui de 30 à 39 ans avec des proportions respectives de 28,3 % et 20,6 %. Chez les femmes, la tranche d'âge qui est la plus importante est celle de 40 à 49 ans dans une proportion de 27,7 %. Les tranches de 30 à 39 ans et de 50 à 59 ans suivent avec des proportions respectives de 24,8 % et 22,3 %.

Le tableau 6 montre la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la langue de travail. De façon générale, le personnel qui travaille en français est un peu plus jeune que celui qui travaille en anglais. Parmi le personnel qui travaille en français, 27,5 % d'entre eux ont entre 40 et 49 ans, 26,6 % ont entre 50 et 59 ans. Enfin, 24 % d'entre eux ont entre 30 et 39 ans. Pour leur part, 32 % des gens qui travaillent en anglais ont entre 50 et 59 ans et 31,7 % ont entre 40 et 49 ans. Finalement, seulement 17,4 % d'entre eux ont entre 30 et 39 ans.

Le tableau 7 présente la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la catégorie d'emploi. Chez les directeurs de commissions scolaires, 60,2 % d'entre eux sont âgés entre 50 et 59 ans. La majorité des directeurs d'école appartient également à cette tranche d'âge avec une proportion de 52,0 %. Les enseignants, les professionnels non-enseignants et le personnel de soutien technique et

<sup>7</sup> Tous les tableaux étudiés sont présentés à la fin de la section.

<sup>8</sup> L'âge d'une personne est calculé au 30 septembre de l'année d'échantillonnage.

<sup>9</sup> Les corrélations entre l'âge et les variables sexe et langue de travail seront présentées avec l'analyse du tableau 9.

paratechnique sont un peu plus jeunes. Le groupe d'âge le plus important pour ces derniers est celui des 40 à 49 ans dans des proportions respectives de 26,3 %, 35,2 % et 31,1 %.

L'âge moyen des directeurs de commission scolaire est de 49,7 ans (tableau 8). L'âge moyen des directeurs d'école est à peu près similaire : il est de 48,4 ans. Comme nous venons de le voir, l'âge des trois autres catégories d'emploi est un peu moins élevé. En effet, l'âge moyen du personnel enseignant est de 39,8 ans alors que celui des professionnels non-enseignants est de 42,7 ans. Finalement, le personnel de soutien technique et paratechnique a une moyenne d'âge de 38,6 ans. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certaines catégories d'emploi. Cependant, la force d'association entre l'âge et la catégorie d'emploi est de 0,1. Ainsi, la corrélation entre l'âge et la catégorie d'emploi est relativement faible.

Par ailleurs, il est à noter que l'âge moyen des femmes est moindre que celui des hommes pour chacune des catégories d'emploi. Une seule catégorie fait exception. Chez le personnel de soutien technique et paratechnique, l'âge moyen des femmes est de presque 39 ans alors que celui des hommes est de 36,3 ans.

Le tableau 9 dépeint plusieurs caractéristiques intéressantes. Il présente l'âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le secteur d'enseignement, l'ordre, la langue de travail et le sexe. Notons que le secteur et l'ordre d'enseignement sont des variables qui s'appliquent au personnel enseignant et au personnel non-enseignant ayant déjà enseigné. Mentionnons également que ces deux variables sont fortement corrélées. Nous y reviendrons à la troisième section de ce document.

L'âge moyen du personnel travaillant dans le secteur pour les adultes, c'est-à-dire le personnel qui travaille à l'enseignement en formation générale des adultes, est le plus élevé et est d'environ 43 ans. L'âge moyen du personnel travaillant dans un secteur pour les jeunes est le moins élevé avec 39,6 ans. De façon plus précise, l'âge moyen du personnel travaillant à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire est de 39,5 ans; l'âge moyen du personnel travaillant à l'enseignement en formation générale des jeunes est de 39,8 ans. Le personnel travaillant pour les deux secteurs, c'est-à-dire le personnel travaillant à l'enseignement professionnel (jeunes et adultes), est de 42,2 ans. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains ordres d'enseignement. Cependant, la force d'association entre l'âge et l'ordre d'enseignement est de 0,01. Ainsi, la corrélation entre l'âge et l'ordre d'enseignement est négligeable.

Le tableau 6 avait dévoilé que le personnel des commissions scolaires qui travaille en français était généralement plus jeune que le personnel travaillant en anglais. De la même façon, le tableau 9 nous montre que l'âge moyen du personnel travaillant en français est de 39,6 ans alors que celui du personnel travaillant en anglais est de 43,3 ans. Cette différence d'âge (environ 3-4 ans) est présente à tous les ordres d'enseignement. L'écart est moins élevé à l'enseignement en formation générale des adultes où il est d'un peu moins de 3 ans. Par contre, l'écart est le plus élevé à l'enseignement en formation générale des jeunes où il est de presque 5 ans. Les tests statistiques dévoilent que la différence entre les moyennes d'âge du personnel dont la langue de travail est le français et de celui dont la langue de travail est l'anglais est significative. La force d'association entre l'âge et la langue de travail est de 0,3. Ainsi, la corrélation entre l'âge et la langue de travail peut être considérée comme appréciable.

Le tableau 5 avait révélé que, de façon générale, les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes. Le tableau 9 vient nuancer cette information. En effet, il nous permet de trouver que l'âge moyen des hommes est d'environ 42 ans alors qu'il est d'environ 39 ans chez les femmes. La différence la plus importante est à l'enseignement en formation générale des jeunes où l'âge moyen des hommes de 42,3 ans et celui des femmes de 37,6 ans. Cependant, selon l'ordre d'enseignement, les femmes ne sont pas toujours les plus jeunes. À l'enseignement en formation générale des adultes, l'âge moyen des femmes est de 43,3 ans alors que celui des hommes est de 42,2 ans. À l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes), l'âge moyen des hommes et des femmes est similaire et est d'environ 42,2 ans. Les tests statistiques dévoilent que la différence entre la moyenne d'âge des hommes et des femmes est significative et que la force d'association entre l'âge et le sexe est appréciable (0,4).

Le tableau 10 nous présente l'âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe. L'âge moyen du personnel régulier à temps complet est de 44,2 ans. L'âge moyen du personnel régulier à temps partiel est de 34,9 ans alors que celui du personnel d'appoint est de 35,3 ans. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains statuts d'emploi. Cependant, la force d'association entre l'âge et le statut d'emploi est de 0,2. Ainsi, la corrélation entre l'âge et la catégorie d'emploi est relativement faible.

De plus, le tableau 10 nous montre qu'encore une fois, la différence d'âge varie selon la langue de travail (le personnel travaillant en français étant plus jeune généralement que celui travaillant en anglais) et que la différence est d'environ 3-4 ans. Cependant, le tableau 10 nous révèle que cet écart atteint les 6 ans pour le personnel d'appoint. En effet, pour ce statut d'emploi, l'âge moyen du personnel travaillant en français est de 34,6 ans alors que celui du personnel travaillant en anglais est de 40,6 ans.

Par ailleurs, nous avons trouvé que l'âge des femmes est généralement moindre que celui des hommes. Cette observation s'applique aux différents statuts d'emploi. L'âge moyen des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes pour chacun des statuts d'emploi. La différence est toutefois plus importante chez le personnel régulier à temps complet où l'âge moyen des hommes est d'environ 47 ans et celui des femmes de 42,5 ans.

Le tableau 11 présente l'âge moyen du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe. L'âge moyen du personnel ayant obtenu leur permanence est de 46,5 ans. L'âge moyen du personnel en première année du processus est de 35,1 ans; celui du personnel en deuxième année du processus est de 34,9 ans. Encore une fois, nous pouvons confirmer que l'âge moyen des femmes est généralement moindre que celui des hommes et ce, à toutes les étapes de l'obtention de la permanence. Il en est de même pour l'âge moyen du personnel travaillant en français par rapport à celui dont la langue de travail est l'anglais. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains niveaux de permanence. Cependant, la force d'association entre l'âge et la permanence est de 0,2. Ainsi, la corrélation entre l'âge et la permanence est relativement faible.

### ***La langue maternelle***

Le tableau 12 montre que la majorité du personnel des commissions scolaires est de langue maternelle française (dans une proportion de 91,9 %). Seulement 6,9 % du personnel est de langue maternelle anglaise et 1,3 % a pour langue maternelle une autre langue.

Le tableau 13 illustre la répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue maternelle et le sexe. Les proportions d'hommes et de femmes dont la langue maternelle est le français, l'anglais ou une autre langue sont très similaires. Les tests statistiques confirment qu'il existe une corrélation entre la langue maternelle et le sexe. Cependant, la force d'association entre la langue maternelle et le sexe est de 0,02. Ainsi, la corrélation est négligeable.

### ***La langue de travail***

Le tableau 14 montre que la majorité du personnel des commissions scolaires travaille en français (90,2 %) et que seulement 9,8 % du personnel travaille en anglais. Ces proportions sont très semblables à la répartition du personnel selon la langue maternelle.

Le tableau 15 vient confirmer la corrélation existant entre la langue maternelle et la langue de travail du personnel des commissions scolaires. Presque la totalité du personnel dont la langue maternelle est le français travaille en français et ce, dans une proportion de 96,8 %. De même, la très grande majorité du personnel dont la langue maternelle est l'anglais travaille en anglais (90,4 %). Pour ce qui est du personnel dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, leur langue de travail est le français dans 51 % des cas et l'anglais pour les autres (49 %). Les tests statistiques confirment qu'il existe une corrélation entre la langue maternelle et la langue de travail. La force d'association entre la langue maternelle et la langue de travail est de 0,8. La corrélation entre les deux est donc très forte.

## Les tableaux correspondants

### Le sexe

Tableau 3 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le sexe

<i>Sexe</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Hommes	6 436	33,9 %
Femmes	12 564	66,1 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

### L'âge

Tableau 4 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge

<i>Âge</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Moins de 30 ans	3 883	20,4 %
Entre 30 et 39 ans	4 444	23,4 %
Entre 40 et 49 ans	5 301	27,9 %
Entre 50 et 59 ans	5 162	27,2 %
60 ans et plus	210	1,1 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 5 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et le sexe<sup>10</sup>

Âge		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
Moins de 30 ans	N	828	3 055	3 883
	%	12,9 %	24,3 %	20,4 %
Entre 30 et 39 ans	N	1 326	3 118	4 444
	%	20,6 %	24,8 %	23,4 %
Entre 40 et 49 ans	N	1 824	3 477	5 301
	%	28,3 %	27,7 %	27,9 %
Entre 50 et 59 ans	N	2 366	2 796	5 162
	%	36,8 %	22,3 %	27,2 %
60 ans et plus	N	92	118	210
	%	1,4 %	0,9 %	1,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 6 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la langue de travail

Âge		Langue travail		Total
		Français	Anglais	
Moins de 30 ans	N	3 597	286	3 883
	%	21,0 %	15,4 %	20,4 %
Entre 30 et 39 ans	N	4 120	324	4 444
	%	24,0 %	17,4 %	23,4 %
Entre 40 et 49 ans	N	4 711	590	5 301
	%	27,5 %	31,7 %	27,9 %
Entre 50 et 59 ans	N	4 566	596	5 162
	%	26,6 %	32,0 %	27,2 %
60 ans et plus	N	144	66	210
	%	0,8 %	3,5 %	1,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>17 138</b>	<b>1 862</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>10</sup> Les corrélations entre l'âge et les variables sexe, langue de travail et ordre d'enseignement sont étudiées au tableau 9.

Tableau 7 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'âge et la catégorie d'emploi<sup>11</sup>

Âge		Catégorie d'emploi					Total
		Directeurs de commission scolaire	Directeurs d'école	Professionnels non-enseignants	Enseignants	Personnel de soutien technique et paratechnique	
Moins de 30 ans	N	1	5	114	3 521	242	3 883
	%	0,1 %	0,5 %	11,4 %	23,5 %	24,2 %	20,4 %
Entre 30 et 39 ans	N	56	99	250	3 763	276	4 444
	%	5,7 %	9,7 %	25,0 %	25,1 %	27,6 %	23,4 %
Entre 40 et 49 ans	N	317	381	352	3 940	311	5 301
	%	32,5 %	37,2 %	35,2 %	26,3 %	31,1 %	27,9 %
Entre 50 et 59 ans	N	587	533	270	3 628	144	5 162
	%	60,2 %	52,0 %	27,0 %	24,2 %	14,4 %	27,2 %
60 ans et plus	N	14	7	14	148	27	210
	%	1,4 %	0,7 %	1,4 %	1,0 %	2,7 %	1,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>975</b>	<b>1 025</b>	<b>1 000</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>11</sup> La corrélation entre l'âge et la catégorie d'emploi est étudiée au tableau suivant.

Tableau 8 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et le sexe

<i>Catégorie d'emploi</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
Directeurs de commission scolaire	Hommes	734	50,44	5,025
	Femmes	241	47,39	6,466
	<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>49,69</b>	<b>5,571</b>
Directeurs d'école	Hommes	620	48,84	6,016
	Femmes	405	47,81	6,173
	<b>Total</b>	<b>1 025</b>	<b>48,43</b>	<b>6,096</b>
Professionnels non-enseignants	Hommes	372	46,29	8,673
	Femmes	628	40,58	9,627
	<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>42,70</b>	<b>9,681</b>
Enseignants	Hommes	4584	41,79	10,544
	Femmes	10 416	38,92	10,913
	<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>39,80</b>	<b>10,882</b>
Personnel de soutien technique et paratechnique	Hommes	126	36,25	11,062
	Femmes	874	38,95	11,122
	<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>38,61</b>	<b>11,145</b>
<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>6 436</b>	<b>43,61</b>	<b>10,200</b>
	<b>Femmes</b>	<b>12 564</b>	<b>39,46</b>	<b>10,852</b>
	<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>40,86</b>	<b>10,815</b>

**Corrélation** : Il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certaines catégories d'emploi. La force d'association entre l'âge et la catégorie d'emploi est de 0,1.

**Tableau 9 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre, la langue de travail et le sexe**

<b>Secteur<sup>12</sup></b>	<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Langue travail</b>	<b>Sexe</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Écart-type</b>
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Français	Hommes	1 095	40,78	9,970
			Femmes	6 049	38,90	10,878
			<b>Total</b>	<b>7 144</b>	<b>39,19</b>	<b>10,765</b>
		Anglais	Hommes	100	45,30	9,863
			Femmes	648	41,86	10,793
			<b>Total</b>	<b>748</b>	<b>42,32</b>	<b>10,731</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>1 195</b>	<b>41,16</b>	<b>10,036</b>
			<b>Femmes</b>	<b>6 697</b>	<b>39,19</b>	<b>10,905</b>
			<b>Total</b>	<b>7 892</b>	<b>39,49</b>	<b>10,800</b>
	Enseignement en formation générale des jeunes	Français	Hommes	2 399	41,90	10,791
			Femmes	2 712	36,94	10,822
			<b>Total</b>	<b>5 111</b>	<b>39,27</b>	<b>11,087</b>
		Anglais	Hommes	274	45,91	10,675
			Femmes	353	42,27	11,930
			<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>43,86</b>	<b>11,532</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 673</b>	<b>42,31</b>	<b>10,846</b>
			<b>Femmes</b>	<b>3 065</b>	<b>37,55</b>	<b>11,085</b>
			<b>Total</b>	<b>5 738</b>	<b>39,77</b>	<b>11,227</b>
	<b>Total du secteur « jeune »</b>	Français	Hommes	3 494	41,55	10,552
			Femmes	8 761	38,29	10,898
<b>Total</b>			<b>12 255</b>	<b>39,22</b>	<b>10,900</b>	
Anglais		Hommes	374	45,75	10,455	
		Femmes	1 001	42,01	11,203	
		<b>Total</b>	<b>1 375</b>	<b>43,02</b>	<b>11,126</b>	
<b>Total</b>		<b>Hommes</b>	<b>3 868</b>	<b>41,95</b>	<b>10,614</b>	
		<b>Femmes</b>	<b>9 762</b>	<b>38,67</b>	<b>10,987</b>	
		<b>Total</b>	<b>13 630</b>	<b>39,60</b>	<b>10,982</b>	

<sup>12</sup> Le secteur d'enseignement regroupe les enseignants et le personnel non-enseignant ayant déjà enseigné. Il en est de même pour l'ordre d'enseignement.

## Suite du tableau 9

Secteur	Ordre d'enseignement	Langue travail	Sexe	N	Moyenne	Écart-type
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	Français	Hommes	212	42,31	9,331
			Femmes	500	42,84	9,245
			<b>Total</b>	<b>712</b>	<b>42,68</b>	<b>9,268</b>
		Anglais	Hommes	25	41,52	9,666
			Femmes	68	47,03	9,093
			<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>45,55</b>	<b>9,519</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>237</b>	<b>42,23</b>	<b>9,349</b>
			<b>Femmes</b>	<b>568</b>	<b>43,34</b>	<b>9,319</b>
			<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>43,01</b>	<b>9,336</b>
les deux secteurs	Enseignement en formation professionnelle « jeune » et « adulte »	Français	Hommes	771	42,14	9,699
			Femmes	453	41,84	8,918
			<b>Total</b>	<b>1 224</b>	<b>42,03</b>	<b>9,415</b>
		Anglais	Hommes	35	43,23	10,050
			Femmes	38	46,71	8,950
			<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>45,04</b>	<b>9,588</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>806</b>	<b>42,19</b>	<b>9,710</b>
			<b>Femmes</b>	<b>491</b>	<b>42,22</b>	<b>9,006</b>
			<b>Total</b>	<b>1 297</b>	<b>42,20</b>	<b>9,446</b>
Tous les secteurs	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	Français	Hommes	4 477	41,69	10,356
			Femmes	9 714	38,69	10,803
			<b>Total</b>	<b>14 191</b>	<b>39,64</b>	<b>10,754</b>
		Anglais	Hommes	434	45,30	10,421
			Femmes	1 107	42,48	11,102
			<b>Total</b>	<b>1 541</b>	<b>43,27</b>	<b>10,985</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 911</b>	<b>42,01</b>	<b>10,412</b>
			<b>Femmes</b>	<b>10 821</b>	<b>39,08</b>	<b>10,894</b>
			<b>Total</b>	<b>15 732</b>	<b>39,99</b>	<b>10,831</b>

**Corrélation :**

Nota : Il existe une très forte corrélation entre le secteur et l'ordre d'enseignement. Cette corrélation est étudiée à la suite du tableau 42.

- 1) La différence entre les moyennes d'âge des hommes et des femmes est significative. La force d'association entre l'âge et le sexe est de 0,4.
- 2) La différence entre les moyennes d'âge du personnel dont la langue de travail est le français et ceux dont la langue de travail est l'anglais est significative. La force d'association entre l'âge et la langue de travail est de 0,3.
- 3) Il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains ordres d'enseignement. La force d'association entre l'âge et l'ordre d'enseignement est de 0,01.

**Tableau 10 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe**

<i>Statut d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
régulier temps complet	Français	Hommes	4 120	46,88	7,983
		Femmes	6 734	42,25	9,305
		<b>Total</b>	<b>10 854</b>	<b>44,01</b>	<b>9,107</b>
	Anglais	Hommes	403	48,62	7,958
		Femmes	764	44,74	9,412
		<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>46,08</b>	<b>9,122</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 523</b>	<b>47,03</b>	<b>7,995</b>
		<b>Femmes</b>	<b>7 498</b>	<b>42,51</b>	<b>9,346</b>
		<b>Total</b>	<b>12 021</b>	<b>44,21</b>	<b>9,128</b>
régulier temps partiel	Français	Hommes	835	34,84	8,655
		Femmes	2 095	34,47	10,128
		<b>Total</b>	<b>2 930</b>	<b>34,57</b>	<b>9,731</b>
	Anglais	Hommes	49	37,92	12,570
		Femmes	192	38,28	11,292
		<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>38,21</b>	<b>11,536</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>884</b>	<b>35,01</b>	<b>8,935</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 287</b>	<b>34,79</b>	<b>10,282</b>
		<b>Total</b>	<b>3 171</b>	<b>34,85</b>	<b>9,924</b>
personnel d'appoint	Français	Hommes	934	35,40	11,093
		Femmes	2 420	34,26	11,874
		<b>Total</b>	<b>3 354</b>	<b>34,58</b>	<b>11,671</b>
	Anglais	Hommes	95	41,15	11,878
		Femmes	359	40,51	12,555
		<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>40,64</b>	<b>12,406</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>1 029</b>	<b>35,93</b>	<b>11,285</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 779</b>	<b>35,07</b>	<b>12,144</b>
		<b>Total</b>	<b>3 808</b>	<b>35,30</b>	<b>11,923</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	5 889	43,35	10,183
		Femmes	11 249	39,08	10,782
		<b>Total</b>	<b>17 138</b>	<b>40,55</b>	<b>10,772</b>
	Anglais	Hommes	547	46,36	9,984
		Femmes	1 315	42,64	10,931
		<b>Total</b>	<b>1 862</b>	<b>43,73</b>	<b>10,793</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>6 436</b>	<b>43,61</b>	<b>10,200</b>
		<b>Femmes</b>	<b>12 564</b>	<b>39,46</b>	<b>10,852</b>
		<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>40,86</b>	<b>10,815</b>

**Corrélation :**

Il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains statuts. La force d'association entre l'âge et le statut est de 0,2.

Tableau 11 : Âge moyen du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe

<i>Permanence</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
La personne est permanente	Français	Hommes	3 600	48,25	6,811
		Femmes	5 045	44,82	7,816
		<b>Total</b>	<b>8 645</b>	<b>46,25</b>	<b>7,604</b>
	Anglais	Hommes	362	49,76	6,887
		Femmes	578	47,40	7,579
		<b>Total</b>	<b>940</b>	<b>48,31</b>	<b>7,406</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 962</b>	<b>48,39</b>	<b>6,831</b>
		<b>Femmes</b>	<b>5 623</b>	<b>45,09</b>	<b>7,831</b>
		<b>Total</b>	<b>9 585</b>	<b>46,45</b>	<b>7,609</b>
Première année du processus	Français	Hommes	229	36,39	8,337
		Femmes	679	34,46	8,940
		<b>Total</b>	<b>908</b>	<b>34,94</b>	<b>8,827</b>
	Anglais	Hommes	20	37,55	9,506
		Femmes	104	36,00	9,880
		<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>36,25</b>	<b>9,799</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>249</b>	<b>36,48</b>	<b>8,421</b>
		<b>Femmes</b>	<b>783</b>	<b>34,66</b>	<b>9,079</b>
		<b>Total</b>	<b>1 032</b>	<b>35,10</b>	<b>8,955</b>
Deuxième année du processus	Français	Hommes	230	35,87	7,785
		Femmes	913	34,37	9,187
		<b>Total</b>	<b>1 143</b>	<b>34,67</b>	<b>8,940</b>
	Anglais	Hommes	15	36,47	9,349
		Femmes	71	37,38	9,718
		<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>37,22</b>	<b>9,607</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>245</b>	<b>35,91</b>	<b>7,868</b>
		<b>Femmes</b>	<b>984</b>	<b>34,58</b>	<b>9,254</b>
		<b>Total</b>	<b>1 229</b>	<b>34,85</b>	<b>9,007</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	4 059	46,88	7,951
		Femmes	6 637	42,32	9,273
		<b>Total</b>	<b>10 696</b>	<b>44,05</b>	<b>9,068</b>
	Anglais	Hommes	397	48,64	7,977
		Femmes	753	44,88	9,345
		<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>46,18</b>	<b>9,071</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 456</b>	<b>47,04</b>	<b>7,968</b>
		<b>Femmes</b>	<b>7 390</b>	<b>42,58</b>	<b>9,312</b>
		<b>Total</b>	<b>11 846</b>	<b>44,26</b>	<b>9,090</b>

**Corrélation :**

Il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains niveaux de permanence. La force d'association entre l'âge et la permanence est de 0,2.

## La langue maternelle

Tableau 12 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue maternelle

<i>Langue maternelle</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Français</b>	<b>17 454</b>	<b>91,86 %</b>
<b>Anglais</b>	<b>1 307</b>	<b>6,88 %</b>
<b>Autres</b>	<b>239</b>	<b>1,26 %</b>
Italien	82	0,43 %
Arabe	35	0,18 %
Espagnol	20	0,11 %
Polonais	15	0,08 %
Grec	12	0,06 %
Créole	11	0,06 %
Ukrainien	10	0,05 %
Roumain	6	0,03 %
Allemand	5	0,03 %
chinois, cantonais, hakka, shan, wu, yu ou zhuang	5	0,03 %
Vietnamien	5	0,03 %
néerlandais ou hollandais	4	0,02 %
Hébreu	3	0,02 %
inuktitut, inuttitut, eskimo ou esquimau	2	0,01 %
Portugais	2	0,01 %
Khmer	2	0,01 %
Russe	2	0,01 %
Arménien	2	0,01 %
Berbère	2	0,01 %
Turc	1	0,01 %
Cri	1	0,01 %
Bulgare	1	0,01 %
Serbe	1	0,01 %
Tchèque	1	0,01 %
Écossais	1	0,01 %
lette, letton ou lettonien	1	0,01 %
Syriaque	1	0,01 %
tamazirt, tamahaq ou tamasaq	1	0,01 %
ourdou ou urdu	1	0,01 %
Malgache	1	0,01 %
tagal, tagalog ou pilipino	1	0,01 %
Kirundi	1	0,01 %
Autres	1	0,01 %
<b>Total (35 langues)</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 13 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue maternelle et le sexe

<i>Langue maternelle</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Français	N	5 949	11 505	17 454
	%	92,4 %	91,6 %	91,9 %
Anglais	N	397	910	1 307
	%	6,2 %	7,2 %	6,9 %
Autre	N	90	149	239
	%	1,4 %	1,2 %	1,3 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la langue maternelle et le sexe est de 0,02.

## La langue de travail

Tableau 14 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail

<i>Langue de travail</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Français	17 138	90,2 %
Anglais	1 862	9,8 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 15 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail et la langue maternelle

<i>Langue de travail</i>		<i>Langue maternelle</i>			<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Autre</i>	
Français	N	16 890	126	122	17 138
	%	96,8 %	9,6 %	51,0 %	90,2 %
Anglais	N	564	1 181	117	1 862
	%	3,2 %	90,4 %	49,0 %	9,8 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>17 454</b>	<b>1 307</b>	<b>239</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la langue de travail et la langue maternelle est de 0,8.

**Tableau 16 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la langue de travail et le sexe**

<i>Langue de travail</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Français	N	5 889	11 249	17 138
	%	91,5 %	89,5 %	90,2 %
Anglais	N	547	1 315	1 862
	%	8,5 %	10,5 %	9,8 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la langue de travail et le sexe est de 0,03.

## 2. La formation

La présente section traite de la formation de base du personnel. Nous allons donc tracer un aperçu des études complétées par le personnel des commissions scolaires au Québec. La formation sera traitée selon trois aspects : le nombre d'années de scolarité, la formation initiale suivie et l'année d'obtention du permis d'enseignement.

### **La scolarité**

La scolarité reconnue au personnel des commissions scolaires s'applique aux enseignants réguliers à temps complet, aux enseignants réguliers à temps partiel et au personnel non-enseignant ayant déjà enseigné. De plus, il est à noter que depuis l'année scolaire 2000-2001, le domaine des valeurs possibles de cette variable s'étend de 16 à 20 ans alors qu'auparavant, il s'étendait de 14 à 20 ans.

Le tableau 17 présente la répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité. Ainsi, 21,5 % des enseignants (régulier à temps complet ou régulier à temps partiel) et des non-enseignants ayant déjà enseigné ont accumulé 16 années de scolarité. Une plus faible proportion d'entre eux, soit 17,1 %, a accumulé 17 années de scolarité. Finalement, 20,9 % d'entre eux ont accumulé 18 années de scolarité ou plus.

Le tableau suivant montre que les hommes sont proportionnellement plus scolarisés que les femmes. En effet, 48,6 % des femmes ont 16 ans ou moins de scolarité par rapport à 33,2 % chez les hommes. La proportion des enseignants qui ont 17 ans de scolarité est à peu près la même pour les deux sexes. Cependant, les enseignants qui ont 18 ans et plus de scolarité sont proportionnellement plus souvent des hommes (42,5 %) que des femmes (25,8 %). Les tests statistiques confirment qu'il existe une corrélation entre la scolarité et le sexe. La force d'association entre ces deux variables est de 0,2.

Le tableau 19 illustre que la scolarité du personnel travaillant en français et ceux travaillant en anglais est proportionnellement la même. Dans les deux cas, environ 32 % du personnel ont 16 années de scolarité et environ 25 % d'entre eux ont 17 années de scolarité. À la lecture du tableau, il semble donc qu'il n'y a pas de corrélation entre la langue de travail et la scolarité. Les tests statistiques démontrent qu'il existe une corrélation entre la scolarité et la langue de travail, mais que la force d'association est 0,03 ce qui est effectivement négligeable.

Le tableau qui suit décrit la répartition du personnel selon l'ordre d'enseignement. Ainsi, nous pouvons constater que 36,2 % du personnel travaillant en éducation préscolaire et en enseignement primaire

ont accumulé 16 années de scolarité alors que 24,5 % d'entre eux ont 17 années de scolarité. De façon similaire, les membres du personnel qui travaillent en enseignement en formation générale des jeunes ont le plus souvent 16 années de scolarité (28,4 %) et 17 années de scolarité (27,8 %). Le nombre d'années de scolarité augmente pour ceux travaillant en formation générale des adultes. En effet, 29,4 % d'entre eux ont 17 années de scolarité et 23,5 % ont 18 années de scolarité. Enfin, le nombre d'années de scolarité est plus faible pour le personnel qui travaille en formation professionnelle (jeunes et adultes). Ainsi, 33,0 % d'entre eux ont 14 années de scolarité ou moins. La proportion du personnel en formation professionnelle ayant 16 et 17 années de scolarité est respectivement de 18,4 % et 13,0 %. Les tests statistiques montrent qu'il existe une corrélation entre la scolarité et l'ordre d'enseignement et que la force d'association entre ces deux variables est de 0,2.

Le tableau 21 montre la scolarité du personnel en fonction de l'âge. Chez les moins de 30 ans, la très grande majorité a accumulé 16 années de scolarité avec une proportion de 67,0 %. Pour le personnel âgé entre 30 et 39 ans, 39,0 % ont accumulé 16 années de scolarité et 32,4 % ont atteint les 17 années de scolarité. Le nombre d'années de scolarité augmente encore un peu chez les 40 à 49 ans. Effectivement, 28,1 % d'entre eux ont accumulé 17 années de scolarité, 23,4 % ont atteint 18 années de scolarité et 21,7 % ont 19 années de scolarité ou plus. Pour le personnel âgé entre 50 et 59 ans, la proportion la plus forte est à 22,4 % des membres ayant accumulé 19 années de scolarité ou plus. Cependant, les membres sont répartis à peu près également sur tous les niveaux de scolarité. Enfin, chez les membres du personnel de 60 ans et plus, 28,7 % ont 14 années de scolarité ou moins et 26,6 % ont 19 années de scolarité ou plus. Le reste des membres du personnel de 60 ans et plus se distribue en proportions à peu près égales sur les autres niveaux de scolarité. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'âge et la scolarité est de 0,2.

Le tableau 22 présente la scolarité moyenne du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe. De façon générale, la scolarité moyenne du personnel est de 16,8 ans. Or, l'étude du tableau 18 avait dévoilé que la scolarité chez les hommes était plus élevée que chez les femmes, et que la force d'association entre la scolarité et le sexe était de 0,2. Le tableau 22 confirme cette différence. De façon générale, les hommes ont une scolarité moyenne de 17,2 ans et les femmes de 16,7 ans. Cette différence est présente pour tous les ordres d'enseignement. Seul l'enseignement en formation professionnelle fait exception. En effet, la scolarité moyenne des hommes est alors de 15,8 ans alors que celle des femmes est de 16,2 ans.

Par ailleurs, l'analyse du tableau 19 nous avait montré que la scolarité était similaire peu importe la langue de travail. Le tableau 22 illustre en effet que la scolarité moyenne du personnel travaillant en français et celle du personnel travaillant en anglais est similaire et d'environ 16,8 ans.

Enfin, le tableau 22 décrit la scolarité moyenne en fonction de l'ordre d'enseignement. Le nombre d'années de scolarité moyen est le plus élevé en enseignement en formation générale des jeunes et en enseignement en formation générale des adultes avec 17,1 ans. Enfin, la moyenne est de 16,7 ans en éducation préscolaire et en enseignement primaire alors que la moyenne la plus basse est celle trouvée en enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes) avec environ 16 ans. Ces résultats coïncident avec ceux que l'analyse du tableau 20 avait dévoilés.

Le tableau 23 présente la scolarité moyenne du personnel régulier à temps complet (17,0 ans) comparativement à celui du personnel régulier à temps partiel (16,4 ans) et à celui du personnel d'appoint (16,6 ans). Ainsi, ce tableau montre que la scolarité est généralement plus élevée pour le personnel dont le statut d'emploi est régulier à temps complet. Pour chacun de ces statuts d'emploi, la scolarité moyenne est un peu plus élevée pour les hommes que pour les femmes. La langue de travail n'influence pas de façon marquante la scolarité moyenne. La force d'association entre la scolarité et le statut d'emploi est de 0,2 ce qui confirme que la différence est perceptible entre les différents statuts.

Finalement, le tableau 24 décrit la scolarité moyenne du personnel selon le niveau de permanence. Notons que la permanence est significative pour les enseignants et les non-enseignants qui ont un statut régulier à temps plein. Ainsi, la scolarité moyenne du personnel en première année du processus de permanence est de 16,5 ans. En deuxième année du processus, cette moyenne augmente légèrement à 16,6 ans. La scolarité moyenne du personnel ayant obtenu leur permanence est de 17,1 ans. Pour chacun de ces niveaux de permanence, la scolarité moyenne des hommes est un peu plus élevée que celle des femmes. Toutefois, la langue de travail n'influence pas de façon notable la scolarité. La force d'association entre la scolarité et la permanence est de 0,2.

## ***La formation initiale***

La formation initiale est la variable qui donne la discipline de formation initiale des membres du personnel dont la fonction est à caractère pédagogique. C'est le cas principalement des enseignants et des directions d'école. La formation initiale est associée à l'autorisation d'enseigner détenue par la personne. Une absence de valeur pour cette variable ne signifie pas que la personne ne détient pas de formation

initiale, cela signifie que cette formation initiale n'a pas été recensée. En effet, le fichier de la qualification des enseignants d'où cette variable est issue n'est exhaustif que depuis l'année 1980; pour les années antérieures, bien qu'on connaisse plusieurs qualifications, on ne peut affirmer que le fichier source soit exhaustif.

Le tableau 25 montre que la formation complétée par la plus grande proportion du personnel des commissions scolaires est la formation en enseignement primaire avec 31,7 % d'entre eux; 41,4 % des femmes ont suivi cette formation alors que seulement 10,3 % des hommes l'ont fait. La deuxième formation en importance est celle en adaptation scolaire qui a été complétée par 18,9 % du personnel (12,2 % des hommes et 21,9 % des femmes). Ensuite, la formation en éducation physique recueille 7,9 % du personnel et les hommes y sont majoritaires. Finalement, la formation en français langue maternelle est au quatrième rang avec 5,7 % du personnel et les deux sexes y sont représentés de façon à peu près égale.

Parmi les formations initiales identifiées ci-dessus, quelques distinctions sont observées entre les milieux de travail francophones et anglophones (tableau 26). Outre l'enseignement des langues qui entraîne des différences entre les milieux francophones et anglophones, les gens qui travaillent dans le milieu anglophone sont plus nombreux que ceux du milieu francophone à détenir une formation initiale au primaire. À l'inverse, une plus grande proportion de personnel du milieu français a complété la formation en adaptation scolaire comparativement à ceux du milieu anglophone. Finalement, environ la même proportion du personnel travaillant en français ou en anglais détient une formation initiale en éducation physique.

### ***Le permis d'enseignement***

L'année d'obtention du permis d'enseignement correspond à l'année d'émission de la première autorisation légale d'enseigner décernée à une personne peu importe sa catégorie d'emploi. Si une personne obtient une autorisation provisoire avant son permis d'enseignement, l'année de l'autorisation légale d'enseigner sera celle de son autorisation provisoire.

Parmi les employés des commissions scolaires travaillant en 1998, 30,3 % d'entre eux ont obtenu leur permis d'enseignement entre 1990 et 1999 (tableau 27). Ensuite, la proportion la plus élevée a eu lieu entre 1975 et 1979 où 11,5 % des employés ont obtenu leur première autorisation légale d'enseigner.

Le tableau 28 montre que 38,5 % des hommes ont obtenu leur permis d'enseignement entre 1990 et 1999. Entre 1975 et 1979, la proportion d'hommes ayant obtenu leur permis d'enseignement est de 20,9 %. Chez les femmes, c'est 43,6 % des femmes qui ont obtenu leur première autorisation légale d'enseigner

entre 1990 et 1999. Entre 1975 et 1979, la proportion de femmes obtenant leur première autorisation légale d'enseigner était seulement de 13,7 %.

Le tableau suivant dévoile que 42,8 % du personnel des commissions scolaires travaillant en milieu francophone ont obtenu leur permis d'enseignement entre 1990 et 1999. Entre 1975 et 1979, 14,7 % du personnel dont la langue de travail est le français obtenait leur première autorisation légale d'enseigner. Du côté anglophone, cette dernière proportion double. En effet, c'est 28,2 % du personnel des commissions scolaires qui travaille en milieu anglophone qui ont obtenu leur permis d'enseignement entre 1975 et 1979. Entre 1990 et 1999, la proportion est de 34,6 %.

Le tableau 30 présente l'année d'obtention de la première autorisation légale d'enseigner selon l'ordre d'enseignement. En éducation préscolaire et en enseignement primaire, 38,6 % du personnel a obtenu son permis d'enseignement entre 1990 et 1999. La proportion suivante la plus grande est de 16,7 % entre 1975 et 1979. En enseignement en formation générale des jeunes, 46,1 % du personnel a obtenu sa première autorisation légale d'enseigner entre 1990 et 1999, et 13,4 % entre 1975 et 1979. En enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes), 59,1 % du personnel a obtenu son permis d'enseignement entre 1990 et 1999, et 13,8 % entre 1975 et 1979. En enseignement en formation générale des adultes, 52,2 % ont obtenu leur permis d'enseignement entre 1990 et 1999. Plus précisément, 38,5 % ont obtenu leur permis entre 1990 et 1994. Ensuite, contrairement aux autres ordres d'enseignement, c'est entre 1985 et 1989 que la proportion suivante la plus grande se situe avec 13,3 %.

Le tableau 31 illustre le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon les différentes catégories d'emploi. Les directeurs de commissions scolaires sont généralement les plus anciens et ont obtenu, en moyenne, leur permis depuis 27,8 ans. Les directeurs d'école suivent de près et ont obtenu, en moyenne, leur permis depuis 26,4 ans. La moyenne d'années écoulées depuis la première autorisation légale d'enseigner obtenue par les professionnels non-enseignants est de 21,3 ans, de 18,9 ans pour les enseignants et de 9,6 ans pour le personnel de soutien technique et paratechnique. Les tests statistiques révèlent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certaines catégories d'emploi. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la catégorie d'emploi est cependant de 0,03, ce qui plutôt négligeable.

Le tableau montre également que, pour les postes de directeurs d'école, les femmes ont obtenu leur permis d'enseignement depuis un peu plus longtemps que les hommes. Les hommes qui occupent les postes de directeurs d'école ont obtenu leur permis d'enseignement depuis 25,2 ans en moyenne, et les

femmes depuis 27,7 ans. Chez les directeurs de commission scolaire, les professionnels non-enseignants, les enseignants et le personnel de soutien, ce sont les hommes qui ont obtenu leur première autorisation légale d'enseigner depuis plus longtemps que les femmes.

Enfin, le tableau indique que le personnel des commissions scolaires travaillant en milieu anglophone a, de façon générale, obtenu sa première autorisation légale d'enseigner depuis plus longtemps que le personnel en milieu francophone. La différence la plus marquée se trouve chez le personnel de soutien technique et paratechnique où le personnel en milieu francophone a obtenu son permis d'enseignement depuis 8,9 ans en moyenne alors que celui en milieu anglophone l'a obtenu depuis 15,8 ans en moyenne.

Le tableau 32 présente le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe. En moyenne, les membres du personnel de l'ordre de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont obtenu leur permis d'enseignement depuis environ 20 ans. Ensuite, les membres du personnel de l'ordre de l'enseignement en formation générale des jeunes ont obtenu leur première autorisation légale d'enseigner depuis 18,8 ans. Les membres du personnel de l'ordre de l'enseignement en formation générale des adultes ont obtenu leur permis depuis 18,1 ans en moyenne, alors que ceux de l'ordre de l'enseignement en formation professionnelle l'ont obtenu depuis en moyenne 15,2 ans. Les tests statistiques montrent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains ordres d'enseignement. Toutefois, la force d'association entre l'année d'obtention du permis et l'ordre d'enseignement est de 0,01, ce qui est négligeable.

Le tableau 32 nous permet également de constater que le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention de la première autorisation légale d'enseigner est légèrement différent selon la langue. De façon générale, les membres du personnel dont la langue de travail est l'anglais ont, en moyenne, reçu leur permis d'enseignement depuis plus longtemps que les membres du personnel dont la langue de travail est le français. Cette remarque s'applique à tous les ordres d'enseignement. La différence la plus grande se trouve en enseignement en formation professionnelle : le personnel dont la langue de travail est l'anglais a obtenu son permis d'enseignement depuis 18,1 ans en moyenne alors que celui dont la langue de travail est le français l'a obtenu depuis environ 15 ans. La différence la plus faible se trouve en enseignement en formation générale des adultes où les moyennes sont de 18,5 ans et 18,1 ans respectivement. Les tests statistiques dévoilent que la différence entre le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du

permis d'enseignement selon la langue de travail est significative. La force d'association entre l'année d'obtention du permis et la langue de travail est de 0,2, ce qui confirme que la différence est perceptible.

De plus, le tableau 32 indique que les hommes ont obtenu leur permis d'enseignement depuis moins longtemps que les femmes en formation générale des adultes et en formation professionnelle (jeunes et adultes). En effet, les hommes ont reçu leur autorisation légale depuis en moyenne 17,6 ans et 14,6 ans respectivement contre 18,4 ans et 16,1 ans pour les femmes. Toutefois, la situation s'inverse pour les deux autres ordres d'enseignement. Les tests statistiques rapportent que la différence entre le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement chez les hommes et chez les femmes est significative. Cependant, la force d'association entre ces deux variables est de 0,1, ce qui est relativement faible.

Le tableau 33 décrit le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe. Le personnel régulier à temps complet a, en moyenne, obtenu son permis d'enseignement depuis 23,4 ans. Pour sa part, le personnel régulier à temps partiel l'a obtenu depuis 12,5 ans en moyenne. Enfin, le personnel d'appoint l'a obtenu depuis 10,8 ans en moyenne. Chez le personnel régulier à temps complet, les hommes ont reçu, en moyenne, leur première autorisation légale d'enseigner depuis plus longtemps que les femmes. Pour les deux autres statuts d'emploi, la situation est inversée. Pour tous les statuts d'emploi, le personnel travaillant en milieu anglophone a reçu son permis d'enseigner depuis plus longtemps que le personnel travaillant en français. Les tests statistiques indiquent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains statuts d'emploi. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et le statut d'emploi est de 0,3, ce qui est appréciable.

Le tableau 34 montre que le personnel des commissions scolaires en première année du processus d'obtention de leur permanence a obtenu son permis d'enseignement depuis 14,9 ans en moyenne. Cette moyenne diminue légèrement pour la deuxième année du processus où la moyenne est de 14,6 ans. Le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention de la première autorisation légale d'enseigner du personnel ayant obtenu leur permanence est de 26,2 ans. Lors des deux premières années du processus, la moyenne d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement est légèrement supérieure pour les femmes par rapport aux hommes. Par contre, pour le personnel ayant obtenu leur permanence, la situation est inversée : la moyenne pour les hommes est légèrement supérieure à celle des femmes. Par ailleurs, pour les trois niveaux du processus de permanence, la moyenne d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement est plus élevée pour le personnel travaillant dans un milieu

anglophone que pour celui en milieu francophone. Les tests statistiques dénotent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains niveaux de permanence. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la permanence est de 0,3, ce qui est notable.

Le tableau 35 présente la moyenne d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseigner selon la scolarité. Cette moyenne, pour le personnel dont la scolarité est de 14 années ou moins, est d'environ 25 ans; elle est de 28,7 ans pour le personnel dont la scolarité est de 15 années; et elle est de 16,3 ans pour le personnel dont la scolarité atteint 16 années. Le personnel ayant 17 années de scolarité a obtenu, en moyenne, son permis d'enseignement depuis 19,8 ans. Cette moyenne est d'environ 23 ans pour le personnel ayant 18 années de scolarité et de 25,4 ans pour le personnel ayant 19 années de scolarité ou plus. La moyenne d'années écoulées depuis l'obtention de la première autorisation légale d'enseigner est moins élevée chez les hommes que chez les femmes pour le personnel ayant 15 années de scolarité ou moins; la moyenne est moindre chez les femmes que chez les hommes pour le personnel ayant 16 années de scolarité ou plus. De façon générale, la moyenne d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement est plus élevée pour le personnel travaillant en milieu anglophone que pour le personnel travaillant en milieu francophone. Cependant, pour le personnel ayant 15 années de scolarité et dont le milieu est francophone, la moyenne d'années écoulées depuis l'obtention du permis est d'environ 29 ans contrairement à 26,6 ans pour le milieu anglophone. C'est la seule exception. Les tests statistiques montrent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la scolarité est de 0,1.

## Les tableaux correspondants

### La scolarité

Tableau 17 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité

<i>Scolarité reconnue<sup>13</sup></i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
14 années ou moins	923	4,9 %
15 années	620	3,3 %
16 années	4 083	21,5 %
17 années	3 246	17,1 %
18 années	2 036	10,7 %
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3 <sup>e</sup> cycle)	1 946	10,2 %
<b>Total</b>	<b>12 854</b>	<b>67,7 %</b>
<i>Données manquantes</i>	6 146	32,3 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>13</sup> Nombre d'années de scolarité reconnues au personnel des commissions scolaires. La scolarité s'applique aux enseignants réguliers à temps complet, aux enseignants réguliers à temps partiel et au personnel non-enseignant ayant déjà enseigné. Depuis l'année scolaire 2000-2001, le domaine des valeurs possibles s'étend de 16 à 20 ans alors qu'auparavant, il s'étendait de 14 à 20 ans.

**Tableau 18 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et le sexe**

<i>Scolarité reconnue</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
14 années ou moins	N	235	688	923
	%	5,9 %	7,8 %	7,2 %
15 années	N	162	458	620
	%	4,1 %	5,2 %	4,8 %
16 années	N	929	3 154	4 083
	%	23,2 %	35,6 %	31,8 %
17 années	N	977	2 269	3 246
	%	24,4 %	25,6 %	25,3 %
18 années	N	750	1 286	2 036
	%	18,8 %	14,5 %	15,8 %
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3 <sup>e</sup> cycle)	N	947	999	1 946
	%	23,7 %	11,3 %	15,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>4 000</b>	<b>8 854</b>	<b>12 854</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la scolarité et le sexe est de 0,2.

**Tableau 19 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et la langue de travail**

<i>Scolarité reconnue</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
14 années ou moins	N	838	85	923
	%	7,2 %	7,0 %	7,2 %
15 années	N	565	55	620
	%	4,9 %	4,5 %	4,8 %
16 années	N	3 688	395	4 083
	%	31,7 %	32,6 %	31,8 %
17 années	N	2 935	311	3 246
	%	25,2 %	25,7 %	25,3 %
18 années	N	1 820	216	2 036
	%	15,6 %	17,8 %	15,8 %
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3 <sup>e</sup> cycle)	N	1 797	149	1 946
	%	15,4 %	12,3 %	15,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>11 643</b>	<b>1 211</b>	<b>12 854</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la scolarité et la langue de travail est de 0,03.

**Tableau 20 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et l'ordre d'enseignement**

<i>Scolarité reconnue</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
14 années ou moins	N	512	151	22	238	923
	%	7,4 %	3,2 %	4,7 %	33,0 %	7,2 %
15 années	N	326	188	21	85	620
	%	4,7 %	3,9 %	4,5 %	11,8 %	4,8 %
16 années	N	2 487	1 361	102	133	4 083
	%	36,2 %	28,4 %	21,7 %	18,4 %	31,8 %
17 années	N	1 684	1 330	138	94	3 246
	%	24,5 %	27,8 %	29,4 %	13,0 %	25,3 %
18 années	N	990	855	110	81	2 036
	%	14,4 %	17,9 %	23,5 %	11,2 %	15,8 %
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3 <sup>e</sup> cycle)	N	877	903	76	90	1 946
	%	12,8 %	18,9 %	16,2 %	12,5 %	15,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 876</b>	<b>4 788</b>	<b>469</b>	<b>721</b>	<b>12 854</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la scolarité et l'ordre d'enseignement est de 0,2.

**Tableau 21 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le nombre d'années de scolarité et l'âge**

<i>Scolarité reconnue</i>		<i>Âge</i>					<i>Total</i>
		<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Entre 30 et 39 ans</i>	<i>Entre 40 et 49 ans</i>	<i>Entre 50 et 59 ans</i>	<i>60 ans et plus</i>	
14 années ou moins	N	54	99	192	551	27	923
	%	2,3 %	3,0 %	5,2 %	15,8 %	28,7 %	7,2 %
15 années	N	23	38	197	351	11	620
	%	1,0 %	1,2 %	5,3 %	10,1 %	11,7 %	4,8 %
16 années	N	1 544	1 281	601	645	12	4 083
	%	67,0 %	39,0 %	16,3 %	18,5 %	12,8 %	31,8 %
17 années	N	545	1 064	1 038	590	9	3 246
	%	23,7 %	32,4 %	28,1 %	17,0 %	9,6 %	25,3 %
18 années	N	111	489	864	562	10	2 036
	%	4,8 %	14,9 %	23,4 %	16,1 %	10,6 %	15,8 %
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3 <sup>e</sup> cycle)	N	26	312	802	781	25	1 946
	%	1,1 %	9,5 %	21,7 %	22,4 %	26,6 %	15,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>2 303</b>	<b>3 283</b>	<b>3 694</b>	<b>3 480</b>	<b>94</b>	<b>12 854</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : Il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'âge et la scolarité est de 0,3.

**Tableau 22 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe**

<b>Secteur</b>	<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Langue travail</b>	<b>Sexe</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Écart-type</b>
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Français	Hommes	943	17,35	1,236
			Femmes	5 266	16,62	1,333
			<b>Total</b>	<b>6 209</b>	<b>16,73</b>	<b>1,344</b>
		Anglais	Hommes	87	17,10	1,258
			Femmes	580	16,51	1,291
			<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>16,59</b>	<b>1,301</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>1 030</b>	<b>17,33</b>	<b>1,239</b>
			<b>Femmes</b>	<b>5 846</b>	<b>16,61</b>	<b>1,329</b>
			<b>Total</b>	<b>6 876</b>	<b>16,72</b>	<b>1,341</b>
	Enseignement en formation générale des jeunes	Français	Hommes	2 154	17,33	1,278
			Femmes	2 172	16,87	1,245
			<b>Total</b>	<b>4 326</b>	<b>17,10</b>	<b>1,282</b>
		Anglais	Hommes	235	17,31	1,244
			Femmes	227	16,89	1,329
			<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>17,11</b>	<b>1,302</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 389</b>	<b>17,33</b>	<b>1,275</b>
			<b>Femmes</b>	<b>2 399</b>	<b>16,87</b>	<b>1,253</b>
			<b>Total</b>	<b>4 788</b>	<b>17,10</b>	<b>1,284</b>
	<b>Total secteur « jeune »</b>	Français	Hommes	3 097	17,33	1,265
			Femmes	7 438	16,69	1,312
<b>Total</b>			<b>10 535</b>	<b>16,88</b>	<b>1,331</b>	
Anglais		Hommes	322	17,25	1,249	
		Femmes	807	16,62	1,312	
		<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>16,80</b>	<b>1,326</b>	
<b>Total</b>		<b>Hommes</b>	<b>3 419</b>	<b>17,33</b>	<b>1,264</b>	
		<b>Femmes</b>	<b>8 245</b>	<b>16,69</b>	<b>1,313</b>	
		<b>Total</b>	<b>11 664</b>	<b>16,87</b>	<b>1,331</b>	

## Suite du tableau 22

<i>Secteur</i>	<i>Ordre d'enseignement</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	Français	Hommes	124	17,78	1,145
			Femmes	301	16,88	1,275
			<b>Total</b>	<b>425</b>	<b>17,14</b>	<b>1,303</b>
		Anglais	Hommes	9	17,67	1,225
			Femmes	35	16,57	1,170
			<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>16,80</b>	<b>1,250</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>133</b>	<b>17,77</b>	<b>1,146</b>
			<b>Femmes</b>	<b>336</b>	<b>16,85</b>	<b>1,266</b>
			<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>17,11</b>	<b>1,301</b>
les deux secteurs	Enseignement en formation professionnelle (j et a)	Français	Hommes	431	15,78	1,839
			Femmes	252	16,13	1,640
			<b>Total</b>	<b>683</b>	<b>15,91</b>	<b>1,775</b>
		Anglais	Hommes	17	16,41	1,734
			Femmes	21	16,95	1,431
			<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>16,71</b>	<b>1,575</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>448</b>	<b>15,80</b>	<b>1,837</b>
			<b>Femmes</b>	<b>273</b>	<b>16,19</b>	<b>1,637</b>
			<b>Total</b>	<b>721</b>	<b>15,95</b>	<b>1,773</b>
Tous les secteurs	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	Français	Hommes	3 652	17,17	1,437
			Femmes	7 991	16,68	1,327
			<b>Total</b>	<b>11 643</b>	<b>16,84</b>	<b>1,380</b>
		Anglais	Hommes	348	17,22	1,287
			Femmes	863	16,62	1,310
			<b>Total</b>	<b>1 211</b>	<b>16,80</b>	<b>1,331</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 000</b>	<b>17,17</b>	<b>1,424</b>
			<b>Femmes</b>	<b>8 854</b>	<b>16,68</b>	<b>1,325</b>
			<b>Total</b>	<b>12 854</b>	<b>16,83</b>	<b>1,376</b>

**Tableau 23 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe**

<i>Statut d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
régulier temps complet	Français	Hommes	2 837	17,38	1,346
		Femmes	5 969	16,79	1,361
		<b>Total</b>	<b>8 806</b>	<b>16,98</b>	<b>1,384</b>
	Anglais	Hommes	300	17,29	1,274
		Femmes	683	16,72	1,306
		<b>Total</b>	<b>983</b>	<b>16,89</b>	<b>1,322</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 137</b>	<b>17,37</b>	<b>1,339</b>
		<b>Femmes</b>	<b>6 652</b>	<b>16,78</b>	<b>1,355</b>
		<b>Total</b>	<b>9 789</b>	<b>16,97</b>	<b>1,378</b>
régulier temps partiel	Français	Hommes	799	16,41	1,491
		Femmes	1 967	16,37	1,160
		<b>Total</b>	<b>2 766</b>	<b>16,38</b>	<b>1,264</b>
	Anglais	Hommes	46	16,87	1,327
		Femmes	176	16,28	1,268
		<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>16,40</b>	<b>1,300</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>845</b>	<b>16,44</b>	<b>1,485</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 143</b>	<b>16,36</b>	<b>1,169</b>
		<b>Total</b>	<b>2 988</b>	<b>16,38</b>	<b>1,266</b>
personnel d'appoint	Français	Hommes	16	17,00	1,592
		Femmes	55	16,56	1,385
		<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>16,66</b>	<b>1,434</b>
	Anglais	Hommes	2	16,00	,000
		Femmes	4	16,25	1,500
		<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>16,17</b>	<b>1,169</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>18</b>	<b>16,89</b>	<b>1,530</b>
		<b>Femmes</b>	<b>59</b>	<b>16,54</b>	<b>1,381</b>
		<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>16,62</b>	<b>1,415</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	3 652	17,17	1,437
		Femmes	7 991	16,68	1,327
		<b>Total</b>	<b>11 643</b>	<b>16,84</b>	<b>1,380</b>
	Anglais	Hommes	348	17,22	1,287
		Femmes	863	16,62	1,310
		<b>Total</b>	<b>1 211</b>	<b>16,80</b>	<b>1,331</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 000</b>	<b>17,17</b>	<b>1,424</b>
		<b>Femmes</b>	<b>8 854</b>	<b>16,68</b>	<b>1,325</b>
		<b>Total</b>	<b>12 854</b>	<b>16,83</b>	<b>1,376</b>

**Corrélation :**

Nota : Bien que les données ci-dessus soient présentées sous forme de scolarité moyenne, les tests statistiques ont été effectués à partir des données catégorielles.

1) La force d'association entre la scolarité et le statut d'emploi est de 0,2.

**Tableau 24 : Scolarité moyenne reconnue au personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe**

<i>Permanence</i> <sup>14</sup>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
La personne est permanente	Français	Hommes	2 404	17,48	1,330
		Femmes	4 368	16,89	1,441
		<b>Total</b>	<b>6 772</b>	<b>17,10</b>	<b>1,431</b>
	Anglais	Hommes	267	17,31	1,270
		Femmes	501	16,81	1,378
		<b>Total</b>	<b>768</b>	<b>16,99</b>	<b>1,362</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 671</b>	<b>17,47</b>	<b>1,325</b>
		<b>Femmes</b>	<b>4 869</b>	<b>16,88</b>	<b>1,435</b>
		<b>Total</b>	<b>7 540</b>	<b>17,09</b>	<b>1,424</b>
Première année du processus	Français	Hommes	184	16,71	1,206
		Femmes	642	16,47	1,033
		<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>16,52</b>	<b>1,078</b>
	Anglais	Hommes	14	17,21	,893
		Femmes	102	16,45	1,050
		<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>16,54</b>	<b>1,058</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>198</b>	<b>16,74</b>	<b>1,192</b>
		<b>Femmes</b>	<b>744</b>	<b>16,47</b>	<b>1,034</b>
		<b>Total</b>	<b>942</b>	<b>16,52</b>	<b>1,075</b>
Deuxième année du processus	Français	Hommes	215	16,85	1,303
		Femmes	884	16,52	1,076
		<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>16,59</b>	<b>1,131</b>
	Anglais	Hommes	14	17,14	1,231
		Femmes	70	16,46	1,045
		<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>16,57</b>	<b>1,101</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>229</b>	<b>16,87</b>	<b>1,298</b>
		<b>Femmes</b>	<b>954</b>	<b>16,52</b>	<b>1,073</b>
		<b>Total</b>	<b>1 183</b>	<b>16,59</b>	<b>1,128</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	2 803	17,38	1,343
		Femmes	5 894	16,79	1,363
		<b>Total</b>	<b>8 697</b>	<b>16,98</b>	<b>1,385</b>
	Anglais	Hommes	295	17,30	1,251
		Femmes	673	16,72	1,310
		<b>Total</b>	<b>968</b>	<b>16,90</b>	<b>1,318</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 098</b>	<b>17,38</b>	<b>1,334</b>
		<b>Femmes</b>	<b>6 567</b>	<b>16,78</b>	<b>1,358</b>
		<b>Total</b>	<b>9 665</b>	<b>16,97</b>	<b>1,378</b>

**Corrélation :** Les tests statistiques ont été effectués à partir des données catégorielles. La force d'association entre la scolarité et la permanence est de 0,2.

<sup>14</sup> La permanence est significative pour les enseignants et pour les non-enseignants qui ont un statut régulier à temps plein.

## La formation initiale

Tableau 25 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la formation initiale et le sexe

Formation initiale		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
primaire	N	441	3 892	4 333
	%	10,3 %	41,4 %	31,7 %
adaptation scolaire, J <sup>15</sup>	N	521	2 057	2 578
	%	12,2 %	21,9 %	18,9 %
éducation physique	N	713	369	1 082
	%	16,7 %	3,9 %	7,9 %
français, lang. maternelle	N	265	509	774
	%	6,2 %	5,4 %	5,7 %
mathématique, J	N	234	231	465
	%	5,5 %	2,5 %	3,4 %
anglais, langue seconde	N	134	300	434
	%	3,1 %	3,2 %	3,2 %
histoire, J	N	227	160	387
	%	5,3 %	1,7 %	2,8 %
musique	N	132	213	345
	%	3,1 %	2,3 %	2,5 %
arts plastiques	N	70	207	277
	%	1,6 %	2,2 %	2,0 %
biologie, J	N	113	128	241
	%	2,6 %	1,4 %	1,8 %
admin., comm. et secrét.	N	72	147	219
	%	1,7 %	1,6 %	1,6 %
géographie, J	N	137	68	205
	%	3,2 %	0,7 %	1,5 %
français, langue seconde	N	44	141	185
	%	1,0 %	1,5 %	1,4 %
sciences religieuses	N	117	49	166
	%	2,7 %	0,5 %	1,2 %
information scol. et prof.	N	43	93	136
	%	1,0 %	1,0 %	1,0 %
chimie, J	N	71	58	129
	%	1,7 %	0,6 %	0,9 %
préscolaire	N	2	126	128
	%	0,0 %	1,3 %	0,9 %

**Corrélation** : Aucune corrélation n'a pu être établie entre la formation initiale et le sexe, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

<sup>15</sup> J= formation pour le secteur des jeunes au secondaire; a = formation pour le secteur des adultes au secondaire, et c = formation pour l'ordre collégial (i.e. des enseignants détenant un certificat d'enseignement pour le collégial, mais enseignant au secondaire).

Suite du tableau 25

<i>Formation initiale</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
anglais, lang. maternelle	N	35	76	111
	%	0,8 %	0,8 %	0,8 %
fabrication mécanique	N	96	4	100
	%	2,2 %	0,0 %	0,7 %
équipement motorisé	N	94	0	94
	%	2,2 %	0,0 %	0,7 %
disc. non spécifiée, J	N	47	39	86
	%	1,1 %	0,4 %	0,6 %
physique, J	N	65	19	84
	%	1,5 %	0,2 %	0,6 %
disc. non spécifiée, A	N	23	49	72
	%	0,5 %	0,5 %	0,5 %
soins esthétiques	N	13	58	71
	%	0,3 %	0,6 %	0,5 %
électronique	N	67	2	69
	%	1,6 %	0,0 %	0,5 %
métallurgie	N	61	2	63
	%	1,4 %	0,0 %	0,5 %
alim., hôtel. et restaur.	N	39	21	60
	%	0,9 %	0,2 %	0,4 %
économie familiale	N	3	51	54
	%	0,1 %	0,5 %	0,4 %
services de la santé	N	0	54	54
	%	0,0 %	0,6 %	0,4 %
agro-technique	N	30	16	46
	%	0,7 %	0,2 %	0,3 %
sciences générales, J	N	21	19	40
	%	0,5 %	0,2 %	0,3 %
autres spécialités de FP	N	33	7	40
	%	0,8 %	0,1 %	0,3 %
santé et serv. sociaux	N	8	31	39
	%	0,2 %	0,3 %	0,3 %
art dramatique	N	9	23	32
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
construction	N	27	4	31
	%	0,6 %	0,0 %	0,2 %
sexologie	N	5	24	29
	%	0,1 %	0,3 %	0,2 %
construction de meubles	N	29	0	29
	%	0,7 %	0,0 %	0,2 %

## Suite du tableau 25

<i>Formation initiale</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
dessin technique	N	22	3	25
	%	0,5 %	0,0 %	0,2 %
forest., sciage et papier	N	24	0	24
	%	0,6 %	0,0 %	0,2 %
autres langues et cult.	N	5	16	21
	%	0,1 %	0,2 %	0,2 %
mécan. d'entretien indust.	N	20	0	20
	%	0,5 %	0,0 %	0,1 %
économie, J	N	13	6	19
	%	0,3 %	0,1 %	0,1 %
sciences morales	N	13	5	18
	%	0,3 %	0,1 %	0,1 %
prod. textile et habill.	N	5	13	18
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
imprimerie	N	13	5	18
	%	0,3 %	0,1 %	0,1 %
français, lang. mat., A	N	4	12	16
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
alphabétisation, A	N	3	11	14
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
arts appliqués	N	6	6	12
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
mathématique, A	N	6	5	11
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
bois et mat. con.	N	9	1	10
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
techniques physiques	N	10	0	10
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
technologie	N	7	2	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
mécanique automobile	N	9	0	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
autr. sciences humaines, C	N	3	6	9
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
autres langues et cult., C	N	6	3	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
danse	N	0	8	8
	%	0,0 %	0,1 %	0,1 %
mécanique du bâtiment	N	7	0	7
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %

## Suite du tableau 25

<i>Formation initiale</i>		<b>Sexe</b>		<b>Total</b>
		<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
écologie, J	N	2	4	6
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
ens. moral et religieux	N	5	1	6
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
géologie, J	N	3	2	5
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
informatique, J	N	1	4	5
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
classes d'immersion	N	0	5	5
	%	0,0 %	0,1 %	0,0 %
protection civile	N	5	0	5
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
autr. disc. de form. gén., C	N	4	1	5
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
électricité	N	4	0	4
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
français, lang. mat., C	N	0	4	4
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
sciences physiques, J	N	2	1	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
travaux génie et mines	N	3	0	3
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
chimie appl. et environn.	N	3	0	3
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
insertion vie comm., A	N	1	2	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
biologie, A	N	2	1	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
histoire, A	N	0	3	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques humaines	N	2	1	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. pers. et sociale	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
informatique, A	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
français, langue sec., A	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
anglais, langue sec., A	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %

## Suite du tableau 25

<i>Formation initiale</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
éducation physique, C	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques de l'admin.	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
prématornelle	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
arts	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
assistance dentaire	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. gén. présecondaire, A	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
anglais, lang. mat., A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
sciences générales, A	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. pers. et sociale, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
géographie, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
autres langues et cult., A	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
accueil et francisation	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
géologie, C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
information scol. et prof., C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
économie, C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
arts, C	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques biologiques	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques des arts	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques de comm.	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (96 formations initiales)</b>	<b>N</b>	<b>4 278</b>	<b>9 392</b>	<b>13 670</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 26 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la formation initiale et la langue de travail**

<i>Formation initiale</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
primaire	N	3 893	440	4 333
	%	31,3 %	35,5 %	31,7 %
adaptation scolaire, J	N	2 411	167	2 578
	%	19,4 %	13,5 %	18,9 %
éducation physique	N	982	100	1 082
	%	7,9 %	8,1 %	7,9 %
français, lang. maternelle	N	755	19	774
	%	6,1 %	1,5 %	5,7 %
mathématique, J	N	430	35	465
	%	3,5 %	2,8 %	3,4 %
anglais, langue seconde	N	391	43	434
	%	3,1 %	3,5 %	3,2 %
histoire, J	N	351	36	387
	%	2,8 %	2,9 %	2,8 %
musique	N	318	27	345
	%	2,6 %	2,2 %	2,5 %
arts plastiques	N	256	21	277
	%	2,1 %	1,7 %	2,0 %
biologie, J	N	227	14	241
	%	1,8 %	1,1 %	1,8 %
admin., comm. et secrét.	N	204	15	219
	%	1,6 %	1,2 %	1,6 %
géographie, J	N	190	15	205
	%	1,5 %	1,2 %	1,5 %
français, langue seconde	N	95	90	185
	%	0,8 %	7,3 %	1,4 %
sciences religieuses	N	155	11	166
	%	1,2 %	0,9 %	1,2 %
information scol. et prof.	N	133	3	136
	%	1,1 %	0,2 %	1,0 %
chimie, J	N	121	8	129
	%	1,0 %	0,6 %	0,9 %
préscolaire	N	118	10	128
	%	0,9 %	0,8 %	0,9 %
anglais, lang. maternelle	N	32	79	111
	%	0,3 %	6,4 %	0,8 %
fabrication mécanique	N	97	3	100
	%	0,8 %	0,2 %	0,7 %

**Corrélation :** Aucune corrélation n'a pu être établie entre la formation initiale et la langue de travail, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

## Suite du tableau 26

<i>Formation initiale</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
équipement motorisé	N	92	2	94
	%	0,7 %	0,2 %	0,7 %
disc. non spécifiée, J	N	70	16	86
	%	0,6 %	1,3 %	0,6 %
physique, J	N	81	3	84
	%	0,7 %	0,2 %	0,6 %
disc. non spécifiée, A	N	65	7	72
	%	0,5 %	0,6 %	0,5 %
soins esthétiques	N	65	6	71
	%	0,5 %	0,5 %	0,5 %
électronique	N	68	1	69
	%	0,5 %	0,1 %	0,5 %
métallurgie	N	60	3	63
	%	0,5 %	0,2 %	0,5 %
alim., hôtell. et restaur.	N	57	3	60
	%	0,5 %	0,2 %	0,4 %
économie familiale	N	47	7	54
	%	0,4 %	0,6 %	0,4 %
services de la santé	N	51	3	54
	%	0,4 %	0,2 %	0,4 %
agro-technique	N	45	1	46
	%	0,4 %	0,1 %	0,3 %
sciences générales, J	N	23	17	40
	%	0,2 %	1,4 %	0,3 %
autres spécialités de FP	N	38	2	40
	%	0,3 %	0,2 %	0,3 %
santé et serv. sociaux	N	37	2	39
	%	0,3 %	0,2 %	0,3 %
art dramatique	N	31	1	32
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %
construction	N	31	0	31
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
sexologie	N	29	0	29
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
construction de meubles	N	26	3	29
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
dessin technique	N	22	3	25
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
forest., sciage et papier	N	24	0	24
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %

## Suite du tableau 26

<i>Formation initiale</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
autres langues et cult.	N	19	2	21
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
mécan. d'entretien indust.	N	20	0	20
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
économie, J	N	17	2	19
	%	0,1 %	0,2 %	0,1 %
sciences morales	N	13	5	18
	%	0,1 %	0,4 %	0,1 %
prod. textile et habil.	N	18	0	18
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
imprimerie	N	18	0	18
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
français, lang. mat., A	N	16	0	16
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
alphabétisation, A	N	11	3	14
	%	0,1 %	0,2 %	0,1 %
arts appliqués	N	11	1	12
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
mathématique, A	N	10	1	11
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
bois et mat. con.	N	9	1	10
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
techniques physiques	N	10	0	10
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
technologie	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
mécanique automobile	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
autr. sciences humaines, C	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
autres langues et cult., C	N	8	1	9
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
danse	N	8	0	8
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
mécanique du bâtiment	N	7	0	7
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
écologie, J	N	6	0	6
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
ens. moral et religieux	N	4	2	6
	%	0,0 %	0,2 %	0,0 %

## Suite du tableau 26

<i>Formation initiale</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
géologie, J	N	5	0	5
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
informatique, J	N	4	1	5
	%	0,0 %	0,1 %	0,0 %
classes d'immersion	N	2	3	5
	%	0,0 %	0,2 %	0,0 %
protection civile	N	5	0	5
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
autr. disc. de form. gén., C	N	5	0	5
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
électricité	N	4	0	4
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
français, lang. mat., C	N	4	0	4
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
sciences physiques, J	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
travaux génie et mines	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
chimie appl. et environn.	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
insertion vie comm., A	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
biologie, A	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
histoire, A	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques humaines	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. pers. et sociale	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
informatique, A	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
français, langue sec., A	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
anglais, langue sec., A	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
éducation physique, C	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques de l'admin.	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %

## Suite du tableau 26

<i>Formation initiale</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
prémamanuelle	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
arts	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
assistance dentaire	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. gén. présecondaire, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
anglais, lang. mat., A	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,1 %	0,0 %
sciences générales, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
form. pers. et sociale, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
géographie, A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
autres langues et cult., A	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
accueil et francisation	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
géologie, C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
information scol. et prof., C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
économie, C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
arts, C	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques biologiques	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques des arts	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
techniques de comm.	N	1	0	1
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (96 formations initiales)</b>	<b>N</b>	<b>12 431</b>	<b>1 239</b>	<b>13 670</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Le permis d'enseignement

**Tableau 27 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement<sup>16</sup></i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Entre 1950 et 1954	2	0,0 %
Entre 1955 et 1959	30	0,2 %
Entre 1960 et 1964	271	1,4 %
Entre 1965 et 1969	926	4,9 %
Entre 1970 et 1974	962	5,1 %
Entre 1975 et 1979	2 181	11,5 %
Entre 1980 et 1984	1 531	8,1 %
Entre 1985 et 1989	1 543	8,1 %
Entre 1990 et 1994	2 784	14,7 %
Entre 1995 et 1999	2 963	15,6 %
Entre 2000 et 2004 <sup>17</sup>	476	2,5 %
<b>Total</b>	<b>13 669</b>	<b>71,9 %</b>
<i>Données manquantes</i>	5 331	28,1 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>16</sup> L'année d'obtention du permis d'enseignement correspond à l'année d'émission de la première autorisation légale d'enseigner décernée à une personne peu importe sa catégorie d'emploi. Si une personne obtient une autorisation provisoire avant son permis d'enseignement, l'année de l'autorisation légale d'enseigner sera celle de son autorisation provisoire.

<sup>17</sup> Les permis obtenus entre 1999 et 2004 sont des autorisations provisoires qui ont été accordées à la condition que la personne suive des cours.

**Tableau 28 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement et le sexe<sup>18</sup>**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Entre 1950 et 1954	N	0	2	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Entre 1955 et 1959	N	2	28	30
	%	0,0 %	0,3 %	0,2 %
Entre 1960 et 1964	N	15	256	271
	%	0,4 %	2,7 %	2,0 %
Entre 1965 et 1969	N	293	633	926
	%	6,8 %	6,7 %	6,8 %
Entre 1970 et 1974	N	449	513	962
	%	10,5 %	5,5 %	7,0 %
Entre 1975 et 1979	N	896	1 285	2 181
	%	20,9 %	13,7 %	16,0 %
Entre 1980 et 1984	N	424	1 107	1 531
	%	9,9 %	11,8 %	11,2 %
Entre 1985 et 1989	N	432	1 111	1 543
	%	10,1 %	11,8 %	11,3 %
Entre 1990 et 1994	N	839	1 945	2 784
	%	19,6 %	20,7 %	20,4 %
Entre 1995 et 1999	N	808	2 155	2 963
	%	18,9 %	22,9 %	21,7 %
Entre 2000 et 2004	N	120	356	476
	%	2,8 %	3,8 %	3,5 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>4 278</b>	<b>9 391</b>	<b>13 669</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>18</sup> La corrélation entre l'année d'obtention du permis et le sexe est étudiée au tableau 32. Les corrélations entre l'année d'obtention du permis et la langue de travail (contenu du tableau suivant) et entre l'année d'obtention du permis et l'ordre d'enseignement (contenu du tableau 30) sont également étudiées au tableau 32.

**Tableau 29 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement et la langue de travail**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Entre 1950 et 1954	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Entre 1955 et 1959	N	29	1	30
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Entre 1960 et 1964	N	258	13	271
	%	2,1 %	1,0 %	2,0 %
Entre 1965 et 1969	N	865	61	926
	%	7,0 %	4,9 %	6,8 %
Entre 1970 et 1974	N	823	139	962
	%	6,6 %	11,2 %	7,0 %
Entre 1975 et 1979	N	1 831	350	2 181
	%	14,7 %	28,2 %	16,0 %
Entre 1980 et 1984	N	1 423	108	1 531
	%	11,4 %	8,7 %	11,2 %
Entre 1985 et 1989	N	1 426	117	1 543
	%	11,5 %	9,4 %	11,3 %
Entre 1990 et 1994	N	2 581	203	2 784
	%	20,8 %	16,4 %	20,4 %
Entre 1995 et 1999	N	2 738	225	2 963
	%	22,0 %	18,2 %	21,7 %
Entre 2000 et 2004	N	454	22	476
	%	3,7 %	1,8 %	3,5 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>12 430</b>	<b>1 239</b>	<b>13 669</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 30 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement du personnel et l'ordre d'enseignement**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
Entre 1950 et 1954	N	2	0	0	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Entre 1955 et 1959	N	23	4	2	1	30
	%	0,3 %	0,1 %	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Entre 1960 et 1964	N	184	53	14	4	255
	%	2,7 %	1,1 %	2,5 %	0,5 %	1,9 %
Entre 1965 et 1969	N	502	355	28	12	897
	%	7,3 %	7,3 %	5,0 %	1,4 %	6,8 %
Entre 1970 et 1974	N	420	431	23	47	921
	%	6,1 %	8,8 %	4,1 %	5,4 %	7,0 %
Entre 1975 et 1979	N	1 141	654	47	121	1 963
	%	16,7 %	13,4 %	8,3 %	13,8 %	14,9 %
Entre 1980 et 1984	N	864	425	70	66	1 425
	%	12,6 %	8,7 %	12,4 %	7,5 %	10,8 %
Entre 1985 et 1989	N	852	547	75	35	1 509
	%	12,4 %	11,2 %	13,3 %	4,0 %	11,5 %
Entre 1990 et 1994	N	1 198	1 101	217	245	2 761
	%	17,5 %	22,6 %	38,5 %	28,0 %	21,0 %
Entre 1995 et 1999	N	1 443	1 146	77	272	2 938
	%	21,1 %	23,5 %	13,7 %	31,1 %	22,3 %
Entre 2000 et 2004	N	222	165	11	72	470
	%	3,2 %	3,4 %	2,0 %	8,2 %	3,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 851</b>	<b>4 881</b>	<b>564</b>	<b>875</b>	<b>13 171</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 31 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la langue de travail et le sexe**

<i>Catégorie d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
Directeurs de commission scolaire	Français	Hommes	93	27,85	5,964
		Femmes	56	27,82	8,569
		<b>Total</b>	149	27,84	7,028
	Anglais	Hommes	16	27,50	5,933
		Femmes	7	26,86	8,214
		<b>Total</b>	23	27,30	6,519
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	109	27,80	5,933
		<b>Femmes</b>	63	27,71	8,471
		<b>Total</b>	172	27,77	6,946
Directeurs d'école	Français	Hommes	271	24,89	6,767
		Femmes	245	27,84	7,909
		<b>Total</b>	516	26,29	7,471
	Anglais	Hommes	32	27,84	6,175
		Femmes	30	26,10	7,976
		<b>Total</b>	62	27,00	7,099
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	303	25,20	6,759
		<b>Femmes</b>	275	27,65	7,920
		<b>Total</b>	578	26,37	7,429
Professionnels non-enseignants	Français	Hommes	104	21,42	8,519
		Femmes	166	21,02	8,294
		<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>21,17</b>	<b>8,368</b>
	Anglais	Hommes	4	25,00	11,747
		Femmes	8	22,88	5,643
		<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>23,58</b>	<b>7,681</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>108</b>	<b>21,56</b>	<b>8,614</b>
		<b>Femmes</b>	<b>174</b>	<b>21,10</b>	<b>8,189</b>
		<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>21,28</b>	<b>8,342</b>

## Suite du tableau 31

<i>Catégorie d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
Enseignants	Français	Hommes	3 457	19,41	10,160
		Femmes	7 998	18,48	10,496
		<b>Total</b>	<b>11 455</b>	<b>18,76</b>	<b>10,404</b>
	Anglais	Hommes	295	22,42	9,861
		Femmes	843	20,14	9,973
		<b>Total</b>	<b>1 138</b>	<b>20,73</b>	<b>9,990</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 752</b>	<b>19,65</b>	<b>10,168</b>
		<b>Femmes</b>	<b>8 841</b>	<b>18,64</b>	<b>10,458</b>
		<b>Total</b>	<b>12 593</b>	<b>18,94</b>	<b>10,382</b>
Personnel de soutien technique et paratechnique	Français	Hommes	6	10,17	7,278
		Femmes	34	8,71	7,614
		<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>8,93</b>	<b>7,491</b>
	Anglais	Hommes	0	0,0	0,0
		Femmes	4	15,75	13,598
		<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>15,75</b>	<b>13,598</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>6</b>	<b>10,17</b>	<b>7,278</b>
		<b>Femmes</b>	<b>38</b>	<b>9,45</b>	<b>8,456</b>
		<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>9,55</b>	<b>8,231</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	3 931	20,03	10,017
		Femmes	8 499	18,82	10,535
		<b>Total</b>	<b>12 430</b>	<b>19,20</b>	<b>10,389</b>
	Anglais	Hommes	347	23,19	9,600
		Femmes	892	20,40	9,951
		<b>Total</b>	<b>1 239</b>	<b>21,18</b>	<b>9,929</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 278</b>	<b>20,28</b>	<b>10,020</b>
		<b>Femmes</b>	<b>9 391</b>	<b>18,97</b>	<b>10,491</b>
		<b>Total</b>	<b>13 669</b>	<b>19,38</b>	<b>10,363</b>

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certaines catégories d'emploi. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la catégorie d'emploi est de 0,03.

**Tableau 32 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe**

<b>Secteur</b>	<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Langue travail</b>	<b>Sexe</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Écart-type</b>
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Français	Hommes	989	20,80	9,489
			Femmes	5 246	19,64	10,723
			<b>Total</b>	<b>6 235</b>	<b>19,83</b>	<b>10,545</b>
		Anglais	Hommes	74	24,35	9,163
			Femmes	542	20,91	9,856
			<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>21,32</b>	<b>9,832</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>1 063</b>	<b>21,05</b>	<b>9,506</b>
			<b>Femmes</b>	<b>5 788</b>	<b>19,76</b>	<b>10,650</b>
			<b>Total</b>	<b>6 851</b>	<b>19,96</b>	<b>10,491</b>
	Enseignement en formation générale des jeunes	Français	Hommes	2 039	20,56	10,323
			Femmes	2 362	16,87	10,028
			<b>Total</b>	<b>4 401</b>	<b>18,58</b>	<b>10,330</b>
		Anglais	Hommes	209	23,34	9,658
			Femmes	271	19,44	10,161
			<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>21,14</b>	<b>10,122</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 248</b>	<b>20,82</b>	<b>10,293</b>
			<b>Femmes</b>	<b>2 633</b>	<b>17,13</b>	<b>10,070</b>
			<b>Total</b>	<b>4 881</b>	<b>18,83</b>	<b>10,337</b>
<b>Total secteur « jeune »</b>	<i>Français</i>	<i>Hommes</i>	<i>3 028</i>	<i>20,64</i>	<i>10,058</i>	
		<i>Femmes</i>	<i>7 608</i>	<i>18,78</i>	<i>10,590</i>	
		<b>Total</b>	<b>10 636</b>	<b>19,31</b>	<b>10,474</b>	
	<i>Anglais</i>	<i>Hommes</i>	<i>283</i>	<i>23,60</i>	<i>9,526</i>	
		<i>Femmes</i>	<i>813</i>	<i>20,42</i>	<i>9,976</i>	
		<b>Total</b>	<b>1 096</b>	<b>21,24</b>	<b>9,956</b>	
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 311</b>	<b>20,89</b>	<b>10,046</b>	
		<b>Femmes</b>	<b>8 421</b>	<b>18,94</b>	<b>10,543</b>	
		<b>Total</b>	<b>11 732</b>	<b>19,49</b>	<b>10,441</b>	

## Suite du tableau 32

Secteur	Ordre d'enseignement	Langue travail	Sexe	N	Moyenne	Écart-type
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	Français	Hommes	152	17,43	7,796
			Femmes	362	18,36	9,885
			<b>Total</b>	<b>514</b>	<b>18,08</b>	<b>9,318</b>
		Anglais	Hommes	17	18,76	8,066
			Femmes	33	18,42	10,229
			<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>18,54</b>	<b>9,466</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>169</b>	<b>17,57</b>	<b>7,809</b>
			<b>Femmes</b>	<b>395</b>	<b>18,36</b>	<b>9,901</b>
			<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>18,12</b>	<b>9,324</b>
les deux secteurs	Enseignement en formation professionnelle « jeune » et « adulte »	Français	Hommes	509	14,49	9,185
			Femmes	319	15,86	8,985
			<b>Total</b>	<b>828</b>	<b>15,02</b>	<b>9,127</b>
		Anglais	Hommes	21	17,62	12,420
			Femmes	26	18,50	10,230
			<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>18,11</b>	<b>11,142</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>530</b>	<b>14,62</b>	<b>9,339</b>
			<b>Femmes</b>	<b>345</b>	<b>16,06</b>	<b>9,095</b>
			<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>15,18</b>	<b>9,265</b>
Tous les secteurs	Total des quatre ordres d'enseignement	Français	Hommes	3 689	19,66	10,090
			Femmes	8 289	18,65	10,517
			<b>Total</b>	<b>11 978</b>	<b>18,96</b>	<b>10,397</b>
		Anglais	Hommes	321	22,96	9,799
			Femmes	872	20,29	9,994
			<b>Total</b>	<b>1 193</b>	<b>21,01</b>	<b>10,008</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 010</b>	<b>19,92</b>	<b>10,106</b>
			<b>Femmes</b>	<b>9 161</b>	<b>18,81</b>	<b>10,478</b>
			<b>Total</b>	<b>13 171</b>	<b>19,14</b>	<b>10,379</b>

**Corrélation :**

- 1) La différence entre le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement chez les hommes et chez les femmes est significative. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et le sexe est de 0,1.
- 2) La différence entre le nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement pour le personnel dont la langue de travail est le français et celui dont la langue de travail est l'anglais est significative. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la langue de travail est de 0,2.
- 3) Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains ordres d'enseignement. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et l'ordre d'enseignement est de 0,01.

**Tableau 33 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe**

<i>Statut d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
régulier temps complet	Français	Hommes	2 661	24,28	8,528
		Femmes	5 372	22,88	9,720
		<b>Total</b>	<b>8 033</b>	<b>23,34</b>	<b>9,365</b>
	Anglais	Hommes	268	26,03	7,995
		Femmes	614	23,29	8,947
		<b>Total</b>	<b>882</b>	<b>24,13</b>	<b>8,755</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 929</b>	<b>24,44</b>	<b>8,495</b>
		<b>Femmes</b>	<b>5 986</b>	<b>22,92</b>	<b>9,644</b>
		<b>Total</b>	<b>8 915</b>	<b>23,42</b>	<b>9,309</b>
régulier temps partiel	Français	Hommes	783	11,65	5,392
		Femmes	1 819	12,78	7,279
		<b>Total</b>	<b>2 602</b>	<b>12,44</b>	<b>6,785</b>
	Anglais	Hommes	40	11,75	6,238
		Femmes	140	14,66	8,771
		<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>14,02</b>	<b>8,348</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>823</b>	<b>11,66</b>	<b>5,432</b>
		<b>Femmes</b>	<b>1 959</b>	<b>12,91</b>	<b>7,409</b>
		<b>Total</b>	<b>2 782</b>	<b>12,54</b>	<b>6,906</b>
personnel d'appoint	Français	Hommes	487	10,23	7,626
		Femmes	1 308	10,57	8,555
		<b>Total</b>	<b>1 795</b>	<b>10,48</b>	<b>8,313</b>
	Anglais	Hommes	39	15,38	9,640
		Femmes	138	13,33	9,284
		<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>13,78</b>	<b>9,375</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>526</b>	<b>10,62</b>	<b>7,898</b>
		<b>Femmes</b>	<b>1 446</b>	<b>10,84</b>	<b>8,662</b>
		<b>Total</b>	<b>1 972</b>	<b>10,78</b>	<b>8,464</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	3 931	20,03	10,017
		Femmes	8 499	18,82	10,535
		<b>Total</b>	<b>12 430</b>	<b>19,20</b>	<b>10,389</b>
	Anglais	Hommes	347	23,19	9,600
		Femmes	892	20,40	9,951
		<b>Total</b>	<b>1 239</b>	<b>21,18</b>	<b>9,929</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>4 278</b>	<b>20,28</b>	<b>10,020</b>
		<b>Femmes</b>	<b>9 391</b>	<b>18,97</b>	<b>10,491</b>
		<b>Total</b>	<b>13 669</b>	<b>19,38</b>	<b>10,363</b>

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains statuts d'emploi. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et le statut d'emploi est de 0,3.

**Tableau 34 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon la permanence<sup>19</sup>, la langue de travail et le sexe**

<i>Permanence</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
La personne est permanente	Français	Hommes	2 220	26,28	7,497
		Femmes	3 858	25,99	8,707
		<b>Total</b>	<b>6 078</b>	<b>26,09</b>	<b>8,286</b>
	Anglais	Hommes	234	27,68	6,494
		Femmes	443	26,29	7,270
		<b>Total</b>	<b>677</b>	<b>26,77</b>	<b>7,038</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 454</b>	<b>26,41</b>	<b>7,418</b>
		<b>Femmes</b>	<b>4 301</b>	<b>26,02</b>	<b>8,570</b>
		<b>Total</b>	<b>6 755</b>	<b>26,16</b>	<b>8,171</b>
Première année du processus	Français	Hommes	191	14,25	5,745
		Femmes	613	15,09	7,624
		<b>Total</b>	<b>804</b>	<b>14,89</b>	<b>7,228</b>
	Anglais	Hommes	16	13,31	7,838
		Femmes	98	15,66	8,139
		<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>15,33</b>	<b>8,105</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>207</b>	<b>14,17</b>	<b>5,914</b>
		<b>Femmes</b>	<b>711</b>	<b>15,17</b>	<b>7,694</b>
		<b>Total</b>	<b>918</b>	<b>14,94</b>	<b>7,339</b>
Deuxième année du processus	Français	Hommes	218	13,65	5,087
		Femmes	830	14,82	7,233
		<b>Total</b>	<b>1 048</b>	<b>14,57</b>	<b>6,857</b>
	Anglais	Hommes	15	14,67	7,622
		Femmes	63	15,10	7,985
		<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>15,01</b>	<b>7,870</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>233</b>	<b>13,71</b>	<b>5,270</b>
		<b>Femmes</b>	<b>893</b>	<b>14,84</b>	<b>7,284</b>
		<b>Total</b>	<b>1 126</b>	<b>14,60</b>	<b>6,929</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	2 629	24,36	8,488
		Femmes	5 301	22,98	9,710
		<b>Total</b>	<b>7 930</b>	<b>23,44</b>	<b>9,345</b>
	Anglais	Hommes	265	26,08	7,959
		Femmes	604	23,40	8,891
		<b>Total</b>	<b>869</b>	<b>24,22</b>	<b>8,700</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 894</b>	<b>24,52</b>	<b>8,455</b>
		<b>Femmes</b>	<b>5 905</b>	<b>23,02</b>	<b>9,630</b>
		<b>Total</b>	<b>8 799</b>	<b>23,51</b>	<b>9,286</b>

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains niveaux de permanence. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la permanence est de 0,3.

<sup>19</sup> La permanence s'obtient par commission scolaire. Un enseignant qui change de commission scolaire, tout en conservant son ancienneté, recommence le processus menant à la permanence dans un poste.

**Tableau 35 : Nombre moyen d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement selon la scolarité, la langue de travail et le sexe**

<i>Scolarité reconnue</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
14 années ou moins	Français	Hommes	202	14,43	8,948
		Femmes	324	31,26	13,579
		<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>24,79</b>	<b>14,533</b>
	Anglais	Hommes	7	25,14	14,265
		Femmes	34	27,71	13,831
		<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>27,27</b>	<b>13,759</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>209</b>	<b>14,79</b>	<b>9,326</b>
		<b>Femmes</b>	<b>358</b>	<b>30,92</b>	<b>13,624</b>
		<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>24,97</b>	<b>14,481</b>
15 années	Français	Hommes	114	23,57	11,609
		Femmes	230	31,68	10,468
		<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>28,99</b>	<b>11,496</b>
	Anglais	Hommes	5	19,40	9,788
		Femmes	35	27,60	9,319
		<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>26,58</b>	<b>9,647</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>119</b>	<b>23,39</b>	<b>11,533</b>
		<b>Femmes</b>	<b>265</b>	<b>31,14</b>	<b>10,399</b>
		<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>28,74</b>	<b>11,331</b>
16 années	Français	Hommes	777	16,50	8,409
		Femmes	2 673	15,80	8,694
		<b>Total</b>	<b>3 450</b>	<b>15,96</b>	<b>8,635</b>
	Anglais	Hommes	68	22,57	9,830
		Femmes	267	19,17	9,666
		<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>19,86</b>	<b>9,781</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>845</b>	<b>16,99</b>	<b>8,685</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 940</b>	<b>16,10</b>	<b>8,839</b>
		<b>Total</b>	<b>3 785</b>	<b>16,30</b>	<b>8,811</b>
17 années	Français	Hommes	797	20,31	8,980
		Femmes	1 922	19,47	8,820
		<b>Total</b>	<b>2 719</b>	<b>19,72</b>	<b>8,873</b>
	Anglais	Hommes	76	22,17	9,403
		Femmes	207	20,43	8,805
		<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>20,89</b>	<b>8,986</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>873</b>	<b>20,47</b>	<b>9,027</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 129</b>	<b>19,57</b>	<b>8,821</b>
		<b>Total</b>	<b>3 002</b>	<b>19,83</b>	<b>8,889</b>

## Suite du tableau 35

<i>Scolarité reconnue</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
18 années	Français	Hommes	583	24,14	8,757
		Femmes	1 062	22,50	8,817
		<b>Total</b>	<b>1 645</b>	<b>23,08</b>	<b>8,828</b>
	Anglais	Hommes	72	24,21	9,040
		Femmes	120	23,64	7,944
		<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>23,85</b>	<b>8,353</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>655</b>	<b>24,14</b>	<b>8,781</b>
		<b>Femmes</b>	<b>1 182</b>	<b>22,62</b>	<b>8,736</b>
		<b>Total</b>	<b>1 837</b>	<b>23,16</b>	<b>8,780</b>
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3e cycle)	Français	Hommes	741	25,73	8,614
		Femmes	819	24,94	8,473
		<b>Total</b>	<b>1 560</b>	<b>25,31</b>	<b>8,547</b>
	Anglais	Hommes	55	28,38	6,927
		Femmes	74	24,62	7,696
		<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>26,22</b>	<b>7,583</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>796</b>	<b>25,91</b>	<b>8,531</b>
		<b>Femmes</b>	<b>893</b>	<b>24,91</b>	<b>8,408</b>
		<b>Total</b>	<b>1 689</b>	<b>25,38</b>	<b>8,479</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	3 214	21,08	9,627
		Femmes	7 030	20,11	10,149
		<b>Total</b>	<b>10 244</b>	<b>20,42</b>	<b>9,998</b>
	Anglais	Hommes	283	24,02	9,353
		Femmes	737	21,59	9,576
		<b>Total</b>	<b>1 020</b>	<b>22,27</b>	<b>9,572</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 497</b>	<b>21,32</b>	<b>9,637</b>
<b>Femmes</b>		<b>7 767</b>	<b>20,25</b>	<b>10,105</b>	
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>11 264</b>	<b>20,58</b>	<b>9,974</b>	

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'année d'obtention du permis d'enseignement et la scolarité est de 0,1.

### **3. Les caractéristiques professionnelles**

La section qui suit traite des caractéristiques professionnelles du personnel des commissions scolaires. Le portrait que nous allons brosser portera donc sur des variables telles que la catégorie d'emploi, la fonction, le secteur, l'ordre d'enseignement et le champ d'enseignement.

#### ***La catégorie d'emploi et la fonction***

Nous avons vu à la section 1 que le personnel des commissions scolaires se divise selon cinq grandes catégories d'emploi : les directeurs de commission scolaire, les directeurs d'école, les professionnels non-enseignants, les enseignants et le personnel de soutien technique et paratechnique. Nous avons également fait la liste des fonctions principales exercées par les membres de chacune de ces catégories. La présente section étudie ces deux variables en fonction du sexe, de la langue de travail et de l'ordre d'enseignement du personnel des commissions scolaires.

Le tableau 36 présente la répartition du personnel des commissions scolaires selon leur catégorie d'emploi et leur sexe. Rappelons que notre échantillon est composé à environ 80 % par des enseignants (tableau 2). Ainsi, cela se traduit par 71,2 % des hommes et par 82,9 % des femmes qui appartiennent à cette catégorie. De plus, le tableau 36 montre que, de façon générale, les hommes appartiennent davantage aux catégories liées à la direction que les femmes. En effet, 11,4 % des hommes sont des directeurs de commission scolaire et 9,6 % des directeurs d'école. Chez les femmes, ces proportions sont beaucoup plus faibles. Seulement 1,9 % d'entre elles occupent des postes à la direction de commission scolaire et 3,2 % des postes de direction d'école. Pour les postes liés au soutien technique et paratechnique, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (7 %) que les hommes (2 %). Enfin, 5 % des femmes occupent les postes professionnels non-enseignants comparativement à 5,8 % chez les hommes. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre la catégorie d'emploi et le sexe. La force d'association est de 0,3. La corrélation entre la catégorie d'emploi et le sexe est donc appréciable.

Le tableau 37 montre la répartition du personnel des commissions scolaires selon la fonction (pour chacune des catégories) et le sexe. Chez les directeurs de commissions scolaires, la fonction de directeur général occupe le premier rang (9,2 %) chez les hommes, suivi du directeur du service à l'enseignement (7,7 %). Chez les femmes, 11,6 % occupent la fonction de conseillère en gestion de personnel et 9,2 % de coordonnatrice du service du personnel. Pour la catégorie des directeurs d'école, les deux fonctions principalement occupées par les hommes et les femmes sont les fonctions de directeur d'école primaire et

directeur adjoint d'école secondaire. Chez les professionnels non-enseignants, 32 % des hommes occupent la fonction de conseiller pédagogique alors que 20,2 % occupent la fonction de conseiller d'orientation ou de conseiller en formation scolaire. Pour les femmes, 20,5 % sont conseillères pédagogiques et 19,7 % sont agentes de réadaptation, psychoéducatrices ou orthopédagogues.

Par ailleurs, 13,1 % des hommes enseignent les mathématiques et les sciences au secondaire et 10,5 % sont titulaires au primaire. Chez les femmes, 34 % des enseignantes sont titulaires au primaire et 8,3 % sont titulaires au préscolaire. Enfin, pour le personnel de soutien technique et paratechnique, 21,4 % des hommes sont surveillants d'élèves et 16,7 % occupent la fonction de technicien en éducation spécialisée. Chez les femmes, 38,9 % sont surveillantes d'élèves et 21,3 % sont éducatrices en service de garde.

Le tableau 38 illustre la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi et la langue de travail. L'analyse du tableau dévoile que pour les deux langues, la répartition du personnel correspond assez bien à la répartition choisie dans l'échantillon. Il n'y a pas de différences majeures entre les milieux anglophones et francophones. Les tests statistiques révèlent en effet qu'il existe une corrélation entre la catégorie d'emploi et la langue de travail, mais que la force d'association est seulement de 0,04, ce qui est négligeable.

Chez les directeurs de commissions scolaires, la fonction de directeur général et de directeur du service à l'enseignement sont les postes principalement occupés, autant en milieu francophone qu'en milieu anglophone (tableau 39). Pour la catégorie des directeurs d'école, 45,7 % du personnel en milieu francophone occupe le poste de directeur d'école primaire et 20,1 % celui de directeur adjoint d'école secondaire. En milieu anglophone, 50,5 % occupe la fonction de directeur d'école primaire et 17,9 % celui de directeur d'école secondaire. Chez les professionnels non-enseignants travaillant en milieu francophone, 25,3 % sont employés à titre de conseiller pédagogique et 18 % à titre de psychologue ou de conseiller en rééducation. En milieu anglophone, 22,4 % sont employés à titre de conseiller d'orientation ou de conseiller en formation scolaire et 20,9 % à titre de psychologue ou de conseiller en rééducation.

Dans la catégorie des enseignants, 27,4 % de ceux qui travaillent en milieu francophone sont enseignants titulaires au primaire et 7 % enseignent les mathématiques et les sciences au secondaire. En milieu anglophone, 21,4 % sont enseignants titulaires au primaire et 11,1 % sont enseignants suppléants occasionnels au secondaire. Enfin, parmi le personnel de soutien technique et paratechnique en milieu francophone, 34,4 % sont surveillants d'élèves et 22 % sont éducateurs en service de garde. Du côté anglophone, 51,5 % sont surveillants d'élèves et 13,6 % sont préposés pour les élèves handicapés.

L'analyse du tableau 40 dévoile que le personnel non-enseignant ayant déjà enseigné est proportionnellement plus nombreux chez les directeurs d'école ou les professionnels non-enseignants. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre la catégorie d'emploi et l'ordre d'enseignement, mais que la force d'association est négligeable (0,04).

### ***Le secteur et l'ordre d'enseignement***

Le secteur et l'ordre d'enseignement sont des variables qui s'appliquent au personnel enseignant et au personnel non-enseignant ayant déjà enseigné. Le secteur d'enseignement se divise selon trois catégories principales : le personnel travaillant pour les jeunes, celui travaillant pour les adultes et celui travaillant pour les deux secteurs.

Le tableau 41 illustre la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement. Ainsi, 41,5 % du personnel (enseignants et non-enseignants ayant déjà enseigné) sont employés en éducation préscolaire et en éducation primaire. Ensuite, 30,2 % du personnel sont employés en enseignement en formation générale des jeunes.

Le tableau 42 présente la répartition du personnel selon le secteur, l'ordre d'enseignement et le sexe. La majorité des enseignants (86,7 %) travaillent dans le secteur pour les jeunes. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à enseigner dans ce secteur que les hommes (90,2 % des femmes comparativement à 78,7 % des hommes). Ensuite, 8,2 % des enseignants travaillent dans les deux secteurs et ces enseignants sont proportionnellement plus souvent de sexe masculin. Finalement, les enseignants qui occupent un poste dans le secteur pour les adultes (5,1 %) se répartissent en proportions à peu près égales entre les deux sexes.

L'analyse du tableau 42 permet également de constater que le secteur et l'ordre d'enseignement sont très liés. Les tests statistiques confirment qu'il existe une corrélation entre l'ordre et le secteur d'enseignement et que la force d'association est de 1. Les deux variables sont donc parfaitement corrélées. Ainsi, nous avons choisi de ne pas approfondir notre étude sur le secteur d'enseignement; seul l'ordre d'enseignement a donc principalement été utilisé dans ce travail.

Le tableau 42 montre par ailleurs que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à enseigner à l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. En effet, 61,9 % des femmes enseignent à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire tandis que 24,3 % des hommes enseignent à cet ordre. Ensuite, une proportion pratiquement équivalente entre les hommes et les femmes occupe des postes à l'enseignement en formation générale des adultes. Il y a proportionnellement plus d'hommes que de

femmes à l'enseignement en formation générale des jeunes et l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes). À l'enseignement en formation générale des jeunes, la proportion des hommes est presque le double de celle des femmes et à l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes) la proportion des hommes est près de quatre fois plus élevée que celle des femmes. Les tests statistiques révèlent qu'il existe une corrélation entre l'ordre d'enseignement et le sexe. La force d'association entre ces deux variables est de 0,4, ce qui est tout de même considérable.

Le tableau suivant montre de quelle façon est réparti le personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et la langue de travail. Il semble qu'à l'éducation préscolaire et enseignement primaire ainsi qu'à l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes), il y ait proportionnellement autant d'enseignants travaillant dans un milieu francophone que dans un milieu anglophone. Par contre, il semble qu'il y ait proportionnellement plus d'enseignants en formation générale des jeunes dans le milieu anglophone que dans le milieu francophone. À l'inverse, il y a une plus grande proportion d'enseignants en formation professionnelle (jeunes et adultes) dans les milieux francophones que les milieux anglophones. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre l'ordre d'enseignement et la langue de travail. La force d'association entre ces variables est de 0,05. La corrélation est donc négligeable.

Le tableau 44 décrit de quelle façon est réparti le personnel enseignant selon l'ordre d'enseignement et la langue maternelle. Il semble qu'à l'éducation préscolaire et enseignement primaire, il y ait proportionnellement plus d'enseignants dont la langue maternelle est le français. La même situation apparaît en enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes). Par contre, en enseignement en formation générale des jeunes, de même qu'en enseignement en formation générale des adultes, ce sont les enseignants dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français qui sont, proportionnellement, les plus nombreux. Les tests statistiques montrent que la corrélation entre la langue maternelle et l'ordre d'enseignement est négligeable. En effet, les tests dévoilent qu'il existe une corrélation entre ces variables, mais que la force d'association est de 0,05.

Le tableau 45 illustre la répartition du personnel en fonction de l'ordre d'enseignement et de l'âge. En éducation préscolaire et en enseignement primaire, ce sont les moins de 30 ans qui sont, proportionnellement, les plus nombreux. En enseignement en formation générale des jeunes, ce sont les enseignants âgés entre 50 et 59 ans qui sont, proportionnellement, en plus grand nombre. Il semble que les enseignants de 60 ans et plus soient en plus grande proportion en enseignement en formation générale des adultes et en enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes).

## ***Le champ d'enseignement***

Le champ d'enseignement s'applique au personnel enseignant seulement et correspond à la discipline dans laquelle un enseignant œuvre. Le tableau 46 illustre la répartition du personnel des commissions scolaires selon le champ d'enseignement et le sexe. Ainsi, 34 % des femmes sont titulaires au primaire et 8,3 % sont titulaires au préscolaire. Chez les hommes, 15 % enseignent les mathématiques et les sciences au secondaire et 10,5 % sont titulaires au primaire.

Le tableau suivant décrit le champ d'enseignement des enseignants selon leur langue de travail. En milieu francophone, 27,4 % des enseignants sont titulaires au primaire et 8,1 % enseignent les mathématiques et les sciences au secondaire. En milieu anglophone, 21,4 % sont titulaires au primaire et 11,1 % font de la suppléance occasionnelle au secondaire.

## Les tableaux correspondants

### La catégorie d'emploi et la fonction

Tableau 36 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et le sexe

Catégorie d'emploi		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
Directeurs de commission scolaire	N	734	241	975
	%	11,4%	1,9%	5,1%
Directeurs d'école	N	620	405	1025
	%	9,6%	3,2%	5,4%
Professionnels non-enseignants	N	372	628	1 000
	%	5,8 %	5,0 %	5,3 %
Enseignants	N	4 584	10 416	15 000
	%	71,2 %	82,9 %	78,9 %
Personnel de soutien technique et paratechnique	N	126	874	1 000
	%	2,0 %	7,0 %	5,3 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la catégorie d'emploi et le sexe est de 0,3.

**Tableau 37 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la fonction et le sexe**

<i>Catégorie d'emploi et fonction</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
directeur général	N	69	19	88
	%	9,2 %	7,6 %	8,8 %
directeur du service de l'enseignement	N	58	17	75
	%	7,7 %	6,8 %	7,5 %
directeur des services financiers	N	60	7	67
	%	8,0 %	2,8 %	6,7 %
coordonnateur du service du personnel	N	35	23	58
	%	4,7 %	9,2 %	5,8 %
conseiller en gestion de personnel	N	28	29	57
	%	3,7 %	11,6 %	5,7 %
directeur du service du personnel	N	43	11	54
	%	5,7 %	4,4 %	5,4 %
directeur des services à l'éducation des adultes	N	40	10	50
	%	5,3 %	4,0 %	5,0 %
coordonnateur de l'ens. général	N	30	20	50
	%	4,0 %	8,0 %	5,0 %
directeur du service de l'équipement	N	44	3	47
	%	5,9 %	1,2 %	4,7 %
directeur général adjoint	N	43	4	47
	%	5,7 %	1,6 %	4,7 %
coordonnateur CSDM ou English Montreal	N	22	19	41
	%	2,9 %	7,6 %	4,1 %
secrétaire général	N	28	11	39
	%	3,7 %	4,4 %	3,9 %
coordonnateur du service de l'équipement	N	36	1	37
	%	4,8 %	0,4 %	3,7 %
coordonnateur des services à l'éducation des adultes	N	21	15	36
	%	2,8 %	6,0 %	3,6 %
coordonnateur des services financiers	N	26	7	33
	%	3,5 %	2,8 %	3,3 %

**Corrélation** : Aucune corrélation n'a pu être établie entre la fonction et le sexe, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Directeurs de commission scolaire (suite)</b>				
directeur des services de formation professionnelle	N	2	0	2
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
directeur général (CSDM, English Montreal)	N	2	0	2
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
directeur CSDM ou English Montreal	N	18	7	25
	%	2,4 %	2,8 %	2,5 %
coordonnateur de l'informatique	N	20	2	22
	%	2,7 %	0,8 %	2,2 %
conseiller cadre auprès du directeur	N	12	2	14
	%	1,6 %	0,8 %	1,4 %
directeur du service aux étudiants	N	9	3	12
	%	1,2 %	1,2 %	1,2 %
coordonnateur de l'ens. primaire	N	4	5	9
	%	0,5 %	2,0 %	0,9 %
autres directeurs	N	5	3	8
	%	0,7 %	1,2 %	0,8 %
coordonnateur de l'ens. professionnel	N	6	0	6
	%	0,8 %	0,0 %	0,6 %
directeur du service de l'ens. primaire	N	4	1	5
	%	0,5 %	0,4 %	0,5 %
coordonnateur des services complémentaires	N	3	2	5
	%	0,4 %	0,8 %	0,5 %
coordonnateur, moyens d'ens. A	N	3	2	5
	%	0,4 %	0,8 %	0,5 %
coordonnateur du service du transport	N	4	0	4
	%	0,5 %	0,0 %	0,4 %
coordonnateur en recherche et développement	N	3	0	3
	%	0,4 %	0,0 %	0,3 %
directeur des services de formation professionnelle	N	2	0	2
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
directeur général (CSDM, English Montreal)	N	2	0	2
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %

Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Directeurs de commission scolaire (suite)</b>				
directeur général adjoint(CSDM, English Montreal)	N	2	0	2
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
coordonnateur de la formation professionnelle, jeune-adulte	N	1	1	2
	%	0,1 %	0,4 %	0,2 %
directeur du service de l'ens. secondaire	N	1	1	2
	%	0,1 %	0,4 %	0,2 %
coordonnateur des services de formation professionnelle	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
directeur des services à l'enseignement professionnel	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
coordonnateur au secrétariat général	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
coordonnateur en mesure et évaluation	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
vérificateur interne	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,4 %	0,1 %
<b>Total (39 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>734</b>	<b>241</b>	<b>975</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
directeur d'école primaire	N	253	209	462
	%	41,9 %	52,8 %	46,2 %
directeur adjoint d'école secondaire	N	133	61	194
	%	22,0 %	15,4 %	19,4 %
directeur d'école secondaire	N	112	37	149
	%	18,5 %	9,3 %	14,9 %
directeur adjoint d'école primaire	N	30	57	87
	%	5,0 %	14,4 %	8,7 %
directeur de centre à l'éducation des adultes	N	48	16	64
	%	7,9 %	4,0 %	6,4 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Directeurs d'école (suite)</b>				
directeur adjoint de centre à l'éducation des adultes	N	27	16	43
	%	4,5 %	4,0 %	4,3 %
directeur de centre de formation professionnelle	N	8	5	13
	%	1,3	1,2	1,3
directeur adjoint de centre de formation professionnelle	N	8	4	12
	%	1,3	1,0	1,2
directeur adjoint d'école secondaire-DA1	N	1	0	1
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
<b>Total (9 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>620</b>	<b>405</b>	<b>1025</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
conseiller pédagogique	N	119	129	248
	%	32,0 %	20,5 %	24,8 %
psychologue ou conseiller en rééducation	N	59	123	182
	%	15,9 %	19,6 %	18,2 %
conseiller d'orientation ou conseiller en formation scolaire	N	75	78	153
	%	20,2 %	12,4 %	15,3 %
agent de réadaptation, psychoéducateur ou orthopédagogue	N	27	124	151
	%	7,3 %	19,7 %	15,1 %
animateur de pastorale	N	57	36	93
	%	15,3 %	5,7 %	9,3 %
orthophoniste, audiologiste ou agent de correction du langage	N	0	74	74
	%	0,0 %	11,8 %	7,4 %
animateur de vie étudiante	N	15	21	36
	%	4,0 %	3,3 %	3,6 %
conseiller en information scolaire et professionnelle	N	5	15	20
	%	1,3 %	2,4 %	2,0 %
bibliothécaire	N	4	9	13
	%	1,1 %	1,4 %	1,3 %
spécialiste en moyens et techniques d'enseignement	N	4	7	11
	%	1,1 %	1,1 %	1,1 %
conseiller en éducation chrétienne	N	3	4	7
	%	0,8 %	0,6 %	0,7 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Professionnels non-enseignants (suite)</b>				
travailleur social ou agent de service social	N	2	3	5
	%	0,5 %	0,5 %	0,5 %
conseiller en mesure et évaluation	N	2	2	4
	%	0,5 %	0,3 %	0,4 %
ergothérapeute, physiothérapeute ou agent en réhabilitation	N	0	3	3
	%	0,0 %	0,5 %	0,3 %
<b>Total (14 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>372</b>	<b>628</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Enseignants</b>				
E Titulaire, primaire	N	482	3 541	4 023
	%	10,5 %	34,0 %	26,8 %
E Math. et sciences, sec.	N	601	442	1 043
	%	13,1 %	4,2 %	7,0 %
E Suppléants occasionnels, p-p.	N	159	821	980
	%	3,5 %	7,9 %	6,5 %
E Suppléants occasionnels, sec.	N	269	631	900
	%	5,9 %	6,1 %	6,0 %
E Titulaire, préscolaire	N	12	862	874
	%	0,3 %	8,3 %	5,8 %
E Langue d'enseignement, sec.	N	234	499	733
	%	5,1 %	4,8 %	4,9 %
E Adaptation scolaire, prés-prim.	N	77	586	663
	%	1,7 %	5,6 %	4,4 %
E Adaptation scolaire, sec.	N	243	404	647
	%	5,3 %	3,9 %	4,3 %
E Langue seconde, sec.	N	175	261	436
	%	3,8 %	2,5 %	2,9 %
E Sciences humaines, sec.	N	264	125	389
	%	5,8 %	1,2 %	2,6 %
E Éducation physique, primaire	N	247	115	362
	%	5,4 %	1,1 %	2,4 %
E Langue seconde, primaire	N	51	262	313
	%	1,1 %	2,5 %	2,1 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Éducation physique, sec.	N	205	63	268
	%	4,5 %	0,6 %	1,8 %
E Relig,morale,FPS,sec	N	137	126	263
	%	3,0 %	1,2 %	1,8 %
E Admi., commerce et secrétariat	N	53	160	213
	%	1,2 %	1,5 %	1,4 %
E Langue maternelle, adulte	N	36	147	183
	%	0,8 %	1,4 %	1,2 %
E Musique, primaire	N	47	128	175
	%	1,0 %	1,2 %	1,2 %
E Math. et sciences, adulte	N	86	82	168
	%	1,9 %	0,8 %	1,1 %
E Arts plastiques, sec.	N	62	95	157
	%	1,4 %	0,9 %	1,0 %
E Musique, sec.	N	71	55	126
	%	1,5 %	0,5 %	0,8 %
E Initiation à la technologie, sec.	N	114	7	121
	%	2,5 %	0,1 %	0,8 %
E Santé et serv. sociaux	N	14	98	112
	%	0,3 %	0,9 %	0,7 %
E Autre form. gén., sec.	N	42	67	109
	%	0,9 %	0,6 %	0,7 %
E Équipement motorisé	N	105	3	108
	%	2,3 %	0,0 %	0,7 %
E Langue seconde, adulte	N	24	82	106
	%	0,5 %	0,8 %	0,7 %
E Économie familiale, sec.	N	6	99	105
	%	0,1 %	1,0 %	0,7 %
E Autres spécialités de FP	N	61	32	93
	%	1,3 %	0,3 %	0,6 %
E Autre formation générale, adulte	N	29	57	86
	%	0,6 %	0,5 %	0,6 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Accueil, prés-prim.	N	13	69	82
	%	0,3 %	0,7 %	0,5 %
E Alphabétisation, adulte	N	6	71	77
	%	0,1 %	0,7 %	0,5 %
E Alim., hôtel. et restauration	N	46	25	71
	%	1,0 %	0,2 %	0,5 %
E Agro-technique	N	41	27	68
	%	0,9 %	0,3 %	0,5 %
E Fabrication mécanique	N	61	5	66
	%	1,3 %	0,0 %	0,4 %
E Informatique, sec.	N	46	19	65
	%	1,0 %	0,2 %	0,4 %
E Suppléants réguliers, p-p.	N	13	50	63
	%	0,3 %	0,5 %	0,4 %
E Métallurgie	N	53	5	58
	%	1,2 %	0,0 %	0,4 %
E Insertion vie communautaire, adulte	N	8	50	58
	%	0,2 %	0,5 %	0,4 %
E Électronique	N	43	0	43
	%	0,9 %	0,0 %	0,3 %
E soins esthétiques	N	2	40	42
	%	0,0 %	0,4 %	0,3 %
E Coiffure	N	9	30	39
	%	0,2 %	0,3 %	0,3 %
E Arts plastiques, primaire	N	5	33	38
	%	0,1 %	0,3 %	0,3 %
E Foresterie, sciage et papier	N	36	0	36
	%	0,8 %	0,0 %	0,2 %
E Accueil, sec.	N	10	26	36
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
E Mécanique d'entretien indus.	N	35	0	35
	%	0,8 %	0,0 %	0,2 %
E Dessin technique	N	25	8	33
	%	0,5 %	0,1 %	0,2 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Éducation populaire, adulte	N	8	24	32
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
E Suppléants réguliers, sec.	N	13	18	31
	%	0,3 %	0,2 %	0,2 %
E Protection civile	N	28	0	28
	%	0,6 %	0,0 %	0,2 %
E Électricité	N	25	1	26
	%	0,5 %	0,0 %	0,2 %
E Imprimerie	N	20	5	25
	%	0,4 %	0,0 %	0,2 %
E Construction	N	21	1	22
	%	0,5 %	0,0 %	0,1 %
E Mécanique du bâtiment	N	18	3	21
	%	0,4 %	0,0 %	0,1 %
E Prod. textile et habillement	N	9	9	18
	%	0,2 %	0,1 %	0,1 %
E Bois et matériaux connexes	N	15	1	16
	%	0,3 %	0,0 %	0,1 %
E Informatique, adulte	N	9	7	16
	%	0,2 %	0,1 %	0,1 %
E Religion, morale et FPS, adulte	N	8	7	15
	%	0,2 %	0,1 %	0,1 %
E Arts appliqués	N	4	10	14
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
E Autre et non classé, prés-prim.	N	2	11	13
	%	0,0 %	0,1 %	0,1 %
E Travaux génie et mines	N	8	1	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
E Conduite de camion lourd	N	7	2	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
E Opération machinerie lourde	N	8	0	8
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Sciences humaines, Adulte	N	6	2	8
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Non-classé, sec.	N	3	4	7
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
E Mécanique véhicules lourds	N	6	0	6
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
E Transport	N	3	0	3
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
E Pêches	N	2	1	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
E Chimie appl. et environnement	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
E Montage de lignes	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (68 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>4 584</b>	<b>10 416</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
surveillant d'élèves	N	27	340	367
	%	21,4 %	38,9 %	36,7 %
éducatrice en service de garde	N	20	186	206
	%	15,9 %	21,3 %	20,6 %
technicien en éducation spécialisée	N	21	109	130
	%	16,7 %	12,5 %	13,0 %
secrétaire d'école	N	0	83	83
	%	0,0 %	9,5 %	8,3 %
préposé aux élèves handicapés	N	7	55	62
	%	5,6 %	6,3 %	6,2 %
responsable d'un service de garde	N	5	28	33
	%	4,0 %	3,2 %	3,3 %
technicien en travaux pratiques	N	10	18	28
	%	7,9 %	2,1 %	2,8 %

## Suite du tableau 37

Catégorie d'emploi et fonction		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique (suite)</b>				
technicien en documentation	N	4	13	17
	%	3,2 %	1,5 %	1,7 %
technicien en informatique	N	9	5	14
	%	7,1 %	0,6 %	1,4 %
technicien en administration	N	3	8	11
	%	2,4 %	0,9 %	1,1 %
technicien en loisirs	N	6	4	10
	%	4,8 %	0,5 %	1,0 %
appareteur	N	2	8	10
	%	1,6 %	0,9 %	1,0 %
technicien organisation scolaire	N	2	7	9
	%	1,6 %	0,8 %	0,9 %
technicien en travail social	N	3	3	6
	%	2,4 %	0,3 %	0,6 %
surveillant-sauveteur	N	1	4	5
	%	0,8 %	0,5 %	0,5 %
technicien en formation professionnelle	N	3	1	4
	%	2,4 %	0,1 %	0,4 %
technicien en audiovisuel	N	3	0	3
	%	2,4 %	0,0 %	0,3 %
technicien en écriture braille	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,1 %	0,1 %
infirmière auxiliaire	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,1 %	0,1 %
<b>Total (19 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>126</b>	<b>874</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL (149 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 38 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et la langue de travail**

<i>Catégorie d'emploi</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Directeurs de commission scolaire	N	872	103	975
	%	5,1 %	5,5 %	5,1 %
Directeurs d'école	N	925	100	1025
	%	5,4 %	5,4 %	5,4 %
Professionnels non-enseignants	N	933	67	1 000
	%	5,4 %	3,6 %	5,3 %
Enseignants	N	13 540	1 460	15 000
	%	79,0 %	78,4 %	78,9 %
Personnel de soutien technique et paratechnique	N	868	132	1 000
	%	5,1 %	7,1 %	5,3 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>17 138</b>	<b>1 862</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la catégorie d'emploi et la langue de travail est de 0,04.

**Tableau 39 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi, la fonction et la langue de travail**

<i>Catégorie d'emploi et fonction</i>		<i>Langue de travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
directeur général	N	79	9	88
	%	8,9 %	8,3 %	8,8 %
directeur du service de l'enseignement	N	58	17	75
	%	6,5 %	15,7 %	7,5 %
directeur des services financiers	N	59	8	67
	%	6,6 %	7,4 %	6,7 %
coordonnateur du service du personnel	N	54	4	58
	%	6,1 %	3,7 %	5,8 %
conseiller en gestion de personnel	N	54	3	57
	%	6,1 %	2,8 %	5,7 %
directeur du service du personnel	N	52	2	54
	%	5,8 %	1,9 %	5,4 %
directeur des services à l'éducation des adultes	N	47	3	50
	%	5,3 %	2,8 %	5,0 %
coordonnateur de l'ens. général	N	45	5	50
	%	5,0 %	4,6 %	5,0 %
directeur du service de l'équipement	N	45	2	47
	%	5,0 %	1,9 %	4,7 %
directeur général adjoint	N	42	5	47
	%	4,7 %	4,6 %	4,7 %
coordonnateur CSDM ou English Montreal	N	32	9	41
	%	3,6 %	8,3 %	4,1 %
secrétaire général	N	35	4	39
	%	3,9 %	3,7 %	3,9 %
coordonnateur du service de l'équipement	N	36	1	37
	%	4,0 %	0,9 %	3,7 %
coordonnateur des services à l'éducation des adultes	N	31	5	36
	%	3,5 %	4,6 %	3,6 %
coordonnateur des services financiers	N	28	5	33
	%	3,1 %	4,6 %	3,3 %

**Corrélation :** Aucune corrélation n'a pu être établie entre la fonction et la langue de travail, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

## Suite du tableau 39

<i>Catégorie d'emploi et fonction</i>		<i>Langue de travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire (suite)</b>				
directeur de l'informatique	N	31	1	32
	%	3,5 %	0,9 %	3,2 %
coordonnateur à l'adaptation scolaire	N	30	1	31
	%	3,4 %	0,9 %	3,1 %
directeur CSDM ou English Montreal	N	16	9	25
	%	1,8 %	8,3 %	2,5 %
coordonnateur de l'informatique	N	20	2	22
	%	2,2 %	1,9 %	2,2 %
conseiller cadre auprès du directeur	N	12	2	14
	%	1,3 %	1,9 %	1,4 %
directeur du service aux étudiants	N	12	0	12
	%	1,3 %	0,0 %	1,2 %
coordonnateur de l'ens. primaire	N	9	0	9
	%	1,0 %	0,0 %	0,9 %
autres directeurs	N	7	1	8
	%	0,8 %	0,9 %	0,8 %
coordonnateur de l'ens. professionnel	N	6	0	6
	%	0,7 %	0,0 %	0,6 %
coordonnateur des services complémentaires	N	5	0	5
	%	0,6 %	0,0 %	0,5 %
directeur du service de l'ens primaire	N	5	0	5
	%	0,6 %	0,0 %	0,5 %
coordonnateur, moyens d'ens. A	N	4	1	5
	%	0,4 %	0,9 %	0,5 %
coordonnateur du service du transport	N	2	2	4
	%	0,2 %	1,9 %	0,4 %
coordonnateur en recherche et développement	N	3	0	3
	%	0,3 %	0,0 %	0,3 %
directeur des services de formation professionnelle	N	2	0	2
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
coordonnateur de la formation professionnelle, jeune-adulte	N	2	0	2
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
directeur du service de l'ens secondaire	N	2	0	2
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Directeurs de commission scolaire (suite)</b>				
directeur général adjoint (CSDM, English Montreal)	N	1	1	2
	%	0,1 %	0,9 %	0,2 %
directeur général (CSDM, English Montreal)	N	1	1	2
	%	0,1 %	0,9 %	0,2 %
coordonnateur es services de formation professionnelle	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
directeur des services à l'enseignement professionnel	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
vérificateur interne	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
coordonnateur au secrétariat général	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
coordonnateur en mesure et évaluation	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
<b>Total (39 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>872</b>	<b>103</b>	<b>975</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
directeur d'école primaire	N	414	48	462
	%	45,7 %	50,5 %	46,2 %
directeur adjoint d'école secondaire	N	182	12	194
	%	20,1 %	12,6 %	19,4 %
directeur d'école secondaire	N	132	17	149
	%	14,6 %	17,9 %	14,9 %
directeur adjoint d'école primaire	N	79	8	87
	%	8,7 %	8,4 %	8,7 %
directeur de centre à l'éducation des adultes	N	57	7	64
	%	6,3 %	7,4 %	6,4 %
directeur adjoint de centre à l'éducation des adultes	N	40	3	43
	%	4,4 %	3,2 %	4,3 %
directeur de centre de formation professionnelle	N	11	2	13
	%	1,2 %	2,0 %	1,3 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Directeurs d'école (suite)</b>				
directeur adjoint de centre de formation professionnelle	N	9	3	12
	%	1,0%	3,0%	1,2%
directeur adjoint d'école secondaire-DA1	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
<b>Total (9 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>925</b>	<b>100</b>	<b>1025</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
conseiller pédagogique	N	236	12	248
	%	25,3 %	17,9 %	24,8 %
psychologue ou conseiller en rééducation	N	168	14	182
	%	18,0 %	20,9 %	18,2 %
conseiller d'orientation ou conseiller en formation scolaire	N	138	15	153
	%	14,8 %	22,4 %	15,3 %
agent de réadaptation, psychoéducateur ou orthopédagogue	N	149	2	151
	%	16,0 %	3,0 %	15,1 %
animateur de pastorale	N	86	7	93
	%	9,2 %	10,4 %	9,3 %
orthophoniste, audiologiste ou agent de correction du langage	N	68	6	74
	%	7,3 %	9,0 %	7,4 %
animateur de vie étudiante	N	35	1	36
	%	3,8 %	1,5 %	3,6 %
conseiller en information scolaire et professionnelle	N	16	4	20
	%	1,7 %	6,0 %	2,0 %
bibliothécaire	N	9	4	13
	%	1,0 %	6,0 %	1,3 %
spécialiste en moyens et techniques d'enseignement	N	11	0	11
	%	1,2 %	0,0 %	1,1 %
conseiller en éducation chrétienne	N	6	1	7
	%	0,6 %	1,5 %	0,7 %
travailleur social ou agent de service social	N	4	1	5
	%	0,4 %	1,5 %	0,5 %
conseiller en mesure et évaluation	N	4	0	4
	%	0,4 %	0,0 %	0,4 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Professionnels non-enseignants (suite)</b>				
ergothérapeute, physiothérapeute ou agent en réhabilitation	N	3	0	3
	%	0,3 %	0,0 %	0,3 %
<b>Total (14 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>933</b>	<b>67</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Enseignants</b>				
E Titulaire, primaire	N	3 711	312	4 023
	%	27,4 %	21,4 %	26,8 %
E Math. et sciences, sec.	N	943	100	1 043
	%	7,0 %	6,8 %	7,0 %
E Suppléants occasionnels, p-p.	N	908	72	980
	%	6,7 %	4,9 %	6,5 %
E Suppléants occasionnels, sec.	N	738	162	900
	%	5,5 %	11,1 %	6,0 %
E Titulaire, préscolaire	N	793	81	874
	%	5,9 %	5,5 %	5,8 %
E Langue d'enseignement, sec.	N	643	90	733
	%	4,7 %	6,2 %	4,9 %
E Adaptation scolaire, prés-prim.	N	609	54	663
	%	4,5 %	3,7 %	4,4 %
E Adaptation scolaire, sec.	N	606	41	647
	%	4,5 %	2,8 %	4,3 %
E Langue seconde, sec.	N	390	46	436
	%	2,9 %	3,2 %	2,9 %
E Sciences humaines, sec.	N	352	37	389
	%	2,6 %	2,5 %	2,6 %
E Éducation physique, primaire	N	333	29	362
	%	2,5 %	2,0 %	2,4 %
E Langue seconde, primaire	N	158	155	313
	%	1,2 %	10,6 %	2,1 %
E Éducation physique, sec.	N	236	32	268
	%	1,7 %	2,2 %	1,8 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Relig,morale,FPS,sec	N	241	22	263
	%	1,8 %	1,5 %	1,8 %
E Admi., commerce et secrétariat	N	189	24	213
	%	1,4 %	1,6 %	1,4 %
E Langue maternelle, adulte	N	172	11	183
	%	1,3 %	0,8 %	1,2 %
E Musique, primaire	N	167	8	175
	%	1,2 %	0,5 %	1,2 %
E Math. et sciences, adulte	N	158	10	168
	%	1,2 %	0,7 %	1,1 %
E Arts plastiques, sec.	N	147	10	157
	%	1,1 %	0,7 %	1,0 %
E Musique, sec.	N	114	12	126
	%	0,8 %	0,8 %	0,8 %
E Initiation à la technologie, sec.	N	113	8	121
	%	0,8 %	0,5 %	0,8 %
E Santé et serv. sociaux	N	103	9	112
	%	0,8 %	0,6 %	0,7 %
E Autre form. gén., sec.	N	100	9	109
	%	0,7 %	0,6 %	0,7 %
E Équipement motorisé	N	105	3	108
	%	0,8 %	0,2 %	0,7 %
E Langue seconde, adulte	N	89	17	106
	%	0,7 %	1,2 %	0,7 %
E Économie familiale, sec.	N	92	13	105
	%	0,7 %	0,9 %	0,7 %
E Autres spécialités de FP	N	88	5	93
	%	0,6 %	0,3 %	0,6 %
E Autre formation générale, adulte	N	66	20	86
	%	0,5 %	1,4 %	0,6 %
E Accueil, prés-prim.	N	78	4	82
	%	0,6 %	0,3 %	0,5 %
E Alphabétisation, adulte	N	58	19	77
	%	0,4 %	1,3 %	0,5 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Alim., hôtel. et restauration	N	69	2	71
	%	0,5 %	0,1 %	0,5 %
E Agro-technique	N	67	1	68
	%	0,5 %	0,1 %	0,5 %
E Fabrication mécanique	N	63	3	66
	%	0,5 %	0,2 %	0,4 %
E Informatique, sec.	N	61	4	65
	%	0,5 %	0,3 %	0,4 %
E Suppléants réguliers, p-p.	N	63	0	63
	%	0,5 %	0,0 %	0,4 %
E Insertion vie communautaire, adulte	N	57	1	58
	%	0,4 %	0,1 %	0,4 %
E Métallurgie	N	54	4	58
	%	0,4 %	0,3 %	0,4 %
E Électronique	N	42	1	43
	%	0,3 %	0,1 %	0,3 %
E soins esthétiques	N	41	1	42
	%	0,3 %	0,1 %	0,3 %
E Coiffure	N	34	5	39
	%	0,3 %	0,3 %	0,3 %
E Arts plastiques, primaire	N	38	0	38
	%	0,3 %	0,0 %	0,3 %
E Foresterie, sciage et papier	N	36	0	36
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
E Accueil, sec.	N	36	0	36
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
E Mécanique d'entretien indus.	N	35	0	35
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
E Dessin technique	N	30	3	33
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
E Éducation populaire, adulte	N	29	3	32
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
E Suppléants réguliers, sec.	N	30	1	31
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Protection civile	N	27	1	28
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %
E Électricité	N	26	0	26
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
E Imprimerie	N	22	3	25
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
E Construction	N	22	0	22
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
E Mécanique du bâtiment	N	21	0	21
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
E Prod. textile et habillement	N	18	0	18
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Bois et matériaux connexes	N	14	2	16
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
E Informatique, adulte	N	11	5	16
	%	0,1 %	0,3 %	0,1 %
E Religion, morale et FPS, adulte	N	15	0	15
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Arts appliqués	N	14	0	14
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Autre et non classé, prés-prim.	N	9	4	13
	%	0,1 %	0,3 %	0,1 %
E Conduite de camion lourd	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Travaux génie et mines	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Opération machinerie lourde	N	8	0	8
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
E Sciences humaines, Adulte	N	7	1	8
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
E Non-classé, sec.	N	7	0	7
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
E Mécanique véhicules lourds	N	6	0	6
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %

## Suite du tableau 39

Catégorie d'emploi et fonction		Langue de travail		Total
		Français	Anglais	
<b>Enseignants (suite)</b>				
E Transport	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
E Pêches	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
E Montage de lignes	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
E Chimie appl. et environnement	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (68 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>13 540</b>	<b>1 460</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
surveillant d'élèves	N	299	68	367
	%	34,4 %	51,5 %	36,7 %
éducatrice en service de garde	N	191	15	206
	%	22,0 %	11,4 %	20,6 %
technicien en éducation spécialisée	N	124	6	130
	%	14,3 %	4,5 %	13,0 %
secrétaire d'école	N	75	8	83
	%	8,6 %	6,1 %	8,3 %
préposé aux élèves handicapés	N	44	18	62
	%	5,1 %	13,6 %	6,2 %
responsable d'un service de garde	N	28	5	33
	%	3,2 %	3,8 %	3,3 %
technicien en travaux pratiques	N	25	3	28
	%	2,9 %	2,3 %	2,8 %
technicien en documentation	N	13	4	17
	%	1,5 %	3,0 %	1,7 %
technicien en informatique	N	14	0	14
	%	1,6 %	0,0 %	1,4 %
technicien en administration	N	9	2	11
	%	1,0 %	1,5 %	1,1 %
appariteur	N	10	0	10
	%	1,2 %	0,0 %	1,0 %

## Suite du tableau 39

<i>Catégorie d'emploi et fonction</i>		<i>Langue de travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique (suite)</b>				
technicien en loisirs	N	10	0	10
	%	1,2 %	0,0 %	1,0 %
technicien organisation scolaire	N	8	1	9
	%	0,9 %	0,8 %	0,9 %
technicien en travail social	N	6	0	6
	%	0,7 %	0,0 %	0,6 %
surveillant-sauveteur	N	5	0	5
	%	0,6 %	0,0 %	0,5 %
technicien en formation professionnelle	N	3	1	4
	%	0,3 %	0,8 %	0,4 %
technicien en audiovisuel	N	3	0	3
	%	0,3 %	0,0 %	0,3 %
infirmière auxiliaire	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
technicien en écriture braille	N	0	1	1
	%	0,0 %	0,8 %	0,1 %
<b>Total (19 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>868</b>	<b>132</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total général (149 fonctions)</b>	<b>N</b>	<b>17 138</b>	<b>1 862</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 40 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et l'ordre d'enseignement**

<i>Catégorie d'emploi</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
Directeurs de commission scolaire	N	12	25	5	8	50
	%	0,2 %	0,4 %	0,6 %	0,6 %	0,3 %
Directeurs d'école	N	192	202	29	32	455
	%	2,4 %	3,5 %	3,6 %	2,5 %	2,9 %
Professionnels non- enseignants	N	74	61	19	26	180
	%	0,9 %	1,1 %	2,4 %	2,0 %	1,1 %
Enseignants	N	7 586	5 436	749	1 229	15 000
	%	96,1 %	94,7 %	93,0 %	94,8 %	95,3 %
Personnel de soutien technique et paratechnique	N	28	14	3	2	47
	%	0,4 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %	0,3 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>7 892</b>	<b>5 738</b>	<b>805</b>	<b>1 297</b>	<b>15 732</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la catégorie d'emploi et l'ordre d'enseignement est de 0,04.

## Le secteur et l'ordre d'enseignement

Tableau 41 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement

<i>Ordre d'enseignement</i> <sup>20</sup>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Éducation préscolaire et enseignement primaire	7 892	41,5 %
Enseignement en formation générale des jeunes	5 738	30,2 %
Enseignement en formation générale des adultes	805	4,2 %
Enseignement en formation professionnelle (j et a)	1 297	6,8 %
<b>Total</b>	<b>15 732</b>	<b>82,8 %</b>
<i>Personnes absentes</i>	3 268	17,2 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 42 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et le sexe

<i>Secteur</i>	<i>Ordre d'enseignement</i>	<i>Sexe</i>		<i>Total</i>	
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>		
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	N	1 195	6 697	7 892
		%	24,3 %	61,9 %	50,2 %
	Enseignement en formation générale des jeunes	N	2 673	3 065	5 738
		%	54,4 %	28,3 %	36,5 %
<b>Total secteur « jeune »</b>		<b>N</b>	<b>3 868</b>	<b>9 762</b>	<b>13 630</b>
		<b>%</b>	<b>78,7 %</b>	<b>90,2 %</b>	<b>86,7 %</b>
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	N	237	568	805
		%	4,8 %	5,2 %	5,1 %
les deux secteurs (j et a)	Enseignement en formation professionnelle (j et a)	N	806	491	1 297
		%	16,4 %	4,5 %	8,2 %
<b>Tous</b>	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	<b>N</b>	<b>4 911</b>	<b>10 821</b>	<b>15 732</b>
		<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### Corrélation :

- 1) La force d'association entre l'ordre et le secteur d'enseignement est de 1.
- 2) La force d'association entre l'ordre d'enseignement et le sexe est de 0,4.

<sup>20</sup> L'ordre d'enseignement s'applique aux enseignants et aux non-enseignants qui ont déjà enseigné.

**Tableau 43 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et la langue de travail**

Secteur	Ordre d'enseignement		Langue travail		Total
			Français	Anglais	
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	N	7 144	748	7 892
		%	50,3 %	48,5 %	50,2 %
	Enseignement en formation générale des jeunes	N	5 111	627	5 738
		%	36,0 %	40,7 %	36,5 %
	<b>Total secteur « jeune »</b>	<b>N</b>	<b>12 255</b>	<b>1 375</b>	<b>13 630</b>
		<b>%</b>	<b>86,3 %</b>	<b>89,2 %</b>	<b>86,7 %</b>
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	N	712	93	805
		%	5,0 %	6,0 %	5,1 %
les deux secteurs (j et a)	Enseignement en formation professionnelle (j et a)	N	1 224	73	1 297
		%	8,6 %	4,7 %	8,2 %
<b>Tous</b>	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	<b>N</b>	<b>14 191</b>	<b>1 541</b>	<b>15 732</b>
		<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre l'ordre d'enseignement et la langue de travail est de 0,05.

**Tableau 44 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement et la langue maternelle**

Secteur	Ordre d'enseignement		Langue maternelle			Total
			Français	Anglais	Autre	
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	N	7 328	487	77	7 892
		%	50,7 %	45,5 %	37,7 %	50,2 %
	Enseignement en formation générale des jeunes	N	5 171	471	96	5 738
		%	35,8 %	44,0 %	47,1 %	36,5 %
	<b>Total secteur « jeune »</b>	<b>N</b>	<b>12 499</b>	<b>958</b>	<b>173</b>	<b>13 630</b>
		<b>%</b>	<b>86,5 %</b>	<b>89,5 %</b>	<b>84,8 %</b>	<b>86,7 %</b>
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	N	724	66	15	805
		%	5,0 %	6,2 %	7,4 %	5,1 %
les deux secteurs (j et a)	Enseignement en formation professionnelle (j et a)	N	1 235	46	16	1 297
		%	8,5 %	4,3 %	7,8 %	8,2 %
Tous	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	<b>N</b>	<b>14 458</b>	<b>1 070</b>	<b>204</b>	<b>15 732</b>
		<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre l'ordre d'enseignement et la langue maternelle est de 0,05.

Tableau 45 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et l'âge<sup>21</sup>

Secteur	Ordre d'enseignement		Âge					Total
			Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus	
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	N	1 958	1 880	2 191	1 812	51	7 892
		%	54,8 %	48,1 %	51,9 %	46,8 %	34,0 %	50,2 %
	Enseignement en formation générale des jeunes	N	1 413	1 427	1 287	1 557	54	5 738
		%	39,5 %	36,5 %	30,5 %	40,2 %	36,0 %	36,5 %
	<b>Total secteur « jeune »</b>	<b>N</b>	<b>3 371</b>	<b>3 307</b>	<b>3 478</b>	<b>3 369</b>	<b>105</b>	<b>13 630</b>
		<b>%</b>	<b>94,3 %</b>	<b>84,6 %</b>	<b>82,4 %</b>	<b>87,0 %</b>	<b>70,0 %</b>	<b>86,7 %</b>
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	N	72	214	302	202	15	805
		%	2,0 %	5,5 %	7,2 %	5,2 %	10,0 %	5,1 %
les deux secteurs (j et a)	Enseignement en formation professionnelle (j et a)	N	133	390	443	301	30	1 297
		%	3,7 %	10,0 %	10,5 %	7,8 %	20,0 %	8,2 %
<b>Tous</b>	<b>Total des quatre ordres d'enseignement</b>	<b>N</b>	<b>3 576</b>	<b>3 911</b>	<b>4 223</b>	<b>3 872</b>	<b>150</b>	<b>15 732</b>
		<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>21</sup> L'analyse du tableau 9 a montré qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains ordres d'enseignement et que la force d'association entre l'âge et l'ordre d'enseignement est de 0,01.

## Le champ d'enseignement

Tableau 46 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le champ d'enseignement et le sexe

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Titulaire, prim	N	482	3 541	4 023
	%	10,5 %	34,0 %	26,8 %
Math. et sciences, sec	N	687	524	1 211
	%	15,0 %	5,0 %	8,1 %
Suppléance, p-p (occasionnel)	N	159	821	980
	%	3,5 %	7,9 %	6,5 %
Langue d'enseignement, sec	N	270	646	916
	%	5,9 %	6,2 %	6,1 %
Suppléance, sec. (occasionnel)	N	269	631	900
	%	5,9 %	6,1 %	6,0 %
Titulaire, prés	N	12	862	874
	%	0,3 %	8,3 %	5,8 %
Adaptation scolaire, prés-prim.	N	77	586	663
	%	1,7 %	5,6 %	4,4 %
Adaptation scolaire, sec	N	243	404	647
	%	5,3 %	3,9 %	4,3 %
Langue seconde, sec	N	261	175	436
	%	2,5%	3,8%	2,9%
Sciences humaines, sec	N	270	127	397
	%	5,9 %	1,2 %	2,6 %
Éducation physique, prim	N	247	115	362
	%	5,4 %	1,1 %	2,4 %
Langue seconde, prim	N	51	262	313
	%	1,1 %	2,5 %	2,1 %
Relig,morale,FPS, sec	N	145	133	278
	%	3,2 %	1,3 %	1,9 %
Éducation physique, sec	N	205	63	268
	%	4,5 %	0,6 %	1,8 %

**Corrélation** : Aucune corrélation n'a pu être établie entre le champ d'enseignement et le sexe, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

## Suite du tableau 46

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Admi., commerce et secrétariat	N	53	160	213
	%	1,2 %	1,5 %	1,4 %
Musique, prim	N	47	128	175
	%	1,0 %	1,2 %	1,2 %
Arts plastiques, sec	N	62	95	157
	%	1,4 %	0,9 %	1,0 %
Musique, sec	N	71	55	126
	%	1,5 %	0,5 %	0,8 %
Initiation à la technologie, sec	N	114	7	121
	%	2,5 %	0,1 %	0,8 %
Santé et serv. sociaux	N	14	98	112
	%	0,3 %	0,9 %	0,7 %
Autre form. gén., sec	N	42	67	109
	%	0,9 %	0,6 %	0,7 %
Équipement motorisé	N	105	3	108
	%	2,3 %	0,0 %	0,7 %
Math. et sciences, adulte	N	82	24	106
	%	0,8 %	0,5 %	0,7 %
Économie familiale, sec	N	6	99	105
	%	0,1 %	1,0 %	0,7 %
Autres spécialités de FP	N	61	32	93
	%	1,3 %	0,3 %	0,6 %
Autre formation générale, adulte	N	29	57	86
	%	0,6 %	0,5 %	0,6 %
Accueil, prés-prim	N	13	69	82
	%	0,3 %	0,7 %	0,5 %
Informatique, sec	N	55	26	81
	%	1,2 %	0,2 %	0,5 %
Alphabétisation, adulte	N	6	71	77
	%	0,1 %	0,7 %	0,5 %
Alim., hôtel. et restauration	N	46	25	71
	%	1,0 %	0,2 %	0,5 %
Agro-technique	N	41	27	68
	%	0,9 %	0,3 %	0,5 %
Fabrication mécanique	N	61	5	66
	%	1,3 %	0,0 %	0,4 %

## Suite du tableau 46

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Suppléance, p-p. (régulier)	N	13	50	63
	%	0,3 %	0,5 %	0,4 %
Insertion vie communautaire, adulte	N	8	50	58
	%	0,2 %	0,5 %	0,4 %
Métallurgie	N	53	5	58
	%	1,2 %	0,0 %	0,4 %
Électronique	N	43	0	43
	%	0,9 %	0,0 %	0,3 %
Soins esthétiques	N	2	40	42
	%	0,0 %	0,4 %	0,3 %
Coiffure	N	9	30	39
	%	0,2 %	0,3 %	0,3 %
Arts plastiques, prim	N	5	33	38
	%	0,1 %	0,3 %	0,3 %
Accueil, sec	N	10	26	36
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Foresterie, sciage et papier	N	36	0	36
	%	0,8 %	0,0 %	0,2 %
Mécanique d'entretien indus.	N	35	0	35
	%	0,8 %	0,0 %	0,2 %
Dessin technique	N	25	8	33
	%	0,5 %	0,1 %	0,2 %
Éducation populaire, adulte	N	8	24	32
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Suppléance, sec. (régulier)	N	13	18	31
	%	0,3 %	0,2 %	0,2 %
Protection civile	N	28	0	28
	%	0,6 %	0,0 %	0,2 %
Électricité	N	25	1	26
	%	0,5 %	0,0 %	0,2 %
Imprimerie	N	20	5	25
	%	0,4 %	0,0 %	0,2 %
Construction	N	21	1	22
	%	0,5 %	0,0 %	0,1 %

## Suite du tableau 46

<i>Champ d'enseignement</i>		<b>Sexe</b>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Mécanique du bâtiment	N	18	3	21
	%	0,4 %	0,0 %	0,1 %
Prod. textile et habillement	N	9	9	18
	%	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Bois et matériaux connexes	N	15	1	16
	%	0,3 %	0,0 %	0,1 %
Arts appliqués	N	4	10	14
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Autre et non-classé, prés-prim	N	2	11	13
	%	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Travaux génie et mines	N	8	1	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Conduite de camion lourd	N	7	2	9
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Opération machinerie lourde	N	8	0	8
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Non classé, sec	N	3	4	7
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Mécanique véhicules lourds	N	6	0	6
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Pêches	N	2	1	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Transport	N	3	0	3
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Chimie appl. et environnement	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Montage de lignes	N	1	1	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (63 champs d'enseignement)</b>	<b>N</b>	<b>4 584</b>	<b>10 416</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 47 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le champ d'enseignement et la langue de travail**

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Titulaire, prim	N	3 711	312	4 023
	%	27,4 %	21,4 %	26,8 %
Math. et sciences, sec	N	1 101	110	1 211
	%	8,1 %	7,5 %	8,1 %
Suppléance, p-p (occasionnel)	N	908	72	980
	%	6,7 %	4,9 %	6,5 %
Langue d'enseignement, sec	N	815	101	916
	%	6,0 %	6,9 %	6,1 %
Suppléance, sec. (occasionnel)	N	738	162	900
	%	5,5 %	11,1 %	6,0 %
Titulaire, prés	N	793	81	874
	%	5,9 %	5,5 %	5,8 %
Adaptation scolaire, prés-prim.	N	609	54	663
	%	4,5 %	3,7 %	4,4 %
Adaptation scolaire, sec	N	606	41	647
	%	4,5 %	2,8 %	4,3 %
Langue seconde, sec.	N	390	46	436
	%	2,9 %	3,2 %	2,9 %
Sciences humaines, sec	N	359	38	397
	%	2,7 %	2,6 %	2,6 %
Éducation physique, prim	N	333	29	362
	%	2,5 %	2,0 %	2,4 %
Langue seconde, prim	N	158	155	313
	%	1,2 %	10,6 %	2,1 %
Relig., morale, FPS, sec	N	256	22	278
	%	1,9 %	1,5 %	1,9 %
Éducation physique, sec	N	236	32	268
	%	1,7 %	2,2 %	1,8 %
Admi., commerce et secrétariat	N	189	24	213
	%	1,4 %	1,6 %	1,4 %
Musique, prim	N	167	8	175
	%	1,2 %	0,5 %	1,2 %

**Corrélation** : Aucune corrélation n'a pu être établie entre le champ d'enseignement et la langue de travail, car les conditions de base des tests statistiques n'étaient pas vérifiées.

## Suite du tableau 47

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Arts plastiques, sec	N	147	10	157
	%	1,1 %	0,7 %	1,0 %
Musique, sec	N	114	12	126
	%	0,8 %	0,8 %	0,8 %
Initiation à la technologie, sec	N	113	8	121
	%	0,8 %	0,5 %	0,8 %
Santé et serv. sociaux	N	103	9	112
	%	0,8 %	0,6 %	0,7 %
Autre form. gén., sec	N	100	9	109
	%	0,7 %	0,6 %	0,7 %
Équipement motorisé	N	105	3	108
	%	0,8 %	0,2 %	0,7 %
Math. et sciences, adulte	N	89	17	106
	%	0,7 %	1,2 %	0,7 %
Économie familiale, sec	N	92	13	105
	%	0,7 %	0,9 %	0,7 %
Autres spécialités de FP	N	88	5	93
	%	0,6 %	0,3 %	0,6 %
Autre formation générale, adulte	N	66	20	86
	%	0,5 %	1,4 %	0,6 %
Accueil, prés-prim	N	78	4	82
	%	0,6 %	0,3 %	0,5 %
Informatique, sec	N	72	9	81
	%	0,5 %	0,6 %	0,5 %
Alphabétisation, adulte	N	58	19	77
	%	0,4 %	1,3 %	0,5 %
Alim., hôtel. et restauration	N	69	2	71
	%	0,5 %	0,1 %	0,5 %
Agro-technique	N	67	1	68
	%	0,5 %	0,1 %	0,5 %
Fabrication mécanique	N	63	3	66
	%	0,5 %	0,2 %	0,4 %
Suppléance, p-p. (régulier)	N	63	0	63
	%	0,5 %	0,0 %	0,4 %
Insertion vie communautaire, adulte	N	57	1	58
	%	0,4 %	0,1 %	0,4 %

## Suite du tableau 47

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Métallurgie	N	54	4	58
	%	0,4 %	0,3 %	0,4 %
Électronique	N	42	1	43
	%	0,3 %	0,1 %	0,3 %
Soins esthétiques	N	41	1	42
	%	0,3 %	0,1 %	0,3 %
Coiffure	N	34	5	39
	%	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Arts plastiques, prim	N	38	0	38
	%	0,3 %	0,0 %	0,3 %
Accueil, sec	N	36	0	36
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
Foresterie, sciage et papier	N	36	0	36
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
Mécanique d'entretien indus.	N	35	0	35
	%	0,3 %	0,0 %	0,2 %
Dessin technique	N	30	3	33
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Éducation populaire, adulte	N	29	3	32
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Suppléance, sec. (régulier)	N	30	1	31
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Protection civile	N	27	1	28
	%	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Électricité	N	26	0	26
	%	0,2 %	0,0 %	0,2 %
Imprimerie	N	22	3	25
	%	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Construction	N	22	0	22
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Mécanique du bâtiment	N	21	0	21
	%	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Prod. textile et habillement	N	18	0	18
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %

## Suite du tableau 47

<i>Champ d'enseignement</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Bois et matériaux connexes	N	14	2	16
	%	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Arts appliqués	N	14	0	14
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Autre et non-classé, prés-prim	N	9	4	13
	%	0,1 %	0,3 %	0,1 %
Travaux génie et mines	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Conduite de camion lourd	N	9	0	9
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Opération machinerie lourde	N	8	0	8
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Non classé, sec	N	7	0	7
	%	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Mécanique véhicules lourds	N	6	0	6
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Pêches	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Transport	N	3	0	3
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Chimie appl. et environnement	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Montage de lignes	N	2	0	2
	%	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total (63 champs d'enseignement)</b>	<b>N</b>	<b>13 540</b>	<b>1 460</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## 4. Le statut professionnel

Cette section porte sur le statut professionnel du personnel des commissions scolaires au Québec. Les variables que nous allons étudier sont principalement le statut d'emploi, la permanence et l'expérience.

### *Le statut d'emploi*

Le statut d'emploi se divise selon trois catégories : le personnel régulier à temps complet, le personnel régulier à temps partiel et le personnel d'appoint<sup>22</sup>. Le tableau 48 montre que 63,3 % du personnel des commissions scolaires occupe un emploi régulier à temps complet, 16,7 % un emploi régulier à temps partiel alors que 20 % appartiennent à la catégorie du personnel d'appoint.

La répartition du personnel selon le statut d'emploi est plutôt semblable entre les hommes et les femmes (tableau 49). Toutefois, une plus grande proportion d'hommes que de femmes occupe un emploi dont le statut est régulier à temps complet. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper un poste régulier à temps partiel ou un poste d'appoint. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre le statut d'emploi et le sexe, mais que la force d'association est relativement faible (0,1).

En ce qui concerne le personnel à la direction des commissions scolaires et à la direction d'école, presque la totalité du personnel, homme ou femme, occupe un poste régulier à temps complet (tableau 50). Chez les professionnels non-enseignants, 68,6 % occupent un emploi régulier à temps complet, 8,0 % un emploi régulier à temps partiel et 23,4 % un poste d'appoint. Dans cette catégorie, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à occuper un poste régulier à temps complet que les femmes; par contre, celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses à occuper les postes d'appoint ou les postes réguliers à temps partiel. Chez les enseignants, 61,3 % des enseignants occupent un poste régulier à temps complet, 20 % occupent un poste régulier à temps partiel et 18,6 % occupent un poste d'appoint. La situation des enseignants est similaire pour les hommes et les femmes. Enfin, le personnel de soutien technique et paratechnique est majoritairement formé d'un personnel d'appoint (75,6 %) et les femmes y sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes. Par ailleurs, 16,9 % du personnel de soutien occupe un emploi régulier à temps complet. Dans ce cas, ce sont les hommes qui sont proportionnellement plus nombreux que les femmes. Puis, environ 7,5 % du personnel de soutien, homme ou femme, occupe un emploi régulier à temps partiel.

---

<sup>22</sup> Le personnel d'appoint inclut le personnel engagé à la leçon, à taux horaire et les suppléants occasionnels (c'est-à-dire de moins de 20 jours et de 20 jours consécutifs et plus).

Le tableau 51 présente la répartition du personnel selon le statut d'emploi et la langue de travail. Environ 63,3 % du personnel des commissions scolaires occupe un poste régulier à temps complet. Cette proportion est similaire pour les milieux francophones et anglophones. En milieu francophone, 17,1 % du personnel occupe un emploi régulier à temps partiel par rapport à 12,9 % en milieu anglophone. Inversement, 19,6 % du personnel en milieu francophone occupe un poste d'appoint par rapport à 24,4 % en milieu anglophone. Les tests statistiques révèlent qu'il existe une corrélation entre le statut d'emploi et la langue de travail, mais que la force d'association est négligeable (0,04).

Pour les directeurs de commissions scolaires et les directeurs d'école les proportions de chaque statut d'emploi sont semblables, que la langue de travail soit le français ou l'anglais (tableau 52). Pour les professionnels non-enseignants, il y a une différence entre la proportion de statut régulier à temps complet et régulier à temps partiel. Une plus grande proportion du personnel travaillant en langue française a un statut régulier à temps complet alors que ceux qui travaillent en langue anglaise sont proportionnellement plus nombreux à occuper un poste régulier à temps partiel. Les enseignants détiennent à peu près dans les mêmes proportions un emploi régulier à temps complet, qu'ils travaillent en français ou en anglais. Par contre, les enseignants employés dans les commissions scolaires francophones détiennent proportionnellement plus souvent un emploi régulier temps partiel alors que ceux travaillant dans les commissions scolaires anglophones occupent en plus grande proportion un poste d'appoint. Parmi le personnel de soutien technique et paratechnique, une plus grande proportion du personnel qui travaille dans un milieu francophone a un statut d'emploi régulier à temps complet et régulier à temps partiel que le personnel travaillant dans un milieu anglophone. Celui-ci occupe, proportionnellement, plus souvent un poste d'appoint.

Le tableau 53 montre la répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'ordre d'enseignement. En éducation préscolaire et en enseignement primaire, 69,6 % du personnel occupe un poste régulier à temps complet, 17,2 % occupe un poste régulier à temps partiel et 13,2 % font partie du personnel d'appoint. La situation est à peu près la même pour le personnel lié à l'enseignement en formation générale des jeunes. En enseignement en formation générale des adultes, 16,1 % du personnel occupe un poste régulier à temps complet, 41,7 % occupe un poste régulier à temps partiel et 42,1 % forme le personnel d'appoint. En enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes), 28,3 % du personnel occupe un poste régulier à temps complet, 27,1 % occupe un poste régulier à temps partiel et 44,6 % forme le personnel d'appoint. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre le statut d'emploi et l'ordre d'enseignement. La force d'association entre ces deux variables est de 0,2, ce qui est relativement faible.

Le tableau suivant illustre le statut d'emploi du personnel selon l'âge. Pour le personnel de moins de 30 ans, 27,8 % occupe un emploi régulier à temps complet, 32,4 % occupe un emploi régulier à temps partiel et 39,8 % fait partie du personnel d'appoint. La proportion d'emplois réguliers semble augmenter avec l'âge. En effet, 58,2 % du personnel âgé entre 30 et 39 ans occupe un emploi régulier à temps partiel, 21,6 % un emploi régulier à temps complet et 20,2 % un poste d'appoint. Entre 40 et 49 ans, ces proportions sont respectivement de 74,1 %, 11,2 % et 14,7 %. Ensuite, entre 50 et 59 ans, ces proportions sont de 83,7 %, 6,5 % et 9,8 %. Enfin, la situation change à nouveau pour les gens âgés de plus de 60 ans. Dans ce cas, 51 % du personnel occupe un poste régulier à temps complet, 11 % occupe un poste régulier à temps partiel et 38,1 % un poste d'appoint.

Le tableau 55 indique le statut d'emploi du personnel en fonction de la scolarité. Ainsi, 62,0 % du personnel ayant 14 années de scolarité ou moins occupe un poste régulier à temps complet par rapport à 36,9 % qui occupe un poste régulier à temps partiel. Parmi le personnel ayant 15 années de scolarité, 81,5 % occupe un poste régulier à temps complet par rapport à 18,1 % qui occupe un poste régulier à temps partiel. La proportion d'emploi à temps complet diminue pour le personnel ayant 16 années de scolarité. En effet, 67,5 % du personnel est engagé à temps complet alors que 32,0 % est engagé à temps partiel. La proportion d'emploi à temps complet augmente ensuite selon le niveau de scolarité du personnel. Ainsi, la proportion de postes à temps complet passe à 76,9 % pour le personnel ayant 17 années de scolarité. Puis, elle passe à 84,7 % pour le personnel ayant 18 années de scolarité et enfin, à 89,2 % pour le personnel ayant 19 années de scolarité ou plus. Les tests statistiques révèlent qu'il existe une corrélation entre le statut d'emploi et la scolarité. La force d'association entre ces deux variables est de 0,2. La corrélation est donc perceptible.

Le tableau 56 présente le statut d'emploi du personnel des commissions scolaires selon l'année d'obtention du permis d'enseignement. Pour le personnel ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1950 et 1954, 50 % occupe (en 1998) un emploi régulier à temps partiel et l'autre 50 % un poste d'appoint. Parmi le personnel ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1955 et 1959, 66,7 % occupe un poste régulier à temps complet à, 20 % occupe un poste régulier à temps partiel et 13,3 % occupe un emploi d'appoint. La proportion de personnel occupant un emploi régulier à temps complet augmente ensuite progressivement pour atteindre un sommet de 94,2 % pour le personnel des commissions scolaires ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1970 et 1974. Inversement, les proportions d'emplois réguliers à temps partiel et de personnel d'appoint diminuent progressivement pour atteindre 3,2 % et 2,6 % respectivement. La proportion d'emplois réguliers à temps complet diminue ensuite graduellement alors que, de façon générale, la proportion d'emplois réguliers à temps complet et d'emplois d'appoint augmentent. Ainsi, pour le personnel ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1990 et 1994 par

exemple, 60,1 % occupe un emploi régulier à temps complet, 29,4 % occupe un emploi régulier à temps partiel et 10,5 % occupe un emploi d'appoint. Pour le personnel ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1995 et 1999, 24 % occupe un emploi régulier à temps complet, 46,3 % occupe un emploi régulier à temps partiel et 29,7 % occupe un emploi d'appoint.

Le tableau 57 révèle que la proportion d'emplois réguliers à temps complet augmente avec le nombre d'années d'expérience. Parmi le personnel ayant 4 ans ou moins d'expérience, 37,7 % occupe un poste régulier à temps complet et 60,6 % occupe un emploi régulier à temps partiel. Pour le personnel ayant entre 30 et 34 ans d'expérience, ces proportions deviennent plutôt 99,1 % et 0,6 % respectivement. Pour le personnel de plus de 35 ans d'expérience, 98,2 % occupe un emploi régulier à temps complet et 1,8 % occupe un emploi régulier à temps partiel.

### ***La permanence***

Selon la convention collective du personnel des commissions scolaires, « la permanence est le statut acquis par l'enseignante ou l'enseignant qui a terminé au moins deux années complètes de service continu à la commission soit à titre d'enseignante ou d'enseignant à temps plein, soit à titre d'employée ou d'employé régulier à temps plein dans une autre fonction à la commission et ce, depuis son engagement à la commission » (p. 24).

Ainsi, cette variable s'applique au personnel enseignant et au personnel non-enseignant qui a un statut régulier à temps complet et indique si la personne a obtenu le statut de permanent ou s'il est en voie de l'obtenir. La permanence se divise selon trois niveaux : la personne est permanente, la personne est dans sa première année du processus et la personne est dans sa deuxième année du processus.

Le tableau 58 montre la répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence. Ainsi, 50,4 % du personnel ont obtenu leur permanence, 5,4 % sont dans la première année du processus et 6,5 % sont dans la deuxième année du processus. Les hommes qui ont obtenu leur permanence sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (tableau 59). La proportion de femmes en première et en deuxième année du processus de permanence est toutefois deux fois plus grande que celle des hommes. Les tests statistiques indiquent qu'il existe une corrélation entre la permanence et le sexe. La force d'association est toutefois relativement faible (0,2).

Chez les directeurs de commission scolaire, 94,1 % des hommes sont permanents, 4,7 % sont dans la première année du processus de permanence et 1,3 % sont dans la deuxième année du processus (tableau 60). La situation est assez similaire pour les femmes : 92,1 % sont permanentes et 3,1 % sont dans la

première année du processus. Toutefois, une petite différence se présente pour la deuxième année du processus de permanence où les femmes sont à peu près quatre fois plus nombreuses que les hommes. Chez les directeurs d'école, la situation est à peu près semblable pour les hommes et les femmes : environ 94,3 % sont permanents, 3,6 % sont dans la première année du processus et 2,1 % sont dans la deuxième année du processus. La situation est également très similaire chez les professionnels non-enseignants. Chez les enseignants, 85,8 % des hommes sont permanents par rapport à 73,3 % chez les femmes. Cependant, 11,6 % des femmes sont en première année du processus de permanence et 15,1 % sont dans la deuxième année. Pour les hommes, ces proportions sont respectivement de 6,4 % et de 7,8 %. Chez le personnel de soutien technique et paratechnique, environ 91,1 % des hommes et des femmes sont permanents. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes en première année du processus de permanence alors qu'ils se dévoilent absents dans la deuxième année.

Le tableau 61 illustre le niveau de permanence du personnel selon la langue de travail. De façon générale, la situation est similaire entre le personnel dont le milieu de travail est francophone et celui dont le milieu est anglophone. Environ 80,9 % du personnel est permanent, 8,7 % est en première année du processus et 10,4 % est en deuxième année du processus de permanence. Les tests statistiques montrent qu'il existe une corrélation entre la permanence et la langue de travail, mais que la force d'association est négligeable (0,04).

Pour les directeurs de commissions scolaires et les directeurs d'école, les proportions de chaque niveau de permanence sont semblables, que la langue de travail soit le français ou l'anglais (tableau 62). Pour les professionnels non-enseignants travaillant en milieu francophone, 91,1 % sont permanents, 5,9 % sont en première année du processus et 3 % sont en deuxième année du processus. En milieu anglophone, les données révèlent que 100 % du personnel est permanent. Chez les enseignants, 77 % du personnel en milieu francophone est permanent ce qui est similaire à la proportion trouvée pour le personnel travaillant en milieu anglophone (78,5 %). Ensuite, 9,7 % du personnel dont la langue de travail est le français est en première année du processus par rapport à 13,2 % en deuxième année. Inversement, 12,6 % du personnel dont la langue de travail est l'anglais est en première année du processus par rapport à 8,9 % en deuxième année. Pour le personnel de soutien technique et paratechnique, 91,7 % du personnel travaillant en milieu francophone est permanent, 5,1 % est en première année et 3,2 % est en deuxième année du processus. En milieu anglophone, les données indiquent que 83,3 % du personnel est permanent et que 16,7 % est en première année du processus (la proportion du personnel en deuxième année du processus est donc nulle).

L'analyse du niveau de permanence du personnel en fonction de l'ordre d'enseignement (tableau 63) montre que 74,6 % du personnel travaillant en éducation préscolaire et en enseignement primaire a obtenu sa permanence, que 10,8 % du personnel est en première année du processus et que 14,6 % est en deuxième année. La situation est similaire pour l'enseignement en formation générale des adultes où les proportions sont de 67,2 %, 8,1 % et 14,8 % respectivement. Pour l'enseignement en formation générale des jeunes, 83 % du personnel a obtenu sa permanence, 8,1 % est en première année et 8,9 % est en deuxième année du processus. La situation est semblable pour l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes) où les proportions sont respectivement de 80 %, 9 % et 11 %. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe une corrélation entre le niveau de permanence et l'ordre d'enseignement. La force d'association est cependant relativement faible (0,1).

Le tableau 64 présente le niveau de permanence du personnel selon l'âge. Pour le personnel de moins de 30 ans, 20,4 % du personnel a obtenu sa permanence, 34,8 % du personnel est dans la première année du processus et 44,8 % du personnel est dans la deuxième année du processus. Pour le personnel âgé entre 30 et 39 ans, 68,5 % ont obtenu leur permanence, 14,7 % sont dans la première année du processus et 16,7 % sont dans la deuxième année. Pour chacune des catégories d'âge suivantes, la proportion de personnes permanentes augmente alors que celle des personnes en première ou en deuxième année du processus diminue. Ainsi, chez les personnes âgées entre 50 et 59 ans, 94,7 % ont obtenu leur permanence, 2,3 % sont en première année du processus et 3 % sont en deuxième année du processus. Pour le personnel de 60 ans et plus, les proportions sont assez similaires.

Le tableau 65 illustre le niveau de permanence du personnel selon la scolarité. La proportion d'employés permanents est la plus faible pour le personnel ayant 16 années de scolarité avec 61,1 %. C'est également le personnel ayant atteint 16 années de scolarité qui possède les proportions de personnes en première et en deuxième année du processus de permanence les plus fortes avec 17,8 % et 21,1 % respectivement. À l'opposé, 91,0 % du personnel ayant atteint 19 années de scolarité ou plus a obtenu sa permanence, 3,5 % est en première année du processus et 5,5 % est en deuxième année du processus.

L'analyse du niveau de permanence du personnel des commissions scolaires en fonction de l'année d'obtention du permis d'enseignement (tableau 66) dévoile que la proportion de personnes permanentes la plus forte correspond à la catégorie de personnes ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1970 et 1974. Cette dernière catégorie est également celle où les proportions de personnel en première et en deuxième année du processus de permanence sont les plus faibles. Par la suite, la proportion de personnes permanentes diminue progressivement alors que les proportions de personnes en première et en deuxième

année du processus de permanence augmentent. Ainsi, parmi le personnel ayant obtenu leur permis d'enseignement entre 1995 et 1999, 10,3 % sont permanents, 40,7 % sont dans la première année du processus et 49 % sont dans la deuxième année du processus.

Le tableau 67 montre que la proportion de personnes ayant obtenu leur permanence augmente avec l'expérience. En effet, 12,3 % du personnel ayant 4 ans d'expérience ou moins est permanent. Pour cette même tranche de personnel, la proportion de personnes en première année du processus est alors de 37,9 % et celle en deuxième année de 49,8 %. Enfin, 100 % du personnel possédant plus de 35 années d'expérience est permanent.

### ***L'expérience***

Le nombre d'années d'expérience s'applique aux enseignants réguliers à temps complet, aux enseignants réguliers à temps partiel et aux non-enseignants ayant déjà enseigné. Nous avons choisi d'étudier le statut professionnel du personnel des commissions scolaires en utilisant cette variable plutôt que de travailler avec l'ancienneté. En effet, l'ancienneté correspond à la période d'emploi d'une personne à une commission scolaire. Lorsque cette personne change de commission scolaire, le nombre d'années d'ancienneté est remis à zéro. Ainsi, l'ancienneté ne nous permettait pas de brosser un portrait précis du parcours professionnel du personnel des commissions scolaires au Québec.

Le tableau 68 présente la répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience. Ainsi, 16,1 % du personnel possède 4 années d'expérience ou moins, 10,5 % a entre 5 et 9 ans d'expérience et 9,7 % possède entre 25 et 29 années d'expérience.

Le tableau suivant illustre que l'expérience des enseignants varie selon le sexe. En effet, pour le personnel ayant 19 années d'expérience ou moins, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes. Inversement, pour le personnel possédant plus de 20 années d'expérience, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes.

L'expérience des enseignants semble également varier selon la langue de travail. De façon générale, les enseignants travaillant dans un milieu francophone sont proportionnellement moins expérimentés que ceux travaillant dans un milieu anglophone (voir le tableau 70).

Le tableau 71 présente la répartition du personnel selon l'expérience et l'ordre d'enseignement. En éducation préscolaire et en enseignement primaire, 41,2 % du personnel possède 9 années d'expérience ou moins. Pour l'enseignement en formation générale des jeunes, 25,5 % du personnel a entre 0 et 4 ans

d'expérience alors que 18,0 % possède entre 25 et 29 années d'expérience. Pour l'enseignement en formation générale des adultes, 49,9 % du personnel possède entre 5 et 14 ans d'expérience. Enfin, pour l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes), 43,9 % du personnel possède entre 10 et 19 années d'expérience.

L'expérience moyenne de l'ensemble du personnel est de 14,5 années (tableau 72). En moyenne, les hommes ont 17,0 années d'expérience comparativement aux femmes qui en ont 13,4. Cette différence apparaît pour tous les ordres d'enseignement, de même que dans les milieux de travail anglophones et francophones. En effet, pour l'ensemble membres du personnel, qu'ils travaillent en français ou en anglais, les hommes ont en moyenne un plus grand nombre d'années d'expérience que les femmes. De plus, les hommes ont en moyenne un plus grand nombre d'années d'expérience pour chacun des ordres d'enseignement. Cependant, l'ordre d'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes) se distingue des autres ordres : les enseignants de cet ordre ont en moyenne 18,1 années d'expérience comparativement aux autres ordres où l'expérience moyenne varie entre 13 et 15 années. Les tests statistiques indiquent que la différence entre le nombre moyen d'années d'expérience chez les hommes et chez les femmes est significative. La force d'association entre l'expérience et le sexe est de 0,4 ce qui est tout de même considérable.

Par ailleurs, l'expérience moyenne du personnel des commissions scolaires travaillant dans un milieu francophone est de 14,3 ans alors que celle du personnel travaillant dans un milieu anglophone est de 16,2 ans. Cette différence apparaît pour tous les ordres d'enseignement. La différence la plus forte apparaît pour l'enseignement en formation générale des jeunes (environ 18 années d'expérience en milieu anglophone par rapport à 14,4 en milieu francophone). La différence la plus faible se retrouve en enseignement en formation générale des adultes où le personnel dont la langue de travail est l'anglais possède environ 14 années d'expérience en moyenne comparativement à 13 pour le personnel dont la langue de travail est le français. Les tests statistiques dévoilent que la différence entre le nombre moyen d'années d'expérience pour le personnel en milieu anglophone et celui en milieu francophone est significative. La force d'association entre l'expérience et la langue de travail est appréciable (0,2).

Le nombre d'années d'expérience moyen semble également varier selon l'ordre d'enseignement. Le personnel qui travaille en éducation préscolaire et en enseignement primaire, de même que celui qui travaille en enseignement en formation générale des jeunes, possède en moyenne 14,3 ans d'expérience. Pour l'enseignement en formation générale des adultes, la moyenne d'années d'expérience est de 13,3 ans. La moyenne est de 18,1 ans pour l'enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes). Les tests

statistiques révèlent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains ordres d'enseignement. La force d'association entre l'expérience et l'ordre d'enseignement est cependant négligeable (0,01).

Le tableau 73 présente l'expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi. En moyenne, le personnel occupant un emploi régulier à temps complet possède 17,3 années d'expérience. Le personnel occupant un emploi régulier à temps partiel possède 5,7 ans d'expérience et le personnel d'appoint possède 7,2 ans. Les tests statistiques indiquent qu'il existe des différences significatives entre les statuts d'emploi. La force d'association est de 0,2.

Le tableau suivant montre que l'expérience moyenne du personnel permanent est de 20,5 ans. En moyenne, le personnel en première année du processus de permanence est de 7,0 ans alors que celui du personnel en deuxième année du processus est de 7,2 ans. Les tests statistiques confirment qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains niveaux de permanence. La force d'association entre l'expérience et la permanence est tout de même considérable (0,3).

Le tableau 75 présente l'expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon la scolarité. L'expérience moyenne la plus élevée est de 22,3 ans et se retrouve chez le personnel ayant atteint 15 années de scolarité. Le personnel ayant 19 années de scolarité ou plus suit de près avec une expérience moyenne de 20,1 ans. L'expérience moyenne la plus faible est de 9,6 ans pour le personnel possédant 16 années de scolarité. Les tests statistiques dévoilent qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'expérience et la scolarité est appréciable (0,2).

## Les tableaux correspondants

### Le statut d'emploi

Tableau 48 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi

Statut d'emploi	Fréquence	Pourcentage
régulier temps complet	12 021	63,3 %
régulier temps partiel	3 171	16,7 %
personnel d'appoint	3 808	20,0 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 49 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et le sexe

Statut d'emploi		Sexe		Total
		Hommes	Femmes	
régulier temps complet	N	4 523	7 498	12 021
	%	70,3 %	59,7 %	63,3 %
régulier temps partiel	N	884	2 287	3 171
	%	13,7 %	18,2 %	16,7 %
personnel d'appoint	N	1 029	2 779	3 808
	%	16,0 %	22,1 %	20,0 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 436</b>	<b>12 564</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre le statut d'emploi et le sexe est de 0,1.

**Tableau 50 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la catégorie d'emploi et le sexe<sup>23</sup>**

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
régulier temps complet	N	724	234	958
	%	98,6 %	97,1 %	98,3 %
régulier temps partiel	N	1	0	1
	%	0,1 %	0,0 %	0,1 %
personnel d'appoint	N	9	7	16
	%	1,2 %	2,9 %	1,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>734</b>	<b>241</b>	<b>975</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
régulier temps complet	N	613	395	1008
	%	98,9 %	97,5 %	98,3 %
régulier temps partiel	N	3	7	10
	%	0,5 %	1,7 %	1,0 %
personnel d'appoint	N	4	3	7
	%	0,6 %	0,7 %	0,7 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>620</b>	<b>405</b>	<b>1025</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
régulier temps complet	N	307	379	686
	%	82,5 %	60,4 %	68,6 %
régulier temps partiel	N	14	66	80
	%	3,8 %	10,5 %	8,0 %
personnel d'appoint	N	51	183	234
	%	13,7 %	29,1 %	23,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>372</b>	<b>628</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>23</sup> L'analyse du tableau 36 a montré que la force d'association entre la catégorie d'emploi et le sexe est de 0,3.

## Suite du tableau 50

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
<b>Enseignants</b>				
régulier temps complet	N	2 842	6 358	9 200
	%	62,0 %	61,0 %	61,3 %
régulier temps partiel	N	856	2 149	3 005
	%	18,7 %	20,6 %	20,0 %
personnel d'appoint	N	886	1 909	2 795
	%	19,3 %	18,3 %	18,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>4 584</b>	<b>10 416</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
régulier temps complet	N	37	132	169
	%	29,4 %	15,1 %	16,9 %
régulier temps partiel	N	10	65	75
	%	7,9 %	7,4 %	7,5 %
personnel d'appoint	N	79	677	756
	%	62,7 %	77,5 %	75,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>126</b>	<b>874</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 51 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et la langue de travail

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
régulier temps complet	N	10 854	1 167	12 021
	%	63,3 %	62,7 %	63,3 %
régulier temps partiel	N	2 930	241	3 171
	%	17,1 %	12,9 %	16,7 %
personnel d'appoint	N	3 354	454	3 808
	%	19,6 %	24,4 %	20,0 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>17 138</b>	<b>1 862</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre le statut d'emploi et la langue de travail est de 0,04.

**Tableau 52 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la catégorie d'emploi et la langue de travail<sup>24</sup>**

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
régulier temps complet	N	859	99	958
	%	98,5 %	96,1 %	98,3 %
régulier temps partiel	N	0	1	1
	%	0,0 %	1,0 %	0,1 %
personnel d'appoint	N	13	3	16
	%	1,5 %	2,9 %	1,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>872</b>	<b>103</b>	<b>975</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
régulier temps complet	N	910	98	1008
	%	98,4 %	98,0 %	98,3 %
régulier temps partiel	N	10	0	10
	%	1,1 %	0,0 %	1,0 %
personnel d'appoint	N	5	2	7
	%	0,5 %	2,0 %	0,7 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>925</b>	<b>100</b>	<b>1025</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
régulier temps complet	N	647	39	686
	%	69,3 %	58,2 %	68,6 %
régulier temps partiel	N	68	12	80
	%	7,3 %	17,9 %	8,0 %
personnel d'appoint	N	218	16	234
	%	23,4 %	23,9 %	23,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>933</b>	<b>67</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>24</sup> L'analyse du tableau 38 a montré que la force d'association entre la catégorie d'emploi et la langue de travail est de 0,04.

## Suite du tableau 52

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Enseignants</b>				
régulier temps complet	N	8 281	919	9 200
	%	61,2 %	62,9 %	61,3 %
régulier temps partiel	N	2 781	224	3 005
	%	20,5 %	15,3 %	20,0 %
personnel d'appoint	N	2 478	317	2 795
	%	18,3 %	21,7 %	18,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>13 540</b>	<b>1 460</b>	<b>15 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
régulier temps complet	N	157	12	169
	%	18,1 %	9,1 %	16,9 %
régulier temps partiel	N	71	4	75
	%	8,2 %	3,0 %	7,5 %
personnel d'appoint	N	640	116	756
	%	73,7 %	87,9 %	75,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>868</b>	<b>132</b>	<b>1 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 53 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'ordre d'enseignement**

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
régulier temps complet	N	5 494	3 809	130	367	9 800
	%	69,6 %	66,4 %	16,1 %	28,3 %	62,3 %
régulier temps partiel	N	1 360	984	336	351	3 031
	%	17,2 %	17,1 %	41,7 %	27,1 %	19,3 %
personnel d'appoint	N	1 038	945	339	579	2 901
	%	13,2 %	16,5 %	42,1 %	44,6 %	18,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>7 892</b>	<b>5 738</b>	<b>805</b>	<b>1 297</b>	<b>15 732</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre le statut d'emploi et l'ordre d'enseignement est de 0,2.

**Tableau 54 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'âge<sup>25</sup>**

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Âge</i>					<i>Total</i>
		<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Entre 30 et 39 ans</i>	<i>Entre 40 et 49 ans</i>	<i>Entre 50 et 59 ans</i>	<i>60 ans et plus</i>	
régulier temps complet	N	1 079	2 587	3 929	4 319	107	12 021
	%	27,8 %	58,2 %	74,1 %	83,7 %	51,0 %	63,3 %
régulier temps partiel	N	1 259	959	592	338	23	3 171
	%	32,4 %	21,6 %	11,2 %	6,5 %	11,0 %	16,7 %
personnel d'appoint	N	1 545	898	780	505	80	3 808
	%	39,8 %	20,2 %	14,7 %	9,8 %	38,1 %	20,0 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>3 883</b>	<b>4 444</b>	<b>5 301</b>	<b>5 162</b>	<b>210</b>	<b>19 000</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>25</sup> L'analyse du tableau 10 a montré qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains statuts d'emploi et que la force d'association entre l'âge et le statut d'emploi est de 0,2.

**Tableau 55 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et la scolarité**

<i>Statut d'emploi</i>		<i>Scolarité reconnue</i>					<i>19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3e cycle)</i>	<i>Total</i>
		<i>14 années ou moins</i>	<i>15 années</i>	<i>16 années</i>	<i>17 années</i>	<i>18 années</i>		
régulier temps complet	N	572	505	2 757	2 495	1 724	1 736	9 789
	%	62,0 %	81,5 %	67,5 %	76,9 %	84,7 %	89,2 %	76,2 %
régulier temps partiel	N	341	112	1 308	721	305	201	2 988
	%	36,9 %	18,1 %	32,0 %	22,2 %	15,0 %	10,3 %	23,2 %
personnel d'appoint	N	10	3	18	30	7	9	77
	%	1,1 %	0,5 %	0,4 %	0,9 %	0,3 %	0,5 %	0,6 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>923</b>	<b>620</b>	<b>4 083</b>	<b>3 246</b>	<b>2 036</b>	<b>1 946</b>	<b>12 854</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre le statut d'emploi et la scolarité est de 0,2.

**Tableau 56 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'année d'obtention du permis d'enseignement<sup>26</sup>**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement</i>		<i>Statut d'emploi</i>			<i>Total</i>
		<i>régulier temps complet</i>	<i>régulier temps partiel</i>	<i>personnel d'appoint</i>	
Entre 1950 et 1954	N	0	1	1	<b>2</b>
	%	0,0 %	50,0 %	50,0 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1955 et 1959	N	20	6	4	<b>30</b>
	%	66,7 %	20,0 %	13,3 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1960 et 1964	N	226	27	18	<b>271</b>
	%	83,4 %	10,0 %	6,6 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1965 et 1969	N	867	29	30	<b>926</b>
	%	93,6 %	3,1 %	3,2 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1970 et 1974	N	906	31	25	<b>962</b>
	%	94,2 %	3,2 %	2,6 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1975 et 1979	N	2 030	62	89	<b>2 181</b>
	%	93,1 %	2,8 %	4,1 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1980 et 1984	N	1 267	156	108	<b>1 531</b>
	%	82,8 %	10,2 %	7,1 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1985 et 1989	N	1 215	241	87	<b>1 543</b>
	%	78,7 %	15,6 %	5,6 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1990 et 1994	N	1 672	819	293	<b>2 784</b>
	%	60,1 %	29,4 %	10,5 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1995 et 1999	N	711	1 372	880	<b>2 963</b>
	%	24,0 %	46,3 %	29,7 %	<b>100,0 %</b>
Entre 2000 et 2004	N	1	38	437	<b>476</b>
	%	0,2 %	8,0 %	91,8 %	<b>100,0 %</b>
Total	N	8 915	2 782	1 972	<b>13 669</b>
	%	65,2 %	20,4 %	14,4 %	<b>100,0 %</b>

<sup>26</sup> L'analyse du tableau 33 a montré qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis et certains statuts d'emploi et que la force d'association entre l'année d'obtention du permis et le statut d'emploi est de 0,3.

**Tableau 57 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi et l'expérience<sup>27</sup>**

<i>Expérience</i>		<i>Statut d'emploi</i>			<i>Total</i>
		<i>régulier temps complet</i>	<i>régulier temps partiel</i>	<i>personnel d'appoint</i>	
Entre 0 et 4 ans	N	1 157	1 858	52	<b>3 067</b>
	%	37,7 %	60,6 %	1,7 %	<b>100,0 %</b>
Entre 5 et 9 ans	N	1 516	470	11	<b>1 997</b>
	%	75,9 %	23,5 %	0,6 %	<b>100,0 %</b>
Entre 10 et 14 ans	N	1 280	344	8	<b>1 632</b>
	%	78,4 %	21,1 %	0,5 %	<b>100,0 %</b>
Entre 15 et 19 ans	N	1 118	246	3	<b>1 367</b>
	%	81,8 %	18,0 %	0,2 %	<b>100,0 %</b>
Entre 20 et 24 ans	N	1 411	77	6	<b>1 494</b>
	%	94,4 %	5,2 %	0,4 %	<b>100,0 %</b>
Entre 25 et 29 ans	N	1 801	30	3	<b>1 834</b>
	%	98,2 %	1,6 %	0,2 %	<b>100,0 %</b>
Entre 30 et 34 ans	N	971	6	3	<b>980</b>
	%	99,1 %	0,6 %	0,3 %	<b>100,0 %</b>
Plus de 35 ans	N	111	2	0	<b>113</b>
	%	98,2 %	1,8 %	0,0 %	<b>100,0 %</b>
Total	N	9 365	3 033	86	<b>12 484</b>
	%	75,0 %	24,3 %	0,7 %	<b>100,0 %</b>

<sup>27</sup> La corrélation entre le statut d'emploi et l'expérience est étudiée au tableau 68.

## La permanence

Tableau 58 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence

<b>Permanence<sup>28</sup></b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
la personne est permanente	9 585	50,4 %
1e année du processus	1 032	5,4 %
2e année du processus	1 229	6,5 %
<b>Total</b>	<b>11 846</b>	<b>62,3 %</b>
<i>Données manquantes</i>	7 154	37,7 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 59 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et le sexe

<b>Permanence</b>		<b>Sexe</b>		<b>Total</b>
		<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
La personne est permanente	N	3 962	5 623	9 585
	%	88,9 %	76,1 %	80,9 %
Première année du processus	N	249	783	1 032
	%	5,6 %	10,6 %	8,7 %
Deuxième année du processus	N	245	984	1 229
	%	5,5 %	13,3 %	10,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>4 456</b>	<b>7 390</b>	<b>11 846</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la permanence et le sexe est de 0,2.

<sup>28</sup> La permanence s'applique au personnel régulier à temps plein.

**Tableau 60 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la catégorie d'emploi et le sexe<sup>29</sup>**

<i>Catégorie d'emploi et permanence</i>		<b>Sexe</b>		<b>Total</b>
		<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
La personne est permanente	N	666	210	876
	%	94,1 %	92,1 %	93,6 %
Première année du processus	N	33	7	40
	%	4,7 %	3,1 %	4,3 %
Deuxième année du processus	N	9	11	20
	%	1,3 %	4,8 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>708</b>	<b>228</b>	<b>936</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
La personne est permanente	N	575	362	937
	%	95,0 %	93,1 %	94,3 %
Première année du processus	N	20	16	36
	%	3,3 %	4,1 %	3,6 %
Deuxième année du processus	N	10	11	21
	%	1,7 %	2,8 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>605</b>	<b>389</b>	<b>994</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
La personne est permanente	N	279	331	610
	%	93,0 %	90,4 %	91,6 %
Première année du processus	N	14	23	37
	%	4,7 %	6,3 %	5,6 %
Deuxième année du processus	N	7	12	19
	%	2,3 %	3,3 %	2,9 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>300</b>	<b>366</b>	<b>666</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>29</sup> L'analyse du tableau 36 a montré que la force d'association entre la catégorie d'emploi et le sexe est de 0,3.

## Suite du tableau 60

<i>Catégorie d'emploi et permanence</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
<b>Enseignants</b>				
La personne est permanente	N	2 409	4 600	7 009
	%	85,8 %	73,3 %	77,2 %
Première année du processus	N	179	730	909
	%	6,4 %	11,6 %	10,0 %
Deuxième année du processus	N	219	945	1 164
	%	7,8 %	15,1 %	12,8 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>2 807</b>	<b>6 275</b>	<b>9 082</b>
	%	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
La personne est permanente	N	33	120	153
	%	91,7 %	90,9 %	91,1 %
Première année du processus	N	3	7	10
	%	8,3 %	5,3 %	6,0 %
Deuxième année du processus	N	0	5	5
	%	0,0 %	3,8 %	3,0 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>36</b>	<b>132</b>	<b>168</b>
	%	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 61 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et la langue de travail

<i>Permanence</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
La personne est permanente	N	8 645	940	9 585
	%	80,8 %	81,7 %	80,9 %
Première année du processus	N	908	124	1 032
	%	8,5 %	10,8 %	8,7 %
Deuxième année du processus	N	1 143	86	1 229
	%	10,7 %	7,5 %	10,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>10 696</b>	<b>1 150</b>	<b>11 846</b>
	%	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la permanence et la langue de travail est de 0,04.

**Tableau 62 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la catégorie d'emploi et la langue de travail<sup>30</sup>**

<i>Catégorie d'emploi et permanence</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Directeurs de commission scolaire</b>				
La personne est permanente	N	788	88	876
	%	93,9 %	90,7 %	93,6 %
Première année du processus	N	35	5	40
	%	4,2 %	5,2 %	4,3 %
Deuxième année du processus	N	16	4	20
	%	1,9 %	4,1 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>839</b>	<b>97</b>	<b>936</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Directeurs d'école</b>				
La personne est permanente	N	844	93	937
	%	94,1 %	95,9 %	94,3 %
Première année du processus	N	33	3	36
	%	3,7 %	3,1 %	3,6 %
Deuxième année du processus	N	20	1	21
	%	2,2 %	1,0 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>897</b>	<b>97</b>	<b>994</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Professionnels non-enseignants</b>				
La personne est permanente	N	572	38	610
	%	91,1 %	100,0 %	91,6 %
Première année du processus	N	37	0	37
	%	5,9 %	0,0 %	5,6 %
Deuxième année du processus	N	19	0	19
	%	3,0 %	0,0 %	2,9 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>628</b>	<b>38</b>	<b>666</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>30</sup> L'analyse du tableau 38 a montré que la force d'association entre la catégorie d'emploi et la langue de travail est de 0,04.

## Suite du tableau 62

<i>Catégorie d'emploi et permanence</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
<b>Enseignants</b>				
La personne est permanente	N	6 298	711	7 009
	%	77,0 %	78,5 %	77,2 %
Première année du processus	N	795	114	909
	%	9,7 %	12,6 %	10,0 %
Deuxième année du processus	N	1 083	81	1 164
	%	13,2 %	8,9 %	12,8 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>8 176</b>	<b>906</b>	<b>9 082</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Personnel de soutien technique et paratechnique</b>				
La personne est permanente	N	143	10	153
	%	91,7 %	83,3 %	91,1 %
Première année du processus	N	8	2	10
	%	5,1 %	16,7 %	6,0 %
Deuxième année du processus	N	5	0	5
	%	3,2 %	0,0 %	3,0 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>156</b>	<b>12</b>	<b>168</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 63 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'ordre d'enseignement**

<i>Permanence</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
La personne est permanente	N	4 055	3 121	86	284	7 546
	%	74,6 %	83,0 %	67,2 %	80,0 %	78,0 %
Première année du processus	N	586	303	23	32	944
	%	10,8 %	8,1 %	18,0 %	9,0 %	9,8 %
Deuxième année du processus	N	793	334	19	39	1 185
	%	14,6 %	8,9 %	14,8 %	11,0 %	12,2 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>5 434</b>	<b>3 758</b>	<b>128</b>	<b>355</b>	<b>9 675</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Corrélation** : La force d'association entre la permanence et l'ordre d'enseignement est de 0,1.

**Tableau 64 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'âge<sup>31</sup>**

<i>Permanence</i>		<i>Âge</i>					<i>Total</i>
		<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Entre 30 et 39 ans</i>	<i>Entre 40 et 49 ans</i>	<i>Entre 50 et 59 ans</i>	<i>60 ans et plus</i>	
La personne est permanente	N	214	1 730	3 500	4 042	99	9 585
	%	20,4 %	68,5 %	89,7 %	94,7 %	94,3 %	80,9 %
Première année du processus	N	365	372	195	99	1	1 032
	%	34,8 %	14,7 %	5,0 %	2,3 %	1,0 %	8,7 %
Deuxième année du processus	N	469	422	207	126	5	1 229
	%	44,8 %	16,7 %	5,3 %	3,0 %	4,8 %	10,4 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>1 048</b>	<b>2 524</b>	<b>3 902</b>	<b>4 267</b>	<b>105</b>	<b>11 846</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>31</sup> L'analyse du tableau 11 a montré qu'il existe des différences significatives entre les moyennes d'âge de certains niveaux de permanence et que la force d'association entre l'âge et la permanence est de 0,2.

**Tableau 65 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et la scolarité<sup>32</sup>**

<b>Permanence</b>		<b>Scolarité reconnue</b>						<b>Total</b>
		<b>14 années ou moins</b>	<b>15 années</b>	<b>16 années</b>	<b>17 années</b>	<b>18 années</b>	<b>19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3e cycle)</b>	
La personne est permanente	N	463	445	1 657	1 922	1 487	1 566	7 540
	%	82,5 %	88,5 %	61,1 %	78,1 %	87,2 %	91,0 %	78,0 %
Première année du processus	N	42	26	484	238	91	61	942
	%	7,5 %	5,2 %	17,8 %	9,7 %	5,3 %	3,5 %	9,7 %
Deuxième année du processus	N	56	32	572	302	127	94	1 183
	%	10,0 %	6,4 %	21,1 %	12,3 %	7,4 %	5,5 %	12,2 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>561</b>	<b>503</b>	<b>2 713</b>	<b>2 462</b>	<b>1 705</b>	<b>1 721</b>	<b>9 665</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>32</sup> L'analyse du tableau 24 a montré que la force d'association entre la scolarité et la permanence est de 0,2.

**Tableau 66 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'année d'obtention du permis d'enseignement<sup>33</sup>**

<i>Année d'obtention du permis d'enseignement</i>		<i>Permanence</i>			<i>Total</i>
		<i>La personne est permanente</i>	<i>Première année du processus</i>	<i>Deuxième année du processus</i>	
Entre 1955 et 1959	N	19	1	0	<b>20</b>
	%	95,0 %	5,0 %	0,0 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1960 et 1964	N	195	13	16	<b>224</b>
	%	87,1 %	5,8 %	7,1 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1965 et 1969	N	827	15	19	<b>861</b>
	%	96,1 %	1,7 %	2,2 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1970 et 1974	N	877	17	10	<b>904</b>
	%	97,0 %	1,9 %	1,1 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1975 et 1979	N	1 938	38	48	<b>2 024</b>
	%	95,8 %	1,9 %	2,4 %	<b>100,0%</b>
Entre 1980 et 1984	N	1 107	77	73	<b>1 257</b>
	%	88,1 %	6,1 %	5,8 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1985 et 1989	N	924	129	148	<b>1 201</b>
	%	76,9 %	10,7 %	12,3 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1990 et 1994	N	796	348	475	<b>1 619</b>
	%	49,2 %	21,5 %	29,3 %	<b>100,0 %</b>
Entre 1995 et 1999	N	71	280	337	<b>688</b>
	%	10,3 %	40,7 %	49,0 %	<b>100,0 %</b>
Entre 2000 et 2004	N	1	0	0	<b>1</b>
	%	100,0 %	0,0 %	0,0 %	<b>100,0 %</b>
<b>Total</b>	N	<b>6 755</b>	<b>918</b>	<b>1 126</b>	<b>8 799</b>
	%	<b>76,8 %</b>	<b>10,4 %</b>	<b>12,8 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>33</sup> L'analyse du tableau 34 a montré qu'il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années écoulées depuis l'obtention du permis d'enseignement de certains niveaux de permanence et que la force d'association entre l'année du permis d'enseignement et la permanence est de 0,3.

**Tableau 67 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon la permanence et l'expérience<sup>34</sup>**

<i>Expérience</i>		<i>Permanence</i>			<i>Total</i>
		<i>La personne est permanente</i>	<i>Première année du processus</i>	<i>Deuxième année du processus</i>	
Entre 0 et 4 ans	N	136	421	553	<b>1 110</b>
	%	12,3 %	37,9 %	49,8 %	<b>100,0 %</b>
Entre 5 et 9 ans	N	899	256	334	<b>1 489</b>
	%	60,4 %	17,2 %	22,4 %	<b>100,0 %</b>
Entre 10 et 14 ans	N	1 006	132	123	<b>1 261</b>
	%	79,8 %	10,5 %	9,8 %	<b>100,0 %</b>
Entre 15 et 19 ans	N	951	69	90	<b>1 110</b>
	%	85,7 %	6,2 %	8,1 %	<b>100,0 %</b>
Entre 20 et 24 ans	N	1 321	30	51	<b>1 402</b>
	%	94,2 %	2,1 %	3,6 %	<b>100,0 %</b>
Entre 25 et 29 ans	N	1 761	13	21	<b>1 795</b>
	%	98,1 %	0,7 %	1,2 %	<b>100,0 %</b>
Entre 30 et 34 ans	N	963	1	2	<b>966</b>
	%	99,7 %	0,1 %	0,2 %	<b>100,0 %</b>
Plus de 35 ans	N	111	0	0	<b>111</b>
	%	100,0 %	0,0 %	0,0 %	<b>100,0 %</b>
Total	N	7 148	922	1 174	<b>9 244</b>
	%	77,3 %	10,0 %	12,7 %	<b>100,0 %</b>

<sup>34</sup> La corrélation entre le nombre d'années d'expérience et la permanence est étudiée au tableau 74.

## L'expérience

Tableau 68 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience

<i>Expérience</i> <sup>35</sup>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Entre 0 et 4 ans	3 067	16,1 %
Entre 5 et 9 ans	1 997	10,5 %
Entre 10 et 14 ans	1 632	8,6 %
Entre 15 et 19 ans	1 367	7,2 %
Entre 20 et 24 ans	1 494	7,9 %
Entre 25 et 29 ans	1 834	9,7 %
Entre 30 et 34 ans	980	5,2 %
Plus de 35 ans	113	0,6 %
<b>Total</b>	<b>12 484</b>	<b>65,7 %</b>
<i>Données manquantes</i>	6 516	34,3 %
<b>Total</b>	<b>19 000</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>35</sup> Le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement est significatif seulement pour les enseignants réguliers à temps complet, pour les enseignants réguliers à temps partiel et pour les non-enseignants qui ont déjà enseigné.

Tableau 69 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et le sexe<sup>36</sup>

<i>Expérience</i>		<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	
Entre 0 et 4 ans	N	678	2 389	3 067
	%	17,8 %	27,5 %	24,6 %
Entre 5 et 9 ans	N	538	1 459	1 997
	%	14,1 %	16,8 %	16,0 %
Entre 10 et 14 ans	N	443	1 189	1 632
	%	11,6 %	13,7 %	13,1 %
Entre 15 et 19 ans	N	386	981	1 367
	%	10,1 %	11,3 %	11,0 %
Entre 20 et 24 ans	N	518	976	1 494
	%	13,6 %	11,3 %	12,0 %
Entre 25 et 29 ans	N	795	1 039	1 834
	%	20,9 %	12,0 %	14,7 %
Entre 30 et 34 ans	N	404	576	980
	%	10,6 %	6,6 %	7,9 %
Plus de 35 ans	N	48	65	113
	%	1,3 %	0,7 %	0,9 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>3 810</b>	<b>8 674</b>	<b>12 484</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>36</sup> La corrélation entre le nombre d'années d'expérience et le sexe est étudiée au tableau 72. La corrélation entre le nombre d'années d'expérience et la langue de travail (contenu du tableau 70) et celle entre le nombre d'années d'expérience et l'ordre d'enseignement (contenu du tableau 71) sont également étudiées au tableau 72.

Tableau 70 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et la langue de travail

<i>Expérience</i>		<i>Langue travail</i>		<i>Total</i>
		<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	
Entre 0 et 4 ans	N	2 811	256	3 067
	%	24,8 %	21,9 %	24,6 %
Entre 5 et 9 ans	N	1 853	144	1 997
	%	16,4 %	12,3 %	16,0 %
Entre 10 et 14 ans	N	1 512	120	1 632
	%	13,4 %	10,3 %	13,1 %
Entre 15 et 19 ans	N	1 247	120	1 367
	%	11,0 %	10,3 %	11,0 %
Entre 20 et 24 ans	N	1 276	218	1 494
	%	11,3 %	18,7 %	12,0 %
Entre 25 et 29 ans	N	1 664	170	1 834
	%	14,7 %	14,6 %	14,7 %
Entre 30 et 34 ans	N	864	116	980
	%	7,6 %	9,9 %	7,9 %
Plus de 35 ans	N	90	23	113
	%	0,8 %	2,0 %	0,9 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>11 317</b>	<b>1 167</b>	<b>12 484</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 71 : Répartition du personnel des commissions scolaires selon l'expérience et l'ordre d'enseignement**

<i>Expérience</i>		<i>Ordre d'enseignement</i>				<i>Total</i>
		<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	<i>Enseignement en formation générale des jeunes</i>	<i>Enseignement en formation générale des adultes</i>	<i>Enseignement en formation professionnelle (j et a)</i>	
Entre 0 et 4 ans	N	1 804	1 180	41	17	3 042
	%	26,9 %	25,5 %	9,4 %	2,5 %	24,4 %
Entre 5 et 9 ans	N	961	835	103	97	1 996
	%	14,3 %	18,0 %	23,7 %	14,3 %	16,0 %
Entre 10 et 14 ans	N	873	493	114	152	1 632
	%	13,0 %	10,6 %	26,2 %	22,5 %	13,1 %
Entre 15 et 19 ans	N	804	330	87	145	1 366
	%	12,0 %	7,1 %	20,0 %	21,4 %	11,0 %
Entre 20 et 24 ans	N	867	480	55	92	1 494
	%	12,9 %	10,4 %	12,6 %	13,6 %	12,0 %
Entre 25 et 29 ans	N	880	833	32	88	1 833
	%	13,1 %	18,0 %	7,4 %	13,0 %	14,7 %
Entre 30 et 34 ans	N	481	433	3	63	980
	%	7,2 %	9,4 %	0,7 %	9,3 %	7,9 %
Plus de 35 ans	N	43	47	0	23	113
	%	0,6 %	1,0 %	0,0 %	3,4 %	0,9 %
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>6 713</b>	<b>4 631</b>	<b>435</b>	<b>677</b>	<b>12 456</b>
	<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 72 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon le secteur, l'ordre d'enseignement, la langue de travail et le sexe**

<b>Secteur</b>	<b>Ordre</b>	<b>Langue travail</b>	<b>Sexe</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Écart-type</b>
jeune	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Français	Hommes	890	16,08	9,786
			Femmes	5 169	13,52	10,178
			<b>Total</b>	<b>6 059</b>	<b>13,89</b>	<b>10,161</b>
		Anglais	Hommes	81	19,96	10,387
			Femmes	573	14,34	10,368
			<b>Total</b>	<b>654</b>	<b>15,04</b>	<b>10,527</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>971</b>	<b>16,41</b>	<b>9,891</b>
			<b>Femmes</b>	<b>5 742</b>	<b>13,60</b>	<b>10,199</b>
			<b>Total</b>	<b>6 713</b>	<b>14,00</b>	<b>10,202</b>
	Enseignement en formation générale des jeunes	Français	Hommes	2 071	16,82	11,044
			Femmes	2 126	12,02	9,988
			<b>Total</b>	<b>4 197</b>	<b>14,39</b>	<b>10,792</b>
		Anglais	Hommes	217	19,53	10,985
			Femmes	217	16,31	10,655
			<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>17,92</b>	<b>10,928</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 288</b>	<b>17,08</b>	<b>11,065</b>
			<b>Femmes</b>	<b>2 343</b>	<b>12,42</b>	<b>10,126</b>
			<b>Total</b>	<b>4 631</b>	<b>14,72</b>	<b>10,852</b>
	<b>Total du secteur « jeune »</b>	<i>Français</i>	<i>Hommes</i>	2 961	16,60	10,685
			<i>Femmes</i>	7 295	13,08	10,145
<b>Total</b>			<b>10 256</b>	<b>14,10</b>	<b>10,426</b>	
<i>Anglais</i>		<i>Hommes</i>	298	19,65	10,810	
		<i>Femmes</i>	790	14,88	10,478	
		<b>Total</b>	<b>1 088</b>	<b>16,19</b>	<b>10,777</b>	
<b>Total</b>		<b>Hommes</b>	<b>3 259</b>	<b>16,88</b>	<b>10,731</b>	
		<b>Femmes</b>	<b>8 085</b>	<b>13,26</b>	<b>10,191</b>	
		<b>Total</b>	<b>11 344</b>	<b>14,30</b>	<b>10,478</b>	

## Suite du tableau 72

Secteur	Ordre	Langue travail	Sexe	N	Moyenne	Écart-type
adulte	Enseignement en formation générale des adultes	Français	Hommes	113	14,27	7,283
			Femmes	281	12,81	6,759
			<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>13,23</b>	<b>6,935</b>
		Anglais	Hommes	10	13,10	9,327
			Femmes	31	13,81	5,963
			<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>13,63</b>	<b>6,807</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>123</b>	<b>14,17</b>	<b>7,430</b>
			<b>Femmes</b>	<b>312</b>	<b>12,91</b>	<b>6,682</b>
			<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>13,27</b>	<b>6,916</b>
les deux secteurs combinés	Enseignement en formation professionnelle « jeune » et « adulte »	Français	Hommes	404	18,28	8,741
			Femmes	239	17,46	8,425
			<b>Total</b>	<b>643</b>	<b>17,98</b>	<b>8,627</b>
		Anglais	Hommes	14	21,07	9,872
			Femmes	20	18,95	10,334
			<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>19,82</b>	<b>10,050</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>418</b>	<b>18,37</b>	<b>8,782</b>
			<b>Femmes</b>	<b>259</b>	<b>17,58</b>	<b>8,573</b>
			<b>Total</b>	<b>677</b>	<b>18,07</b>	<b>8,705</b>
Tous les secteurs	Total des quatre ordres d'enseignement	Français	Hommes	3 478	16,72	10,405
			Femmes	7 815	13,20	10,022
			<b>Total</b>	<b>11 293</b>	<b>14,29</b>	<b>10,270</b>
		Anglais	Hommes	322	19,51	10,766
			Femmes	841	14,94	10,356
			<b>Total</b>	<b>1 163</b>	<b>16,20</b>	<b>10,664</b>
		<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 800</b>	<b>16,95</b>	<b>10,463</b>
			<b>Femmes</b>	<b>8 656</b>	<b>13,37</b>	<b>10,068</b>
			<b>Total</b>	<b>12 456</b>	<b>14,47</b>	<b>10,322</b>

**Corrélation :**

- 1) La différence entre le nombre moyen d'années d'expérience chez les hommes et chez les femmes est significative. La force d'association entre l'expérience et le sexe est de 0,4.
- 2) La différence entre le nombre moyen d'années d'expérience pour le personnel dont la langue de travail est le français et celui dont la langue de travail est l'anglais est significative. La force d'association entre l'expérience et la langue de travail est de 0,2.
- 3) Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains ordres d'enseignement. La force d'association entre l'expérience et l'ordre d'enseignement est de 0,01.

**Tableau 73 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon le statut d'emploi, la langue de travail et le sexe**

<i>Statut d'emploi</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
régulier temps complet	Français	Hommes	2 654	19,78	9,454
		Femmes	5 775	16,00	9,677
		<b>Total</b>	<b>8 429</b>	<b>17,19</b>	<b>9,766</b>
	Anglais	Hommes	273	21,99	9,338
		Femmes	663	17,35	9,930
		<b>Total</b>	<b>936</b>	<b>18,70</b>	<b>9,981</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 927</b>	<b>19,98</b>	<b>9,463</b>
		<b>Femmes</b>	<b>6 438</b>	<b>16,14</b>	<b>9,711</b>
		<b>Total</b>	<b>9 365</b>	<b>17,34</b>	<b>9,798</b>
	Régulier temps partiel	Français	Hommes	815	6,69
Femmes			1 993	5,25	5,883
<b>Total</b>			<b>2 808</b>	<b>5,67</b>	<b>6,033</b>
Anglais		Hommes	47	5,89	7,302
		Femmes	178	6,03	6,185
		<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>6,00</b>	<b>6,417</b>
<b>Total</b>		<b>Hommes</b>	<b>862</b>	<b>6,65</b>	<b>6,330</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 171</b>	<b>5,32</b>	<b>5,911</b>
		<b>Total</b>	<b>3 033</b>	<b>5,70</b>	<b>6,062</b>
personnel d'appoint		Français	Hommes	18	12,28
	Femmes		62	6,19	7,399
	<b>Total</b>		<b>80</b>	<b>7,56</b>	<b>8,761</b>
	Anglais	Hommes	3	1,33	,577
		Femmes	3	2,67	1,528
		<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2,00</b>	<b>1,265</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>21</b>	<b>10,71</b>	<b>11,217</b>
		<b>Femmes</b>	<b>65</b>	<b>6,03</b>	<b>7,267</b>
		<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>7,17</b>	<b>8,571</b>
	<b>Total</b>	Français	Hommes	3 487	16,68
Femmes			7 830	13,18	10,026
<b>Total</b>			<b>11 317</b>	<b>14,26</b>	<b>10,276</b>
Anglais		Hommes	323	19,45	10,799
		Femmes	844	14,91	10,360
		<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>16,16</b>	<b>10,674</b>
<b>Total</b>		<b>Hommes</b>	<b>3 810</b>	<b>16,91</b>	<b>10,479</b>
		<b>Femmes</b>	<b>8 674</b>	<b>13,35</b>	<b>10,072</b>
		<b>Total</b>	<b>12 484</b>	<b>14,44</b>	<b>10,328</b>

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains statuts d'emploi. La force d'association entre l'expérience et le statut d'emploi est de 0,2.

**Tableau 74 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon la permanence, la langue de travail et le sexe**

<i>Permanence</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
La personne est permanente	Français	Hommes	2 237	22,00	8,210
		Femmes	4 185	19,40	8,573
		<b>Total</b>	<b>6 422</b>	<b>20,31</b>	<b>8,538</b>
	Anglais	Hommes	244	23,80	7,808
		Femmes	482	21,05	8,405
		<b>Total</b>	<b>726</b>	<b>21,97</b>	<b>8,306</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 481</b>	<b>22,18</b>	<b>8,187</b>
		<b>Femmes</b>	<b>4 667</b>	<b>19,57</b>	<b>8,570</b>
		<b>Total</b>	<b>7 148</b>	<b>20,48</b>	<b>8,529</b>
Première année du processus	Français	Hommes	172	7,30	5,222
		Femmes	635	6,92	5,872
		<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>7,00</b>	<b>5,738</b>
	Anglais	Hommes	13	4,38	3,305
		Femmes	102	7,23	6,353
		<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>6,90</b>	<b>6,142</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>185</b>	<b>7,09</b>	<b>5,159</b>
		<b>Femmes</b>	<b>737</b>	<b>6,96</b>	<b>5,937</b>
		<b>Total</b>	<b>922</b>	<b>6,99</b>	<b>5,787</b>
Deuxième année du processus	Français	Hommes	212	7,39	5,710
		Femmes	880	7,06	6,021
		<b>Total</b>	<b>1 092</b>	<b>7,12</b>	<b>5,961</b>
	Anglais	Hommes	13	6,38	5,767
		Femmes	69	7,71	5,701
		<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>7,50</b>	<b>5,697</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>225</b>	<b>7,33</b>	<b>5,706</b>
		<b>Femmes</b>	<b>949</b>	<b>7,11</b>	<b>5,998</b>
		<b>Total</b>	<b>1 174</b>	<b>7,15</b>	<b>5,941</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	2 621	19,85	9,422
		Femmes	5 700	16,10	9,664
		<b>Total</b>	<b>8 321</b>	<b>17,29</b>	<b>9,745</b>
	Anglais	Hommes	270	22,02	9,314
		Femmes	653	17,48	9,885
		<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>18,81</b>	<b>9,934</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>2 891</b>	<b>20,06</b>	<b>9,432</b>
		<b>Femmes</b>	<b>6 353</b>	<b>16,25</b>	<b>9,695</b>
		<b>Total</b>	<b>9 244</b>	<b>17,44</b>	<b>9,774</b>

**Corrélation** : Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains niveaux de permanence. La force d'association entre l'expérience et la permanence est de 0,3.

**Tableau 75 : Expérience moyenne du personnel des commissions scolaires selon la scolarité, la langue de travail et le sexe**

<i>Scolarité reconnue</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
14 années ou moins	Français	Hommes	215	17,22	9,505
		Femmes	605	20,66	9,401
		<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>19,76</b>	<b>9,543</b>
	Anglais	Hommes	11	23,36	11,977
		Femmes	69	17,04	10,698
		<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>17,91</b>	<b>11,021</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>226</b>	<b>17,52</b>	<b>9,698</b>
		<b>Femmes</b>	<b>674</b>	<b>20,29</b>	<b>9,596</b>
		<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>19,60</b>	<b>9,691</b>
15 années	Français	Hommes	148	22,48	8,482
		Femmes	403	22,53	8,309
		<b>Total</b>	<b>551</b>	<b>22,52</b>	<b>8,348</b>
	Anglais	Hommes	9	19,78	9,257
		Femmes	46	20,07	9,115
		<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>20,02</b>	<b>9,052</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>157</b>	<b>22,32</b>	<b>8,520</b>
		<b>Femmes</b>	<b>449</b>	<b>22,28</b>	<b>8,418</b>
		<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>22,29</b>	<b>8,438</b>
16 années	Français	Hommes	813	11,43	10,438
		Femmes	2 800	8,57	8,749
		<b>Total</b>	<b>3 613</b>	<b>9,22</b>	<b>9,232</b>
	Anglais	Hommes	79	17,95	11,323
		Femmes	306	12,16	9,960
		<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>13,35</b>	<b>10,502</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>892</b>	<b>12,01</b>	<b>10,675</b>
		<b>Femmes</b>	<b>3 106</b>	<b>8,93</b>	<b>8,938</b>
		<b>Total</b>	<b>3 998</b>	<b>9,61</b>	<b>9,440</b>
17 années	Français	Hommes	843	14,85	10,009
		Femmes	1 987	12,11	8,985
		<b>Total</b>	<b>2 830</b>	<b>12,93</b>	<b>9,383</b>
	Anglais	Hommes	81	17,64	11,221
		Femmes	212	13,47	9,606
		<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>14,62</b>	<b>10,231</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>924</b>	<b>15,09</b>	<b>10,145</b>
		<b>Femmes</b>	<b>2 199</b>	<b>12,24</b>	<b>9,053</b>
		<b>Total</b>	<b>3 123</b>	<b>13,09</b>	<b>9,477</b>

## Suite du tableau 75

<i>Scolarité reconnue</i>	<i>Langue travail</i>	<i>Sexe</i>	<i>N</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart-type</i>
18 années	Français	Hommes	621	19,13	9,160
		Femmes	1 104	15,39	8,940
		<b>Total</b>	<b>1 725</b>	<b>16,74</b>	<b>9,194</b>
	Anglais	Hommes	79	19,30	10,156
		Femmes	126	18,35	10,325
		<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>18,72</b>	<b>10,245</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>700</b>	<b>19,15</b>	<b>9,270</b>
		<b>Femmes</b>	<b>1 230</b>	<b>15,70</b>	<b>9,131</b>
		<b>Total</b>	<b>1 930</b>	<b>16,95</b>	<b>9,329</b>
19 années ou plus (avec ou sans doctorat de 3e cycle)	Français	Hommes	822	21,16	9,030
		Femmes	881	18,75	9,039
		<b>Total</b>	<b>1 703</b>	<b>19,92</b>	<b>9,112</b>
	Anglais	Hommes	61	24,16	8,448
		Femmes	80	19,70	9,717
		<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>21,63</b>	<b>9,423</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>883</b>	<b>21,37</b>	<b>9,019</b>
		<b>Femmes</b>	<b>961</b>	<b>18,83</b>	<b>9,095</b>
		<b>Total</b>	<b>1 844</b>	<b>20,05</b>	<b>9,145</b>
<b>Total</b>	Français	Hommes	3 462	16,79	10,370
		Femmes	7 780	13,26	10,009
		<b>Total</b>	<b>11 242</b>	<b>14,35</b>	<b>10,251</b>
	Anglais	Hommes	320	19,63	10,694
		Femmes	839	14,97	10,342
		<b>Total</b>	<b>1 159</b>	<b>16,26</b>	<b>10,641</b>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>3 782</b>	<b>17,03</b>	<b>10,426</b>
		<b>Femmes</b>	<b>8 619</b>	<b>13,43</b>	<b>10,054</b>
		<b>Total</b>	<b>12 401</b>	<b>14,53</b>	<b>10,303</b>

**Corrélation :** Il existe des différences significatives entre les nombres moyens d'années d'expérience de certains niveaux de scolarité. La force d'association entre l'expérience et la scolarité est de 0,2.

## **5. La cessation d'emploi**

La cessation d'emploi correspond à la raison pour laquelle une personne a cessé d'être employée par une commission scolaire. Cette variable s'applique à l'ensemble du personnel enseignant et non-enseignant, mais elle ne s'applique pas aux suppléants. Notons également que certaines valeurs ne sont valables que pour le personnel régulier à temps complet (par exemple : la retraite). D'autres concernent seulement le personnel régulier à temps partiel (par exemple : une fin de contrat).

Le tableau de la page suivante (tableau 76) brosse le portrait de la nature de la cessation d'emploi pour le personnel des commissions scolaires pour les années allant de 1998 à 2003. L'analyse du tableau montre que la raison principale de la cessation d'emploi est la fin d'un contrat. De plus, le tableau laisse entrevoir une proportion grandissante de départs à la retraite sans prime ou non précédée d'une préretraite.



## Conclusion

En résumé, le milieu de l'enseignement demeure largement féminin à l'exception des catégories des directeurs de commission scolaire et des directeurs d'école où le personnel est davantage masculin. Les enseignants sont en majorité des femmes et elles sont nombreuses à occuper des postes à l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, tandis que les hommes sont nombreux à enseigner en formation professionnelle (jeunes et adultes).

En ce qui concerne l'âge du personnel des commissions scolaires, deux groupes se distinguent. Les directeurs de commission scolaire et les directeurs d'école sont en moyenne plus âgés que les enseignants, les professionnels non-enseignants et le personnel de soutien technique et paratechnique. De plus, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes sauf pour le personnel de soutien technique et paratechnique où les hommes sont plus jeunes que les femmes. Finalement, la langue maternelle du personnel de commission scolaire est le français à 91,9 %, l'anglais à 6,9 % et une autre langue à 1,3 %. Ces taux sont relativement similaires selon les catégories d'emploi.

En ce qui a trait à la scolarité des enseignants à temps complet et à temps partiel ainsi que les non enseignants qui ont déjà enseigné, les hommes sont proportionnellement plus scolarisés que les femmes. Les formations complétées par la plus grande partie du personnel des commissions scolaires sont en enseignement au primaire, en adaptation scolaire, en éducation physique ainsi qu'en français langue maternelle. Parmi les employés des commissions scolaires de 1998, 30,3 % d'entre eux ont obtenu leur première autorisation légale d'enseigner entre 1990 et 1999.

Les principales fonctions occupées par les enseignants, qui sont à 69,4 % des femmes et à 30,6 % des hommes, sont celles d'enseignant titulaire au primaire, d'enseignant en mathématiques et en sciences au secondaire, d'enseignant suppléant occasionnel au préscolaire-primaire et d'enseignant suppléant occasionnel au secondaire. Le personnel à la direction d'une commission scolaire, en majorité masculin, occupe souvent des postes de directeur général, de directeur du service de l'enseignement et de directeur des services financiers. Le personnel à la direction d'école est également très masculin et ses principales fonctions sont celles de directeur d'école primaire, de directeur adjoint d'école secondaire et de directeur d'école secondaire. Les professionnels non-enseignants sont quant à eux plus souvent des femmes et leurs principales fonctions sont celles de conseiller pédagogique, psychologue ou conseiller en rééducation, conseiller d'orientation ou conseiller en formation scolaire et agent de réadaptation, psychoéducateur ou orthopédagogue. Finalement, les principales fonctions du personnel de soutien technique et paratechnique,

occupées en majorité par les femmes, sont des postes de surveillant d'élèves, éducateur en service de garde et technicien en éducation spécialisée. Parmi les divers ordres d'enseignement, celui qui regroupe le plus d'enseignants est l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. En effet, 50,2 % des enseignants se trouvent à cet ordre. De plus, le secteur d'enseignement où l'on retrouve le plus d'enseignants est le secteur des jeunes avec 86,7 % des enseignants.

En terminant, les emplois dans les catégories de directeurs de commission scolaire et de directeurs d'écoles, fortement occupés par des hommes, sont principalement des postes réguliers à temps plein alors que les professionnels non-enseignants, les enseignants ainsi que le personnel de soutien technique et paratechnique sont des catégories d'emploi fortement représentées par des femmes et les postes réguliers à temps complet y sont moins nombreux. De plus, l'expérience des enseignants ayant le statut régulier temps complet et régulier temps partiel et les non enseignants ayant déjà enseigné est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les hommes sont également proportionnellement plus nombreux à détenir leur permanence parmi le personnel régulier à temps complet.

Voici donc le portrait descriptif du personnel des commissions scolaires en 1998. À partir des bases de données fournies par le ministère de l'Éducation, il sera possible de comparer le personnel dans le temps, à la fois en ce qui a trait à la mobilité du même groupe de personnel suivi sur plusieurs années ainsi qu'au plan des différences entre les divers échantillons.

## Annexe A

### Tableaux complémentaires

Tableau 77 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe

Catégorie		Population		Proportion de la population		Échantillon		Proportion de l'échantillon	
		F	M	F	M	F	M	F	M
1	Direction CS	274	818	25%	75%	241	734	25%	75%
2	Direction École	1522	2235	41%	59%	405	620	40%	60%
3	Non-enseignants	2 800	1 613	63 %	37 %	628	372	63 %	37 %
4	Enseignants	63 396	28 021	69 %	31 %	10 416	4 584	69 %	31 %
6	Soutien	27 841	4 274	87 %	13 %	874	126	87 %	13 %
<b>Total</b>		<b>95 833</b>	<b>36 961</b>			<b>12 564</b>	<b>6 436</b>		

Tableau 78 : Représentativité de l'échantillon selon le statut d'emploi

Catégorie		Population			Proportion de la population			Échantillon			Proportion de l'échantillon		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1	Direction CS	1074	1	17	98 %	0 %	2 %	958	1	16	98 %	0 %	2 %
2	Direction École	3698	21	38	98 %	1 %	1 %	1008	10	7	98 %	1 %	1 %
3	PNE	2 948	388	1 077	67 %	9 %	24 %	686	80	234	69 %	8 %	23 %
4	Enseignants	56 829	18 553	16 035	62 %	20 %	18 %	9 200	3 005	2 795	61 %	20 %	19 %
6	Soutien	6 373	2 055	23 687	20 %	6 %	74 %	169	75	756	17 %	8 %	76 %
<b>Total</b>		<b>70 922</b>	<b>21 018</b>	<b>40 854</b>				<b>12 021</b>	<b>3 171</b>	<b>3 808</b>			

(1 = régulier temps complet, 2 = régulier temps partiel, 3 = personnel d'appoint)

Tableau 79 : Représentativité de l'échantillon selon l'âge

Catégorie d'emploi		Âge moyen de la population	Âge moyen de l'échantillon
1	Direction CS	50,33901	50,17617
2	Direction École	49,00210	48,90219
3	PNE	43,08790	43,16806
4	Enseignants	40,39914	40,28210
6	Soutien	39,08675	39,08445

Tableau 80 : Représentativité de l'échantillon selon le statut d'emploi en fonction de la scolarité et de l'expérience

	Population		Échantillon	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
Scolarité moyenne	16,986	16,145	16,940	16,150
Expérience moyenne	17,443	5,808	17,347	5,637

Tableau 81 : Représentativité de l'échantillon d'enseignants selon la fonction

Code Fonction <sup>37</sup>	Population		Échantillon		Écart
	N	%	N	%	
3001	4 101	4,5 %	663	4,4 %	-0,1 %
3002	5 211	5,7 %	874	5,8 %	0,1 %
3003	24 827	27,2 %	4 023	26,8 %	-0,3 %
3004	2 051	2,2 %	313	2,1 %	-0,2 %
3005	1 998	2,2 %	362	2,4 %	0,2 %
3006	1 206	1,3 %	175	1,2 %	-0,2 %
3007	253	0,3 %	38	0,3 %	0,0 %
3008	476	0,5 %	82	0,5 %	0,0 %
3009	322	0,4 %	63	0,4 %	0,1 %
3010	5 911	6,5 %	980	6,5 %	0,1 %
3011	79	0,1 %	13	0,1 %	0,0 %
3012	4 276	4,7 %	647	4,3 %	-0,4 %
3013	2 906	3,2 %	436	2,9 %	-0,3 %
3014	1 670	1,8 %	268	1,8 %	0,0 %
3015	651	0,7 %	126	0,8 %	0,1 %
3016	918	1,0 %	157	1,0 %	0,0 %
3017	4 360	4,8 %	733	4,9 %	0,1 %
3018	6 334	6,9 %	1 043	7,0 %	0,0 %
3019	1 799	2,0 %	263	1,8 %	-0,2 %
3020	603	0,7 %	105	0,7 %	0,0 %
3021	756	0,8 %	121	0,8 %	0,0 %
3022	2 366	2,6 %	389	2,6 %	0,0 %
3023	442	0,5 %	65	0,4 %	-0,1 %
3024	661	0,7 %	109	0,7 %	0,0 %
3025	212	0,2 %	36	0,2 %	0,0 %
3026	179	0,2 %	31	0,2 %	0,0 %
3027	4 786	5,2 %	900	6,0 %	0,8 %
3028	71	0,1 %	7	0,0 %	0,0 %
FP	7 500	8,2 %	1 229	8,2 %	0,0 %
Adultes	4 492	4,9 %	749	5,0 %	0,1 %
<b>Total</b>	<b>91 417</b>	<b>100,0 %</b>	<b>15 000</b>	<b>100,0 %</b>	

<sup>37</sup> Les fonctions associées aux codes présentés dans ce tableau sont détaillées dans l'annexe B, à la page 168.

## Annexe B

### *Données de l'étude*

#### Bases de données (enseignants et non-enseignants)

##### Extraction des données

Les données sont extraites du fichier de la tâche principale créé à partir du système d'information sur le personnel des commissions scolaires (PERCOS). Ce sont les **données annuelles** et non les données du 30 septembre.

Pour les catégories de personnel de direction de commission scolaire, de direction d'école et enseignants, aucune sélection particulière n'a été effectuée.

La catégorie du personnel professionnel non-enseignant regroupe du personnel affecté soit à des services administratifs, soit à des services éducatifs ou soit à des services complémentaires. Pour les besoins de l'étude, seules les personnes affectées aux services éducatifs et aux services complémentaires sont retenues.

Voici la liste des corps d'emploi (code de fonction) de la catégorie **professionnel non-enseignant** retenus pour l'étude :

Code de fonction	Nom du corps d'emploi
2102	Bibliothécaire
2103	Conseiller en mesure et évaluation
2104	Conseiller pédagogique
2105	Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
2106	Agent de réadaptation, psychoéducateur ou orthopédagogue
2107	Animateur de vie étudiante
2108	Animateur de pastorale
2109	Conseiller d'orientation ou conseiller en formation scolaire
2110	Conseiller en éducation chrétienne
2111	Travailleur social ou agent de service social
2112	Orthophoniste, audiologiste ou agent de correction du langage et de l'audition
2113	Psychologue ou conseiller en rééducation
2114	Conseiller en information scolaire et professionnelle
2116	Ergothérapeute, physiothérapeute ou agent en réhabilitation

Parmi les différents types d'emploi de la catégorie du personnel de soutien, on ne retient que le personnel technique et paratechnique qui travaille avec les enseignants ou auprès des jeunes élèves.

Voici la liste des corps d'emploi de la catégorie **soutien** retenus pour l'étude :

Code de fonction	Nom du corps d'emploi
4116	Secrétaire d'école
4204	Technicien en informatique
4205	Technicien en documentation
4206	Infirmière
4207	Technicien en éducation spécialisée
4208	Technicien en travail social
4209	Technicien en travaux pratiques
4211	Technicien en administration
4212	Technicien en audiovisuel
4214	Technicien en loisirs
4215	Technicien organisation scolaire
4216	Technicien en psychométrie
4217	Infirmière auxiliaire
4218	Appariteur
4223	Surveillant d'élèves
4226	Surveillant-sauveteur
4228	Technicien en écriture braille
4230	Technicien interprète
4231	Technicien en toxicomanie
4281	Technicien en formation professionnelle
4284	Éducatrice en service de garde
4285	Responsable d'un service de garde
4286	Préposé aux élèves handicapés

Une erreur s'est produite lors de l'échantillonnage, initialement les catégories Direction de commission scolaire et Direction d'école devaient inclure également 1 000 employés.

## Échantillonnage

Pour procéder à l'échantillonnage, 5 fichiers ont été créés (un pour chaque catégorie de personnel) en attribuant à chaque dossier une variable aléatoire (fonction intégrée au logiciel ACCES : numérotation automatique aléatoire). Ensuite, chacun des fichiers a été trié sur cette variable aléatoire et choisi le nombre de dossiers requis selon les catégories de personnel (15000 dossiers pour les enseignants, 1000 dossiers pour chacune des autres catégories<sup>38</sup>).

<sup>38</sup> Suite à une erreur d'échantillonnage, l'échantillon comprend 975 dossiers pour les directions de commissions scolaires et 1 025 dossiers pour les directions d'écoles.

## Description des variables des fichiers pour l'étude de la mobilité de la main-d'œuvre en éducation

### Numéro d'identification

Le numéro d'assurance sociale a été remplacé par un numéro matricule unique. Lors de l'extraction de nouveaux échantillons, tel que prévu, on s'assure que les dossiers déjà échantillonnés précédemment aient toujours le même numéro séquentiel.

### Catégorie

Catégorie de personnel l'année de l'échantillon.

Les valeurs de cette catégorie sont :

- 1 - Direction de la commission scolaire
- 2 - Direction d'école
- 3 - Professionnel non-enseignant
- 4 - Enseignant
- 6 - Soutien technique et paratechnique

### Année échantillon

Année scolaire de laquelle l'échantillon a été tiré.

Année scolaire dans le format XXXX-YYYY.

### Année suivie

Année scolaire des données présentées.

Année scolaire dans le format XXXX-YYYY.

### Code CS

Code utilisé au ministère pour l'identification des commissions scolaires.

Une table en annexe donne la signification des codes soit le nom de la commission scolaire.

Le code spécial 999999 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

### Âge

L'âge de la personne.

L'âge est calculé au 30 septembre de l'année d'échantillonnage.

### Sexe

Le sexe de la personne.

0 – masculin

1 – féminin.

### Langue maternelle

La langue maternelle de la personne.

Voir en annexe la table des langues maternelles.

### Fonction

Le code de la fonction principale exercée par la personne.

Une table en annexe donne la signification de ces codes.

Le code spécial 9999 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

### Champ d'enseignement

Code donnant pour le personnel enseignant seulement le champ d'enseignement dans lequel la personne œuvre.

Une table en annexe donne la signification de ces codes.

Le code spécial 999999 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

**Statut**

Code identifiant le statut d'emploi de la personne.

Trois statuts sont possibles :

- 1 - régulier temps complet
- 2 - régulier temps partiel
- 3 - personnel d'appoint.

Le code spécial 9 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

**Ordre**

Un code donnant l'ordre d'enseignement pour les enseignants et les non-enseignants qui ont déjà enseigné.

Les valeurs possibles sont :

- 1 - Éducation préscolaire
- 2 - Enseignement primaire
- 3 - Enseignement en formation générale des jeunes
- 4 - Enseignement en formation générale des adultes
- 5 - Enseignement en formation professionnelle (jeunes et adultes)
- 6 - Éducation préscolaire et enseignement primaire<sup>39</sup>.

Le code spécial 9 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

Pour les fins de l'analyse, les catégories 1, 2 et 6 ont été regroupées dans la catégorie Éducation préscolaire et enseignement primaire.

**Scolarité reconnue**

Nombre d'années de scolarité reconnues aux fins de traitement.

À partir de 2000-2001, le domaine des valeurs possibles s'étend de 16 à 20 alors qu'auparavant les valeurs possibles allaient de 14 à 20.

Cette variable n'est significative que pour les enseignants dont le statut est 1 - régulier temps complet et 2 - régulier temps partiel et pour les non-enseignants qui ont déjà enseigné.

Selon la convention collective (p. 87),

- 14 ans – 14 années de scolarité ou moins
- 15 ans – 15 années de scolarité
- 16 ans – 16 années de scolarité
- 17 ans – 17 années de scolarité
- 18 ans – 18 années de scolarité
- 19 ans – 19 années de scolarité ou plus sans doctorat de 3<sup>e</sup> cycle
- 20 ans – 19 années de scolarité ou plus avec doctorat de 3<sup>e</sup> cycle.

**Expérience**

Nombre d'années d'expérience dans l'enseignement.

Cette variable n'est significative que pour les enseignants dont le statut est 1 - régulier temps complet et 2 - régulier temps partiel et pour les non-enseignants qui ont déjà enseigné.

**Formation initiale**

Code donnant la discipline de formation initiale de la personne.

Une table en annexe donne la signification de ces codes.

Cette variable n'est présente que pour les fonctions à caractère pédagogique (enseignants et direction d'école *principalement*). Il s'agit en fait de la discipline de formation associée à l'autorisation d'enseigner détenue par la personne. Une absence de valeur pour cette variable ne signifie pas que la personne ne détienne pas de formation

<sup>39</sup> Les enseignants appartenant à cette catégorie occupent des fonctions en adaptation scolaire préscolaire-primaire (enseignement pour les élèves ayant des difficultés, ayant des handicaps physiques, etc.), accueil préscolaire-primaire, suppléance préscolaire-primaire (réguliers et occasionnels) et la fonction autre et non classé au préscolaire-primaire. La catégorie « éducation préscolaire et enseignement primaire » de la variable ordre peut faire référence à des spécialistes en arts, musique, éducation physique, langue seconde enseignant à la fois au préscolaire et au primaire. Comme la durée de la tâche éducative du titulaire est inférieure au temps d'enseignement que les élèves reçoivent, l'enseignement est fait par ces autres enseignants. La durée de la tâche éducative du titulaire est de 23 heures au préscolaire et de 20h30 au primaire alors que le temps que les élèves passent en classe est de 23h30 (au préscolaire et au primaire). Cette catégorie peut également s'expliquer par l'existence de classe à degrés multiples.

initiale, cela signifie que cette formation initiale n'a pas été recensée (le fichier de la qualification des enseignants d'où cette variable est issue n'est exhaustif que depuis l'année 1980 ; pour les années antérieures, bien qu'on connaisse plusieurs qualifications, on ne peut affirmer que le fichier source soit exhaustif).

Peu importe le statut d'emploi, si la personne détient une autorisation légale, elle a forcément une « formation initiale » (mais pas nécessairement en pédagogie d'où les autorisations provisoires).

### **Année d'obtention du permis**

Année d'émission de la première autorisation légale d'enseigner décernée à cette personne peu importe la catégorie d'emploi.

Si une personne obtient une autorisation provisoire avant son permis pour enseigner, l'année de l'autorisation légale d'enseigner sera celle de son autorisation provisoire.

Comme cette variable provient d'une autre base de données, la catégorie d'emploi n'est pas une condition de sélection. Par exemple, les suppléants ne sont pas tenus d'avoir un permis.

Tolérance d'engagement (par ex. en cas de pénurie) : les gens n'ont pas de formation, permis, brevet, etc.

Cette variable est exhaustive depuis 1980.

### **Langue de travail**

La langue de travail ou langue d'enseignement.

1 – français

2 – anglais.

Le code spécial 9 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

### **Secteur**

Code donnant le secteur d'enseignement pour les enseignants et les non-enseignants qui ont déjà enseigné.

1 – le secteur jeune

2 – le secteur adulte

3 – les deux secteurs.

Le code spécial 9 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

### **Ancienneté**

L'ancienneté signifie la période d'emploi à la commission scolaire.

Lorsqu'une personne change de commission scolaire, le nombre d'années d'ancienneté est remis à zéro.

Cette variable est significative pour le personnel enseignant régulier temps plein et non régulier temps plein (non légalement qualifié) (lorsque le statut est 1). L'ancienneté des enseignants réguliers à temps partiel et du personnel d'appoint ne serait pas déclarée dans cette base de données. Si l'information est disponible pour les enseignants réguliers à temps partiel et pour le personnel d'appoint, cela peut être dû à des retours à l'enseignement après la retraite ou à des enseignants ayant déjà eu un statut régulier temps complet.

Pour les non-enseignants, comme l'ancienneté ne touche pas aux cadres ni aux gérants, le personnel de direction de la commission scolaire et le personnel de direction d'école ne sera pas traité. Par contre, l'ancienneté du personnel professionnel et du personnel de soutien (lorsque le statut est 1 - régulier temps plein et 2 - régulier à temps partiel) et du personnel de soutien régulier à temps partiel, 15 heures ou moins (CSN, FISA) (SH dans Percos) est un renseignement obligatoire à fournir dans la base de données qui sera analysé.

### **Indicateur de permanence**

Code indiquant si la personne a obtenu le statut de permanent ou est en voie de l'obtenir.

Valeurs :

1 - La personne est permanente

2 - Première année du processus

3 - Deuxième année du processus.

Le code spécial 9 est utilisé pour les personnes absentes lors des années de suivi.

Cette variable est significative pour les enseignants et non-enseignants qui ont un statut régulier à temps plein.

Selon la convention collective, « la permanence est le statut acquis par l'enseignante ou l'enseignant qui a terminé au moins deux années complètes de service continu à la commission soit à titre d'enseignante ou d'enseignant à temps plein, soit à titre d'employée ou d'employé régulier à temps plein dans une autre fonction à la commission et ce, depuis son engagement à la commission » (p. 24).

**Nature de la cessation d'emploi**

Il s'agit de la raison pour laquelle une personne a cessé d'être employée par une commission scolaire pour l'ensemble du personnel enseignant et non-enseignant sauf pour les suppléants.

Cependant, certaines valeurs ne sont valables que pour les temps complet (ex. retraite) ou pour les temps partiel (ex. fin de contrat).

La démission d'une employée ou d'un employé permanent régulier doit être inscrite avec les codes 1, 2, 3 ou B et celle d'une employée ou d'un employé à statut précaire (non régulier) avec le code 8.

- 1 – démission sans prime de séparation
- 2 – démission avec prime de séparation
- 3 – démission avec transfert des droits
- 4 – retraite sans prime ou non précédée d'une préretraite
- 5 – retraite précédée d'une préretraite
- 6 – retraite avec prime
- 7 – décès
- 8 – fin de contrat incluant la fin d'un emploi cyclique
- 9 – non réengagement pour surplus
- A – congédiement
- B – démission avec mobilité volontaire

Obligatoire pour tous les statuts, sauf pour les suppléants occasionnel (moins de 20 jours) (E6) et les suppléants occasionnel (20 jours consécutifs et plus) (E7) si l'employée ou l'employé quitte la commission scolaire.

## Appendice

### *Données supplémentaires du MEQ*

#### Liste des commissions scolaires du MEQ

824000	CS des Navigateurs	722000	CS du Lac-Saint-Jean
831000	CS de Laval	723000	CS des Rives-du-Saguenay
841000	CS des Affluents	724000	CS De La Jonquière
842000	CS des Samares	731000	CS de Charlevoix
851000	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	732000	CS de la Capitale
852000	CS de la Rivière-du-Nord	733000	CS des Découvreurs
853000	CS des Laurentides	734000	CS des Premières-Seigneuries
854000	CS Pierre-Neveu	735000	CS de Portneuf
861000	CS de Sorel-Tracy	741000	CS du Chemin-du-Roy
862000	CS de Saint-Hyacinthe	742000	CS de l'Énergie
863000	CS des Hautes-Rivières	751000	CS des Hauts-Cantons
864000	CS Marie-Victorin	752000	CS de la Région-de-Sherbrooke
865000	CS des Patriotes	753000	CS des Sommets
866000	CS Val-des-Cerfs	761000	CS de la Pointe de l'Île
867000	CS des Grandes-Seigneuries	762000	CS de Montréal
868000	CS de la Vallée-des-Tisserands	763000	CS Marguerite-Bourgeoys
869000	CS des Trois-Lacs	771000	CS des Draveurs
871000	CS de La Rivéraine	772000	CS des Portages-de-l'Outaouais
872000	CS des Bois-Francs	773000	CS au Cœur-des-Vallées
873000	CS des Chênes	774000	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
884000	CS Riverside	781000	CS du Lac-Témiscamingue
885000	CS Sir-Wilfrid-Laurier	782000	CS de Rouyn-Noranda
887000	CS English-Montréal	783000	CS Harricana
888000	CS Lester-B.-Pearson	784000	CS de l'Or-et-des-Bois
889000	CS New Frontiers	785000	CS du Lac-Abitibi
881000	CS Central Québec	791000	CS de l'Estuaire
882000	CS Eastern Shore	792000	CS du Fer
883000	CS Eastern Townships	793000	CS de la Moyenne-Côte-Nord
886000	CS Western Québec	801000	CS de la Baie-James
689000	CS du Littoral	811000	CS des Îles
759000	CS Crie	812000	CS des Chic-Chocs
769000	CS Kativik	813000	CS René-Lévesque
711000	CS des Monts-et-Marées	821000	CS de la Côte-du-Sud
712000	CS des Phares	822000	CS de L'Amiante
713000	CS du Fleuve-et-des-lacs	823000	CS de la Beauce-Etchemin
714000	CS de Kamouraska - Rivière-du-Loup	999999	Absent (année de suivie)
721000	CS du Pays-des-Bleuets		

## Liste des langues maternelles du MEQ

001	Français	051	Albanais
002	Anglais	052	Biélorusse
003	Inuktitut, Inuttitut, Eskimo ou Esquimau	053	Bulgare
004	Italien	054	Croate
005	Grec	055	Macédonien
006	Allemand	056	Russe
007	Polonais	057	Serbe
008	Hébreu	058	Serbo-Croate
009	Espagnol	059	Slovaque
010	Portugais	060	Slovène
011	Arabe	061	Tchèque
012	Créole	062	Ukrainien
013	Chinois, Cantonais, Hakka, Shan, Wu, Yu ou Zhuang	063	Arménien
014	Vietnamien	064	Basque
015	Khmer ou Cambodgien	065	Breton
016	Lao ou Laotien	066	Catalan
017	Thaï	067	Écossais
018	Turc	068	Estonien
019	Yiddish	069	Finnois
020	Tamoul ou Tamil	070	Flamand
021	Acadien	071	Frison
022	Cri	072	Gaélique
023	Malécite	073	Gallois
024	Micmac	074	Géorgien
025	Montagnais	075	Groenlandais ou Faroésien
026	Ojibway	076	Hongrois ou Magyar
027	Pied-Noir	077	Irlandais
028	Chilcotin	078	Lapon
029	Chipewyan	079	Lette, Letton ou Lettonien
030	Esclave	080	Lithuanien ou Lituanien
031	Flanc-De-Chien	081	Luxembourgeois
032	Kaska ou Nahani	082	Maltais
033	Kutchin ou Loucheux	083	Moldave
034	Peau-De-Lièvre	084	Néerlandais ou Hollandais
035	Porteur	085	Occitan
036	Tahltan	086	Romanche
037	Tutchone	087	Roumain
038	Yellowknife	088	Amharique ou Amhara
039	Dakota	089	Assyrien
040	Haïda	090	Baluchi
041	Kutenai	091	Berbère
042	Mohawk	092	Copte
043	Salishenne	093	Dari
044	Tlingit	094	Galla, Oromo ou Oromingue
045	Tsimshiam	095	Kabyle
046	Wakashane	096	Kurde
047	Danois	097	Pachto, Pashto, Pashtou ou Pushtu
048	Islandais	098	Persan, Farsi, Iranien, Parsi, Pehlevi ou Zend
049	Norvégien	099	Syriaque
050	Suédois	100	Tadjik

101	Tamazirt, Tamahaq ou Tamasaq	157	Indonésien
102	Tigré ou Tigrinya	158	Javanais
103	Touareg, Imuhag ou Imusag	159	Madurais
104	Aymara	160	Malais
105	Guarani	161	Malgache
106	Maya	162	Maori
107	Nahuatl	163	Mélanésien
108	Navaho	164	Motu
109	Papiamento	165	Papou
110	Quechua	166	Samoan
111	Assamais	167	Tagal, Tagalog ou Pilipino
112	Baloutche	168	Vizayan
113	Bengali	169	Afar
114	Cinghalais ou Singhalais	170	Afrikaans
115	Gujarati	171	Bambara
116	Hindi	172	Bantou
117	Kasmiri, Kashmiri ou Cachemiri	173	Bateke
118	Marathi ou Marathe-Konkani	174	Bembe
119	Népalais ou Népal	175	Bochiman
120	Oriya	176	Bubi
121	Ourdou ou Urdu	177	Calabar ou Éfik
122	Pendjabi, Panjabi, Pandjabi ou Punjabi	178	Chichewa
123	Santali	179	Crioulo
124	Sindhi	180	Dendi
125	Tsigane ou Romani	181	Dinka
126	Abkhaze	182	Dioula
127	Adygué ou Adyghé	183	Djerma ou Songhai
128	Azéris	184	Éton
129	Bachkir	185	Éwé
130	Birman	186	Éwondo ou Bulu
131	Coréen	187	Fang
132	Dzongkha	188	Fula
133	Japonais	189	Haoussa ou Hausa
134	Kabarde	190	Hottentot
135	Karen	191	Ibo
136	Kazakh ou Kazak	192	Kamba
137	Kirghiz ou Kirghize	193	Kanouri
138	Lolo ou Yi	194	Kikongo ou Kongo
139	Miao ou Yao	195	Kikuyu
140	Mongol	196	Kimbundu
141	Munda	197	Kinyarwanda
142	Ouigour, Ouighur ou Uighur	198	Kirundi
143	Taïwannais	199	Kiswahili
144	Tatar	200	Krio
145	Tibétain ou Jonkha	201	Lingala
146	Toungouse	202	Luganda
147	Turkmène	203	Luo
148	Uzbek ou Ouzbek	204	Malinké
149	Brahoui ou Brahui	205	Mandigué ou Mandingo
150	Kanara, Kannara ou Kannada	206	Mankinka
151	Malayalam	207	Maure ou More
152	Télugu ou Télougou	208	Mendé
153	Batak	209	Mossi ou Mose
154	Bikol	210	Myène
155	Fidjien	211	Nyanja
156	Ilocano	212	Ouolof ou Wolof

213	Peul	231	Tshiluba
214	Pidgin	232	Tswana
215	Pulaar	233	Twi
216	Sango ou Sangho	234	Xhosa
217	Sarakolé	235	Yoruba ou Yorouba
218	Sesotho	236	Zoulou
219	Setswana	237	Abénaquis
220	Shona	238	Algonquin
221	Sindebele	239	Atikamekw
222	Siswati	240	Naskapi
223	Somali	241	Huron
224	Sotho	242	Comorien
225	Swahili	243	Tahitien
226	Swazi	244	Tupi
227	Tchiluba	245	Bosniaque
228	Temné	246	Mandarin
229	Tiv	999	Autres
230	Toucouleur		

## Liste des fonctions du MEQ

5330	Journalière ou journaliste responsable de groupe (CSDM)
5334	Aide de métier
5335	Opératrice ou opérateur de chaudières et d'appareils frigorifiques
5336	Déménageuse ou déménageur (CECM)
5398	Autre personnel de soutien manuel d'entretien et de service
1191	Directrice générale adjointe ou directeur général adjoint ((CSDM, English Montreal))
1230	Directrice adjointe ou directeur adjoint du service du personnel
1297	Directrice ou directeur CSDM ou English Montreal
1298	Autres directrices ou directeurs
1299	Directrice ou directeur à la formation professionnelle
1321	Coordonnatrice ou coordonnateur, service aux étudiants
1397	Coordonnatrice ou coordonnateur CSDM ou English Montreal
1398	Autres coordonnatrices ou coordonnateurs
1405	Directrice ou directeur des services à l'enseignement professionnel
1406	Coordonnatrice ou coordonnateur de la formation professionnelle, secteur jeune-adulte
1399	Coordonnatrice ou coordonnateur à l'enseignement professionnel
1618	Adjointe administrative ou adjoint administratif de centre
1617	Régisseuse ou régisseur des services administratifs
1691	Régisseuse ou régisseur CSDM ou English Montreal
1692	Contremaître CSDM ou English Montreal
4231	Technicien en toxicomanie
1190	Directrice générale ou directeur général (CSDM, English Montreal)
1101	Directrice générale ou directeur général
1102	Directrice générale adjointe ou directeur général adjoint
1103	Conseillère cadre ou conseiller cadre auprès de la directrice ou du directeur
1201	Directrice ou directeur du service de l'enseignement
1202	Directrice ou directeur du service de l'enseignement primaire
1203	Directrice ou directeur du service de l'enseignement secondaire
1204	Directrice ou directeur du service aux étudiants
1205	Directrice ou directeur des services financiers
1206	Directrice ou directeur du service de l'équipement
1207	Directrice ou directeur du service du personnel
1208	Secrétaire générale ou secrétaire général
1211	Directrice ou directeur de l'informatique
1212	Directrice ou directeur des services complémentaires, de l'adaptation scolaire et du transport
1213	Directrice ou directeur des services du secrétariat général et des communications
1214	Directrice ou directeur du service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
1215	Directrice ou directeur de regroupement
1216	Directrice ou directeur de l'organisation scolaire
1217	Directrice ou directeur des communications
1218	Directrice ou directeur des services juridiques
1219	Directrice ou directeur de région
1220	Directrice ou directeur de l'adaptation scolaire
1301	Coordonnatrice ou coordonnateur de l'ens. général
1302	Coordonnatrice ou coordonnateur de l'ens. professionnel
1303	Coordonnatrice ou coordonnateur de l'ens. primaire
1304	Coordonnatrice ou coordonnateur à l'adaptation scolaire
1305	Coordonnatrice ou coordonnateur en mesure et évaluation
1306	Coordonnatrice ou coordonnateur, moyens d'ens. A
1307	Coordonnatrice ou coordonnateur, moyens d'ens. B
1308	Coordonnatrice ou coordonnateur du service du personnel
1309	Coordonnatrice ou coordonnateur des services financiers

- 1310 Coordonnatrice ou coordonnateur du service de l'équipement
- 1311 Coordonnatrice ou coordonnateur de l'informatique
- 1314 Coordonnatrice ou coordonnateur des services complémentaires
- 1315 Coordonnatrice ou coordonnateur du service du transport
- 1316 Conseillère ou conseiller en gestion de personnel
- 1317 Coordonnatrice ou coordonnateur en organisation scolaire
- 1318 Coordonnatrice ou coordonnateur au Secrétariat général
- 1319 Vérificatrice ou vérificateur interne
- 1320 Coordonnatrice ou coordonnateur en recherche et développement
- 1401 Directrice ou directeur des services à l'éducation des adultes
- 1402 Directrice ou directeur de centre à l'éducation des adultes
- 1403 Directrice adjointe ou directeur adjoint de centre à l'éducation des adultes
- 1404 Coordonnatrice ou coordonnateur des services à l'éducation des adultes
- 1501 Directrice ou directeur d'école primaire
- 1502 Directrice ou directeur d'école secondaire
- 1503 Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école primaire
- 1504 Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école secondaire
- 1505 Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école secondaire - DA1
- 1506 Directrice adjointe ou directeur adjoint d'école secondaire - DA2
- 1601 Régisseuse ou régisseur du service de l'équipement
- 1602 Régisseuse ou régisseur du service du transport
- 1603 Adjointe administrative ou adjoint administratif d'établissement
- 1604 Régisseuse ou régisseur du service de l'entretien
- 1605 Régisseuse ou régisseur du service de l'approvisionnement
- 1606 Régisseuse ou régisseur des services alimentaires
- 1607 Régisseuse ou régisseur des services communautaires
- 1608 Régisseuse adjointe ou régisseur adjoint du service du transport
- 1609 Contremaître, entretien spéc.
- 1610 Contremaître, entretien gén.
- 1612 Agente ou agent d'administration
- 1613 Chef de secrétariat, chef de cuisine et de cafétéria
- 1614 Régisseuse ou régisseur à l'éducation des adultes
- 1615 Régisseuse ou régisseur des services de garde
- 1616 Régisseuse ou régisseur à la rémunération
- 1701 Directrice ou directeur des services de formation professionnelle
- 1702 Directrice ou directeur de centre de formation professionnelle
- 1703 Directrice adjointe ou directeur adjoint de centre de formation professionnelle
- 1704 Coordonnatrice ou coordonnateur des services de formation professionnelle
- 2102 Bibliothécaire
- 2103 Conseillère ou conseiller en mesure et évaluation
- 2104 Conseillère ou conseiller pédagogique
- 2105 Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
- 2106 Agente ou agent de réadaptation, psychoéducatrice ou psychoéducateur ou orthopédagogue
- 2107 Animatrice ou animateur de vie étudiante
- 2108 Animatrice ou animateur de pastorale
- 2109 Conseillère ou conseiller d'orientation ou conseillère ou conseiller en formation scolaire
- 2110 Conseillère ou conseiller en éducation chrétienne
- 2111 Travailleuse sociale ou travailleur social ou agente ou agent de service social
- 2112 Orthophoniste, audiologiste ou agente ou agent de correction du langage et de l'audition
- 2113 Psychologue ou conseillère ou conseiller en rééducation
- 2114 Conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle
- 2115 Diététiste ou conseillère ou conseiller en alimentation
- 2116 Ergothérapeute, physiothérapeute ou agente ou agent en réhabilitation
- 2118 Agente ou agent de la gestion financière
- 2119 Agente ou agent d'information

---

2120	Analyste
2121	Attachée ou attaché d'administration
2122	Ingénieure ou ingénieur
2127	Préposée ou préposé à l'ordonnancement (CSDM)
2128	Chargée ou chargé de projet (CSDM)
2129	Aviseuse ou aviseur légal (CSDM) (anciennes employées et anciens employés)
2131	Agente ou agent de protection (CSDM)
2133	Préposée ou préposé au personnel (CSDM)
2135	Médecin (CSDM)
2136	Conseillère ou conseiller en enseignement religieux et moral
2137	Aumônier (protestant)
2138	Aviseuse ou aviseur légal (CSDM) (nouvelles employées et nouveaux employés)
2140	Traductrice ou traducteur
2141	Animatrice ou animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire
2142	Conseillère ou conseiller en éducation spirituelle, religieuse et morale
2198	Autre professionnelle ou professionnel
4101	Agente ou agent de bureau, classe principale
4102	Agente ou agent de bureau, classe I
4103	Agente ou agent de bureau, classe II
4104	Auxiliaire en informatique
4105	Auxiliaire en informatique, classe principale
4107	Acheteuse ou acheteur
4108	Magasinière ou magasinier, classe principale
4109	Magasinière ou magasinier, classe I
4110	Magasinière ou magasinier, classe II
4111	Secrétaire de gestion
4113	Secrétaire
4114	Auxiliaire de bureau
4115	Téléphoniste
4116	Secrétaire d'école
4161	Acheteuse ou acheteur, classe principale (CSDM)
4162	Secrétaire principale ou secrétaire principal (CSDM)
4163	Secrétaire de direction générale (CSDM)
4198	Autre personnel de soutien administratif
4204	Technicienne ou technicien en informatique
4205	Technicienne ou technicien en documentation
4206	Infirmière ou infirmier
4207	Technicienne ou technicien en éducation spécialisée
4208	Technicienne ou technicien en travail social
4209	Technicienne ou technicien en travaux pratiques
4211	Technicienne ou technicien en administration
4212	Technicienne ou technicien en audiovisuel
4213	Technicienne ou technicien en bâtiment
4214	Technicienne ou technicien en loisirs
4215	Technicienne ou technicien en organisation scolaire
4216	Technicienne ou technicien en psychométrie
4225	Technicienne-relieuse ou technicien-relieur (CSDM)
4228	Technicienne ou technicien en écriture braille
4230	Technicienne ou technicien interprète
4276	Technicienne ou technicien en gestion alimentaire
4277	Technicienne ou technicien en électronique
4278	Technicienne ou technicien en informatique, classe principale
4279	Technicienne ou technicien en arts graphiques
4280	Technicienne ou technicien en transport scolaire
4281	Technicienne ou technicien en formation professionnelle
4201	Opératrice ou opérateur en informatique, classe princ.

4202	Opératrice ou opérateur en informatique, classe I
4203	Opératrice ou opérateur en informatique, classe II
4217	Infirmière ou infirmier auxiliaire <sup>3</sup>
4218	Apparitrice ou appariteur
4219	Dessinatrice ou dessinateur
4221	Opératrice ou opérateur de duplicateur offset
4222	Photographe
4223	Surveillante ou surveillant d'élèves
4226	Surveillante-sauvetrice ou surveillant-sauveteur
4229	Opératrice ou opérateur de duplicateur offset, classe princ.
4282	Inspectrice ou inspecteur en transport scolaire
4283	Relieuse ou relieur
4284	Éducatrice ou éducateur en service de garde
4285	Responsable d'un service de garde
4286	Préposée ou préposé aux élèves handicapés
4287	Technicienne-conseil ou technicien-conseil en production audiovisuelle (CSDM)
4298	Autre personnel de soutien technique et paratechnique
5101	Briqueteuse-maçonne ou briqueteur-maçon
5102	Ébéniste
5103	Chef-électricienne ou chef-électricien
5104	Électricienne ou électricien
5105	Ferblantière-couvreuse ou ferblantier-couvreur
5106	Mécanicienne ou mécanicien, classe I
5107	Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe I
5108	Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe II
5109	Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe III
5110	Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe IV
5114	Maître-mécanicienne ou maître-mécanicien en tuyauterie
5115	Tuyauteuse ou tuyauteur
5116	Menuisière ou menuisier
5117	Ouvrière certifiée ou ouvrier certifié d'entretien
5118	Peintre
5119	Plâtrière ou plâtrier
5120	Serrurière ou serrurier
5121	Soudeuse ou soudeur
5122	Mécanicienne ou mécanicien de machines de bureau
5125	Spécialiste en mécanique d'ajustage
5126	Vitrière-monteuse-mécanicienne ou vitrier-monteur-mécanicien
5127	Préposée ou préposé au service d'alarme (English Montréal)
5129	Resp. groupe-peintre (CSDM)
5130	Menuisière ou menuisier responsable de groupe (CSDM)
5131	Électricienne ou électricien responsable de groupe (CSDM)
5133	Apprentie ou apprenti de métier - 1re année
5134	Apprentie ou apprenti de métier - 2e année
5135	Apprentie ou apprenti de métier - 3e année
5136	Apprentie ou apprenti de métier - 4e année
5137	Mécanicienne ou mécanicien, classe II
5198	Autre personnel de soutien qualifié
5301	Concierge (9275 m2 et plus)
5302	Concierge (moins de 9275 m2)
5303	Concierge de nuit (9275 m2 et plus)
5304	Concierge de nuit (moins de 9275 m2)
5306	Aide gén. de cuisine
5307	Buandière ou buandier
5308	Conductrice ou conducteur de véhicules lourds

---

5309	Aide-conductrice ou aide-conducteur de véhicules lourds
5310	Conductrice ou conducteur de véhicules légers
5311	Cuisinière ou cuisinier, classe I
5312	Cuisinière ou cuisinier, classe II
5313	Cuisinière ou cuisinier, classe III
5314	Pâtissière ou pâtissier
5315	Bouchère ou boucher
5316	Gardiennne ou gardien
5317	Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe I
5318	Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe II
5319	Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe III (aide-domestique)
5321	Jardinière ou jardinier
5322	Journalière ou journalier-graisseur (CSDM)
5323	Aide-mécanicienne ou aide-mécanicien (CSDM)
5324	Préposée ou préposé à la fabrication de stores (CSDM)
5328	Aide-concierge responsable de groupe (CSDM)
3001	Enseignant Adaptation scolaire, prés-prim.
3002	Enseignant Titulaire, préscolaire
3003	Enseignant Titulaire, primaire
3004	Enseignant Langue seconde, primaire
3005	Enseignant Éducation physique, primaire
3006	Enseignant Musique, primaire
3007	Enseignant Arts plastiques, primaire
3008	Enseignant Accueil, prés- prim.
3009	Enseignant Suppléants réguliers, prés-prim.
3010	Enseignant Suppléants occasionnels, prés-prim
3011	Enseignant Autre et non classé, prés-prim
3012	Enseignant Adaptation scolaire, secondaire
3013	Enseignant Langue seconde, secondaire
3014	Enseignant Éducation physique, secondaire
3015	Enseignant Musique, secondaire
3016	Enseignant Arts plastiques, secondaire
3017	Enseignant Langue d'enseignement, sec.
3018	Enseignant Math. et sciences, secondaire
3019	Enseignant Relig,morale,FPS, secondaire
3020	Enseignant Économie familiale, secondaire
3021	Enseignant Initiation à la technologie, secondaire
3022	Enseignant Sciences humaines, secondaire
3023	Enseignant Informatique, secondaire
3024	Enseignant Autre form. gén., secondaire
3025	Enseignant Accueil, secondaire
3026	Enseignant Suppléants réguliers, sec.
3027	Enseignant Suppléants occasionnels, sec.
3028	Enseignant Non classé, secondaire
3050	Enseignant Toutes spécial. 1989-1990 FP
3051	Enseignant Admi., commerce et secrétariat
3052	Enseignant Agro-technique
3053	Enseignant Foresterie, sciage et papier
3054	Enseignant Travaux génie et mines
3055	Enseignant Pêches
3056	Enseignant Santé et serv. sociaux
3057	Enseignant Bois et matériaux connexes
3058	Enseignant Construction
3059	Enseignant Électricité
3060	Enseignant Électronique
3061	Enseignant Mécanique du bâtiment

3062	Enseignant Métallurgie
3063	Enseignant Chimie appl. et environnement
3064	Enseignant Dessin technique
3065	Enseignant Équipement motorisé
3066	Enseignant Transport
3067	Enseignant Fabrication mécanique
3068	Enseignant Mécanique d'entretien indus.
3069	Enseignant Alim., hôtel. et restauration
3070	Enseignant Soins esthétiques
3071	Enseignant Coiffure
3072	Enseignant Prod. textile et habillement
3073	Enseignant Protection civile
3074	Enseignant Arts appliqués
3075	Enseignant Imprimerie
3076	Enseignant Opération machinerie lourde
3077	Enseignant Mécanique véhicules lourds
3078	Enseignant Montage de lignes
3079	Enseignant Conduite de camion lourd
3097	Enseignant Autres spécialités de FP
3500	Enseignant Enseignement général, Adulte
3508	Enseignant Langue seconde, Adulte
3512	Enseignant Langue maternelle, Adulte
3513	Enseignant Math. et sciences, Adulte
3514	Enseignant Religion, morale et FPS, Adulte
3517	Enseignant Sciences humaines, Adulte
3518	Enseignant Informatique, Adulte
3540	Enseignant Alphabétisation, Adulte
3541	Enseignant Insertion vie communautaire, Adulte
3542	Enseignant Autre formation générale, Adulte
3599	Enseignant Éducation populaire, Adulte
9999	Absent (année de suivie)

## Liste des champs d'enseignement du MEQ

01	Adaptation scolaire, prés-prim.	52	Agro-technique
02	Titulaire, préscolaire	53	Foresterie, sciage et papier
03	Titulaire, primaire	54	Travaux génie et mines
04	Langue seconde, primaire	55	Pêches
05	Éducation physique, primaire	56	Santé et serv. sociaux
06	Musique, primaire	57	Bois et matériaux connexes
07	Arts plastiques, primaire	58	Construction
08	Accueil, prés- prim.	59	Électricité
09	Suppléance, prés-prim (régulière)	60	Électronique
10	Suppléance, prés-prim(occasionnelle)	61	Mécanique du bâtiment
11	Autre et non classé, prés-prim	62	Métallurgie
12	Adaptation scolaire, secondaire	63	Chimie appl. et environnement
13	Langue seconde, secondaire	64	Dessin technique
14	Éducation physique, secondaire	65	Équipement motorisé
15	Musique, secondaire	66	Transport
16	Arts plastiques, secondaire	67	Fabrication mécanique
17	Langue d'enseignement, sec.	68	Mécanique d'entretien indus.
18	Math. et sciences, secondaire	69	Alim., hôtel. et restauration
19	Relig,morale,FPS, secondaire	70	Soins esthétiques
20	Économie familiale, secondaire	71	Coiffure
21	Initiation à la technologie, secondaire	72	Prod. textile et habillement
22	Sciences humaines, secondaire	73	Protection civile
23	Informatique, secondaire	74	Arts appliqués
24	Autre form. gén., secondaire	75	Imprimerie
25	Accueil, secondaire	76	Opération machinerie lourde
26	Suppléance, secondaire (régulière)	77	Mécanique véhicules lourds
27	Suppléance, secondaire (occasionnelle)	78	Montage de lignes
28	Non classé, secondaire	79	Conduite de camion lourd
40	Alphabétisation, Adulte	80	Math. et sciences, Adulte
41	Insertion vie communautaire, Adulte	97	Autres spécialités de FP
42	Autre formation générale, Adulte	99	Éducation populaire, Adulte
50	Autres spécialités de FP	98	Absent (année de suivie)
51	Admi., commerce et secrétariat		

## Liste des formations initiales du MEQ

010101	adaptation scolaire, J	070901	Électricité
020101	prématornelle	071001	Électronique
020102	préscolaire	071101	Mécanique du bâtiment
020203	primaire	071201	Métallurgie
030101	français, lang. Maternelle	071301	Chimie appl. et environn.
030102	anglais, lang. maternelle	071401	Dessin technique
040101	biologie, J	071501	Équipement motorisé
040102	écologie, J	071701	Fabrication mécanique
040103	géologie, J	071801	Mécan. d'entretien indust.
040201	chimie, J	071901	Alim., hôtel. et restaur.
040202	physique, J	072001	Soins esthétiques
040203	sciences physiques, J	072201	Prod. textile et habil.
040301	sciences générales, J	072301	Protection civile
040401	mathématique, J	072401	Arts appliqués
050101	sciences religieuses	072501	Imprimerie
050102	ens. moral et religieux	072601	Transport
050103	sciences morales	072602	génie civil
050201	form. pers. et sociale	072701	Mécanique automobile
050202	sexologie	072901	Conduite véhicule
050301	économie familiale	073001	Autres spécialités de FP
050401	technologie	080101	Insertion vie comm., A
050501	histoire, J	090101	Alphabétisation, A
050502	géographie, J	090102	form. gén. présecondaire, A
050503	économie, J	100101	français, lang. mat., A
050504	sciences sociales, J	100102	anglais, lang. mat., A
050601	informatique, J	110101	biologie, A
050701	lang. et cult. autochtones	110102	écologie, A
050702	autres langues et cult.	110103	géologie, A
050703	disc.non spécifiée, J	110201	chimie, A
050801	information scol. et prof.	110202	physique, A
060101	éducation physique	110203	sciences physiques, A
060201	français, langue seconde	110301	sciences générales, A
060202	anglais, langue seconde	110401	mathématique, A
060203	classes d'immersion	120101	sciences religieuses, A
060301	musique	120102	sciences morales, A
060401	arts plastiques	120201	form. pers. et sociale, A
060501	autres arts visuels	120301	information scol. et prof. A
060502	art dramatique	120401	histoire, A
060503	danse	120402	géographie, A
060601	ARTS	120403	économie, A
070101	Admin., comm. et secrét.	120404	sciences sociales, A
070201	Agro-technique	120501	Informatique, A
070301	Forest., sciage et papier	120601	lang. et cult. autochtones, A
070401	Travaux génie et mines	120602	autres langues et cult., A
070501	Pêches	120603	form. prépa. à l'emploi, A
070601	Santé et serv. sociaux	120604	disc.non spécifiée, A
070602	services de la santé	129999	xxxxx
070603	assistance dentaire	130101	français, langue sec., A
070701	Bois et mat. con.	130102	anglais, langue sec., A
070702	construction de meubles	130103	accueil et francisation
070801	Construction	140101	français, lang. mat., C

---

140102	anglais, lang. mat., C	160501	autres langues et cult., C
150101	biologie, C	160502	autr. disc. de form. gén., C
150102	écologie, C	160503	disc.non spécifiée, C
150103	géologie, C	170101	éducation physique, C
150201	chimie, C	170201	français, lang. sec., C
150202	physique, C	170202	anglais, lang. sec., C
150203	sciences physiques, C	170301	Arts, C
150301	sciences générales, C	180101	Techniques biologiques
150401	mathématique, C	180102	Techn. infirmières
160101	sciences religieuses, C	180201	Techniques physiques
160201	information scol. et prof., C	180301	Techniques humaines
160301	histoire, C	180401	Techniques de l'admin.
160302	géographie, C	180501	Techniques des arts
160303	économie, C	180502	Techniques de comm.
160304	autr. sciences humaines, C	999999	Absence de qualification
160401	Informatique, C		